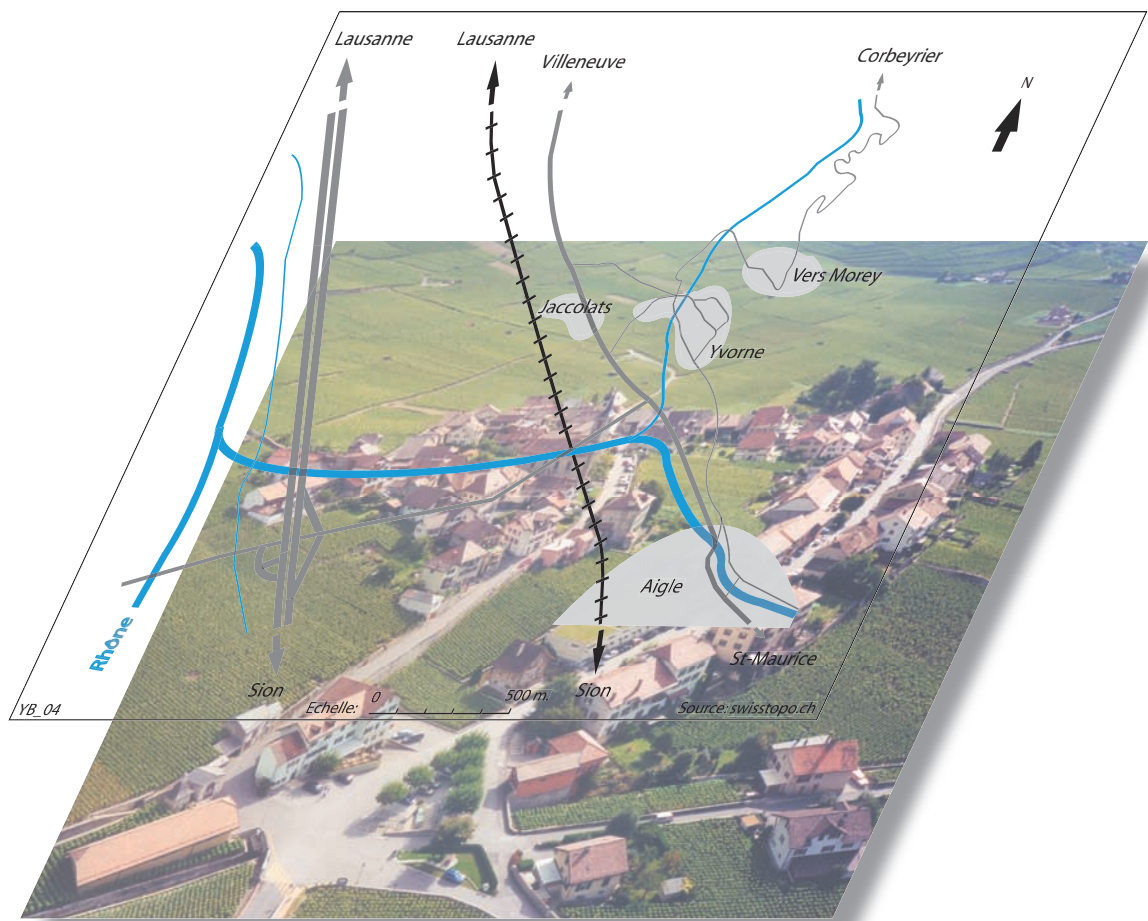


Aménagement du territoire et participation populaire :

Le cas des espaces publics d'Yverne

Mémoire présenté par :

Yves BONARD



Directeur de mémoire :

Professeur Jean-Bernard RACINE

Remerciements

Il est rare qu'un mémoire de licence universitaire puisse porter sur un mandat. J'ai eu cette chance extraordinaire grâce à la confiance que le Professeur Jean-Bernard Racine m'a témoignée. Il m'a permis de vivre une expérience particulièrement enrichissante, tant sur le plan académique que sur le plan humain. Je tiens ici à lui exprimer ma plus vive reconnaissance.

Je souhaite aussi manifester ma gratitude à Monsieur Philippe Gex, syndic d'Yverne, qui m'a guidé avec son expérience du terrain et sa bienveillance, tout en me garantissant une totale indépendance de travail. Je lui en sais gré, en outre, d'avoir bien voulu officier comme expert pour ma soutenance de mémoire.

J'ai eu le plaisir, dans ce travail, de collaborer avec Fabian Jörg. Travailler avec Fabian a été pour moi une riche expérience. Cet architecte fraîchement diplômé m'a permis d'entrevoir des savoirs et savoir-faire propres à sa discipline qui m'étaient inconnus.

Ce travail n'aurait pas été envisageable sans l'aide formidable que m'ont donné Monsieur Christian Richard, Secrétaire Municipal, ainsi que Madame Josette Lüthi. Ces deux personnes, en plus de me fournir très aimablement toutes les informations utiles sur la commune, ont fait un énorme travail pour l'envoi des questionnaires et l'organisation des soirées-débats. J'ai en outre aussi bénéficié de nombreux conseils de la part des différents municipaux. Que tous soient ici remerciés.

Je voudrais également adresser mes remerciements aux habitants d'Yverne qui ont bien voulu croire en notre démarche. Nos rencontres, au coin des rues ou lors des soirées-débats, ont été chaque fois pour moi d'un grand enrichissement.

Je souhaite aussi remercier Virginie Jaton pour son aide et ses précieux conseils.

Un clin d'œil à mes amis géographes qui ont ensoleillé mes cinq années d'études...

J'ai une pensée particulière pour Hélène, Christine et Fred qui m'ont toujours encouragé dans mes choix. Qu'ils sachent tous trois combien ils comptent pour moi.

Un grand merci à mon amie Marianne dont les encouragements m'ont fait avancer durant toute cette année.

Je tiens finalement à remercier mes parents de m'avoir soutenu tout au long de mon parcours étudiant. Leurs relectures m'ont en outre été très précieuses. Ce travail n'aurait pas été possible sans eux.

Crédit photographique

Les photographies sont de Fabian Jörg ou de l'auteur, sauf celle de la page de garde (Gérard Sauthier). Elles ont été prises entre septembre 2003 et juin 2004. La source des schémas et illustrations qui ne sont pas de l'auteur est indiquée.

Table des matières

Remerciements	2
Crédit photographique	2
1. Introduction	5
2. Problématique	7
3. Une théorie des espaces publics et de leur conception	9
3.1. Réflexions sur la notion d'espace public	9
3.2. Une méthodologie pour la conception d'un espace public	16
3.2.1. Les principes, modèle hiérarchique et modèle négocié	16
3.2.2. Les étapes, du diagnostic au projet	18
3.2.3. Particularités du cas villageois	24
4. Un projet d'aménagement pour les espaces publics du village d'Yvorne	25
4.1. Le mandat	25
4.2. Le diagnostic	27
Présentation de la démarche	27
4.2.1. Bref aperçu historique	28
4.2.2. Yvorne, espace physique	30
<i>Situation géographique</i>	30
<i>Accessibilité</i>	33
<i>Équipements</i>	36
<i>Morphologie du patrimoine bâti</i>	37
<i>Paysage</i>	39
4.2.3. Yvorne, espace socio-économique	40
<i>Des habitants et des habitats</i>	40
<i>Du travail et des fonctions</i>	42
<i>Une population mobile</i>	46
<i>Une vie villageoise et des liens sociaux</i>	49
4.2.4. Passé, présent et futur du village d'Yvorne	51

4.3. Le projet	54
Présentation de la démarche	54
4.3.1. Les recommandations et contraintes légales	55
<i>À l'échelon fédéral</i>	55
<i>À l'échelon cantonal</i>	57
<i>À l'échelon communal</i>	59
4.3.2. Les anciens projets	64
<i>Le projet B+C</i>	64
<i>Le projet Hagin</i>	65
4.3.3. Analyse des besoins et critique de la situation	66
<i>Vie sociale et animation</i>	66
<i>Transport et circulation</i>	67
<i>Stationnement</i>	69
<i>Espaces verts</i>	69
4.3.4. Les principes d'aménagement	70
4.3.5. Trois avant-projets	73
<i>Avant-projet fonctionnel</i>	73
<i>Avant-projet patrimonial</i>	73
<i>Avant-projet « Table d'Yvorne »</i>	74
4.3.6. Accueil populaire des avant-projets	76
5. Critique de la démarche	78
5.1. Le diagnostic	78
5.2. Le dispositif participatif	79
5.3. Les jeux d'acteurs	81
5.3.1. Mandants et concepteurs	81
5.3.2. Habitants et concepteurs	82
5.3.3. Entre les concepteurs	83
6. Conclusion	84
Remarques finales	85
7. Bibliographie	88
8. Annexes	91
Liste des annexes	91
Résumé	112

1. Introduction

L'avenir des sociétés urbaines se joue pour une part dans les espaces publics. Cette réflexion récente, dont la paternité revient à Michel Lussault (LEVY, LUSSAULT, 2003), révèle l'importance de l'enjeu associé à ce type spécifique de territoire. Les espaces publics remplissent en effet plusieurs fonctions vitales. Espaces en lien avec d'autres espaces, ils sont d'abord des vecteurs physiques de connectivité, permettant la circulation des personnes et le transport des biens. Lieux théoriquement accessibles à tous, ils sont aussi porteurs d'un ensemble d'enjeux sociaux fondamentaux. Ils constituent en effet le principal support physique rendant possible la rencontre avec l'autre, l'expérimentation de soi par la confrontation à l'inconnu. De ce point de vue, les espaces publics peuvent être considérés comme des contextes spatiaux privilégiés de tissage du lien social.

S'ils sont conçus pour une collectivité, les espaces publics sont aussi produits par elle. Ils en sont un reflet matérialisé. La morphologie de ces espaces porte ainsi les empreintes successives de l'évolution d'une société. Il est possible d'y lire l'écoulement du temps. Les espaces publics ont de ce fait aussi une fonction symbolique. Portant les stigmates de l'histoire et de la culture, ils sont les lieux de l'enracinement des sociétés.

Pour Monique Zimmermann, « *l'espace public s'entend comme un espace à trois dimensions, orienté par la gravité, lieu où s'exerce la nature avec la pluie, le soleil et le vent. Mais il s'entend aussi comme espace de l'action politique et de la pratique sociale où s'exerce la culture, comme ensemble de manières d'être, de faire, de dire, et de penser; comme ensemble d'attentes à l'endroit des autres.* » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 1998, p.7). Ce lieu de vie, véritable creuset social, ne peut être qu'en perpétuelle transformation. En effet, les changements de coutumes et de valeurs d'une société induisent progressivement de nouvelles attentes, et cela en particulier en rapport aux espaces communautaires devenus, avec le temps, inadéquats.

Plus encore que la morphologie ou l'usage de l'espace public, la manière dont celui-ci est transformé renseigne sur l'état de nos sociétés. Réfléchir sur l'aménagement des espaces publics, c'est, selon nous, aussi réfléchir sur les valeurs qui constituent l'assise de notre « vivre ensemble ».

Au cours des trente dernières années, les savoirs et les savoir-faire de cette pratique ancestrale ont suivi une évolution majeure. Auparavant, l'aménagement du territoire était une problématique ne concernant que les experts de l'espace. Tout projet était ainsi le fruit de la réflexion d'un groupe restreint de professionnels qui se faisaient une représentation claire du bien commun auquel leur intervention devait contribuer.

Dès la fin de la deuxième moitié du XX^e siècle, cette absence de prise en compte des attentes de la population a commencé à être perçue, très globalement, comme une limite du système démocratique. C'est dans le dessein de dépasser cette limite qu'a émergé la

notion d' « aménagement concerté du territoire ». De nouveaux dispositifs ont dès lors été imaginés afin de permettre une réelle implication des habitants, véritables destinataires des projets d'aménagement.

Ce récent courant de l'aménagement du territoire, et les nouvelles méthodes qu'il requiert, a fait l'objet de nombreuses recherches. Cependant, celles-ci se sont pour ainsi dire déroulées exclusivement dans le milieu urbain. L'étude des espaces publics villageois et de leur aménagement a en effet disparu des préoccupations scientifiques, en particulier suite à la généralisation, en Europe occidentale, des mécanismes de métropolisation.

Cette étude devrait permettre d'apporter un éclairage sur le fonctionnement actuel d'un village emblématique, en mettant en lumière certains processus de transformation des espaces ruraux en cours actuellement. Dans un deuxième temps, elle devrait en outre permettre de proposer, sur la base d'un projet expérimental, une méthodologie pour la conception d'un espace public en milieu villageois.

2. Problématique

Cette étude sur les espaces publics villageois et leur conception résulte de l'attribution d'un mandat par la commune d'Yvorne au Professeur Jean-Bernard Racine. Celui-ci a proposé à un architecte, Fabian Jörg, ainsi qu'à l'auteur de ces lignes, de former une équipe afin de mener à bien ce travail. Le mandat porte sur une situation concrète où l'aménagement d'un lieu, insatisfaisant, doit être repensé. L'espace concerné est la place du Torrent, carrefour au cœur du hameau ne possédant aucunement l'aménagement d'une place villageoise. Cette place a par le passé déjà fait l'objet de projets de réaménagement, mais ceux-ci n'ont pas été acceptés par le conseil communal. Le but de cette nouvelle tentative est donc fondamentalement de proposer un projet qui convienne à la population et aux élus. La question de départ, qui nous conduira tout au long de notre réflexion, peut ainsi être formulée de la manière suivante :

Comment pouvons-nous concevoir le réaménagement d'un espace public qui puisse répondre aux attentes des habitants et usagers du lieu ?

Ce questionnement appelle la construction et la formulation d'une méthodologie. Nous développerons celle-ci en se basant sur deux hypothèses. La première concerne l'analyse de la situation :

C'est en étudiant précisément la morphologie d'un espace public, ses usages et ses représentations que le concepteur peut développer un projet adapté.

Aborder la conception d'un espace public suppose donc d'entrée de jeu une compréhension de son décor. Elle peut être réalisée par une double analyse, portant sur l'espace physique autant que sur l'espace socio-économique. Le dessin de cette conjoncture socio-spatiale nous permettra avant tout de comprendre la place du lieu dans son contexte régional. Il sera alors possible d'explicitier les relations et interdépendances entre les lieux. Mais ce diagnostic permettra aussi d'appréhender les rapports de cause à effet existants entre des paramètres mesurables et des changements ressentis. La perception de l'espace devra rester au cœur de nos préoccupations, car il nous semble qu'un espace ne prend sens que parce qu'il est vécu.

Cette partie analytique expérimentale s'appuiera sur une réflexion théorique relative au concept d'« espace public ». Celle-ci aura pour but de définir ce qui constitue ce type d'espace. Elle pourra toutefois n'être que limitée, voire schématique, puisque chaque espace public, prenant place dans un contexte sociétal et dans un environnement physique spécifique, possède une singularité propre qu'il est impossible de généraliser.

Il s'agira donc, pour accomplir cette première étape de notre étude, de questionner l'espace et les hommes, d'observer le paysage et les habitudes de vie locales, de saisir les permanences incontournables de l'Histoire et les enjeux déterminants pour l'avenir. Au terme de cette partie, il devrait enfin être possible de dessiner une esquisse du fonctionnement de l'espace villageois.

Concernant la participation populaire au projet d'aménagement, nous posons, comme seconde hypothèse, que :

Les dispositifs, procédures et techniques du modèle négocié d'aménagement du territoire permettent de prendre en compte les points de vue de la population de manière satisfaisante et constructive.

Il nous semble en effet que les enjeux ayant trait au territoire sont mieux assumés lorsque les habitants et les élus peuvent s'investir dans le processus qui conduit à la transformation d'un espace public. Cette réflexion nous invite donc à concevoir un système participatif où chacun puisse s'investir, et cela tout au long de la démarche. Cela signifie que, par les instruments mis en place, nous devrions permettre aux usagers de l'espace d'intervenir tant dans la phase d'analyse critique de la situation que dans la phase véritablement projective. Dans l'idéal, il faudrait que les habitants puissent proposer eux-mêmes des solutions aux problèmes qu'ils perçoivent. Dans ce dessein, il va nous falloir imaginer puis mettre sur pied un système composé de différents dispositifs d'information et de concertation. Le contexte villageois de notre intervention, touchant un nombre limité d'acteurs, nous permettra de réaliser ce système participatif de manière facilitée.

Pour parvenir à la dernière phase de notre recherche, c'est-à-dire l'étape de réalisation et de proposition de projets d'aménagement, il nous faudra encore passer en revue les recommandations et contraintes légales, de même que les plans et inventaires, cela aux différents échelons administratifs. De même, nous reviendrons brièvement sur les anciens projets afin de nous faire une idée de ce qui n'a pas su autrefois convaincre les élus. Au terme de cette phase de notre travail, nous devrions être en mesure de proposer un ou des projets de réaménagement des espaces publics du village d'Yvorne.

Ce travail, très axé sur la pratique, a pour but principal de répondre au mandat octroyé par la commune, c'est-à-dire de proposer, au terme d'une démarche participative, un ou des projets de réaménagement susceptibles de convenir aux habitants d'Yvorne.

Sur le plan académique, nous devons observer une certaine retenue. À l'issue de cette recherche, il ne sera en effet pas possible de confirmer ou d'infirmer totalement les deux hypothèses de travail énoncées. Ce n'est qu'à l'épreuve du temps qu'elles se révéleront finalement correctes ou non.

Cette étude s'achèvera par un regard réflexif sur la démarche suivie. Nous reviendrons, de manière critique, sur la manière dont cette recherche a été menée. Il sera alors temps de déconstruire notre méthodologie, afin de relever les failles, problèmes et limites du processus de conception développé, mais aussi son intérêt et sa portée.

3. Une théorie des espaces publics et de leur conception

3.1. Réflexions sur la notion d'espace public

L'objet de cette partie théorique n'est pas d'apporter une contribution au débat sur le concept d'« espace public ». De nombreux auteurs se sont penchés sur cette question et nous ne pourrions prétendre apporter notre pierre à l'édifice. Le but de cette réflexion consiste à préciser quel contenu informatif nous associons à ce concept, contenu que nous utiliserons dans la partie méthodologique.

Le concept d'espace public possède de nombreuses définitions et significations. Cette polysémie est le fruit d'une utilisation par de multiples disciplines. Très sommairement, nous pouvons relever deux grands types de définitions. L'espace public peut être premièrement considéré comme la sphère du débat public (même si certains auteurs, Lussault en particulier, soulignent que la traduction française du terme habermassien devrait plutôt être « sphère publique » et non « espace public »). Mais ce terme est plus couramment employé pour définir un territoire physique aux caractéristiques socio-spatiales particulières. Nous pouvons observer que ces deux ensembles de définition sont relativement proches, puisque le territoire est aussi bien souvent le support matériel du débat public (HABERMAS, 1978). Si nous n'oublions pas que, premièrement, le territoire joue un rôle déterminant dans la distribution et le contrôle d'informations et d'idées concernant la vie politique, et que, deuxièmement, il devient le support d'expression privilégié de la collectivité, en particulier en situation de mécontentement, nous utiliserons toutefois dans ce travail uniquement la deuxième acceptation du terme.

« *La notion de public renvoie à ce qui se passe en dehors de la domesticité* » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 1998, p.19). Ce premier élément de définition fait donc référence à une catégorie du droit : l'espace public est soumis à un régime de droit administratif contrairement au domaine privé soumis au droit privé. Si nous nous limitons au sens strict, cet espace est autrement dit « *un des espaces possibles de la pratique sociale des individus, caractérisé par son statut public* » (LEVY, LUSSAULT, 2003, p.333). Cette définition repose sur le postulat de l'accessibilité universelle. Or, ce fondement reste une utopie théorique. Les espaces publics ne sont en effet que potentiellement voués à une mixité sociale comme le démontre Lussault (LEVY, LUSSAULT, 2003). L'espace n'est donc public qu'« *en fonction de ce qui s'y joue* » (GHORRA-GOBIN, 1994, p.6). En ce sens, la définition juridique masque une part importante de la réalité des pratiques socio-spatiales des individus, puisqu'il existe de nombreux espaces publics qui ne sont en réalité pas accessibles à tous, de même qu'il existe des espaces qu'on appelle spontanément publics - apportant un cadre propice aux sociabilités - qui sont en réalité des lieux privés, comme les centres commerciaux par exemple. Certains auteurs proposent ainsi une classification des espaces en fonction de leurs accessibilités (LEVY, LUSSAULT, 2003) .

Si l'accès d'un espace public n'est en réalité pas universel, le potentiel de rencontre qu'il représente est d'importance. Les personnes qui se trouvent dans un espace public « *peuvent et doivent penser que tous les autres membres de la société pourraient l'y côtoyer* » (LEVY, LUSSAULT, 2003, p.336). L'anonymat et l'accessibilité sont donc des caractéristiques fondamentales qui permettent à l'individu de pratiquer l'espace public. Mais que veut dire « pratiquer l'espace public » ? Nous pensons qu'une énumération typologique exhaustive des pratiques possibles de ces espaces n'est ni pertinente ni possible, étant donné l'infinité des usages des lieux. Il nous semble malgré tout important de souligner d'ores et déjà que, au-delà des différents usages fonctionnels offerts, ce type de lieu représente surtout un support physique privilégié de création de liens entre les êtres humains. Certes, le tissage du lien social ne se réalise pas de la même manière partout, il dépend de toute une série de facteurs, dont la densité démographique et la mixité des usagers en sont les principaux. Et il est illusoire de penser que la seule coprésence induit de facto un rapprochement des êtres. Comme le précise Grafmeyer, reprenant les écrits des penseurs de l'école de Chicago : « *la proximité physique n'est pas le garant de la proximité sociale car l'espace n'est pas le seul obstacle à la communication et la distance sociale n'est pas toujours mesurable de façon adéquate en termes purement physiques* » (GRAFMEYER, 1995, p.40)

Un espace public, s'il peut donc être défini par l'ensemble des pratiques fort diverses qu'il permet, est aussi caractérisable par sa géométrie, par l'agencement des aménagements qui le constituent, par les vues qu'il offre au regard... Cette complexité multidimensionnelle, inhérente à tout espace public, pose problème dans la perspective d'une approche analytique. Pour appréhender malgré cela ce type d'environnement socio-spatial, nous proposons de recourir à un système de représentation simplifié, système qui permet d'identifier et de qualifier différentes composantes.

Cette approche sectorielle est un parti pris, un choix délibéré. Elle repose, par définition, sur une schématisation de la réalité. C'est ce qui fait la force de cette approche, mais impose en même temps des limites. Elle présente en particulier le risque de masquer les subtiles interrelations entre les facteurs isolés.

Nous présentons ci-dessous les différents paramètres qui permettent d'ébaucher une définition de l'espace public.

Contexte

Tout espace prend place dans un environnement physique donné. Cet environnement englobant structure le lieu, il le détermine en partie. En ce sens, il participe grandement à sa visibilité. Le contexte correspond en partie au « quartier » dans le modèle de Lynch, c'est-à-dire l'un des cinq éléments de visibilité d'un lieu. Par la prise en considération du contexte physique, l'accessibilité d'un espace et les liens qui le relie au tissu bâti et aux espaces limitrophes deviennent des éléments incontournables.

Mais nous ne saurions oublier que l'espace public, par son inscription dans un environnement plus large, le structure en retour. Il devient ainsi « espace déterminant », agissant

comme point de repère dans l'espace, mais aussi bien souvent comme élément de liaison d'espaces hétérogènes.

De plus, si un lieu est partiellement déterminé par un environnement physique, il prend aussi place dans un contexte sociétal. L'organisation politique, actuelle ou passée, les valeurs sociales, les habitus culturels, les régimes de développement de la société concernée constituent un environnement idéal, qui s'inscrit dans l'histoire. Ce contexte détermine aussi la forme, l'usage et le sens de ces « espaces produits ».

Morphologie

La forme d'un lieu est l'un des seuls paramètres que l'on pourrait qualifier d'objectif. C'est l'espace géométrique, mesurable, l'étendue que l'on peut projeter sur une carte. Au-delà de la simple image morphologique, c'est la structuration propre du lieu qui est importante. De l'organisation plus ou moins cohérente des différents éléments qui composent un lieu dépend sa lisibilité. Cette lisibilité est fondamentale, puisqu'elle permet à l'utilisateur un repérage, tout en offrant un cadre esthétiquement équilibré et maîtrisé. Lynch, en 1960, identifie cinq éléments interconnectés de visibilité d'un lieu :

- *Les voies ou parcours.* Ce sont les éléments linéaires qui permettent le déplacement des personnes et le transport des biens.
- *Les limites.* Frontières, barrières ou ruptures forment les références latérales de l'environnement visuel du lieu.
- *Les quartiers ou zones.* Contexte élargi de tout site, le quartier possède des qualités spécifiques qui rendent identifiable l'unité de l'espace concerné.
- *Les nœuds et points focaux.* Ce sont des lieux stratégiques de concentration et de jonction entre les espaces. La place publique en est l'expression la plus parlante. Comme l'ont rappelé Sitte et de nombreux autres auteurs, au Moyen Âge et pendant la Renaissance, les places jouaient un rôle vital dans la vie publique. Il existait autrefois une relation fondamentale entre ces places et les bâtiments qui les bordaient. Le pouvoir symbolique de la place « agora », c'est-à-dire le lieu des sociabilités dans l'Antiquité, a perduré jusqu'à aujourd'hui. Lussault a démontré le caractère mythologique de cet *a priori* qui dresse la place publique comme un espace social vertueux, portant en lui-même les vertus des échanges humains (LEVY, LUSSAULT, 2003, p.333).

La place se caractérise par son inscription dans un tissu construit, elle est donc reliée à d'autres lieux par un réseau d'espaces publics (routes, ruelles) qui offrent plusieurs types d'accès à la place. Stein précise que, si traditionnellement la place représentait un lieu de convergence, de rencontre et de rassemblement, cette vocation tend aujourd'hui à se dissoudre (STEIN, 2003). La place devient actuellement davantage un lieu de passage, un carrefour qui permet difficilement l'arrêt.

- *Les points de repère.* Ces références ponctuelles peuvent être situées sur des nœuds ou des voies. Elles ont un rôle clé dans l'imaginaire collectif et orientent les cartes mentales des individus.

Usages et fonctions

Les espaces publics forment des supports privilégiés des pratiques sociales et des actions des individus. Ils sont le théâtre de multiples pratiques et usages. Ceux-ci peuvent être programmés, c'est-à-dire prémédités par les concepteurs, ou imprévus. Ces espaces autorisent des usages classiques (flânerie, rencontre, jeu, etc.), mais ils permettent aussi l'émergence d'autres catégories d'usage (sports de rue, streetparades, spectacles de théâtre, etc.). Ils sont bien souvent dédiés à la mobilité, remplissant une fonction circulaire au sens corbuséen. La mono-fonctionnalité des espaces publics est aujourd'hui fort critiquée par les spécialistes. « *La rue ne peut pas se réduire à la gestion des flux et se résoudre dans des équations empruntées directement à la mécanique des fluides. La rue n'est pas un fleuve automobile encombré de piétons. Elle est aussi et surtout un bien en partage et, en ce sens, un bien commun* » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 1998, p.75).

Représentations et perceptions

Si l'espace public est un lieu de vie, un espace du vécu, il est aussi un espace perçu. D'espace, il devient territoire, c'est-à-dire une portion intériorisée de la surface terrestre. La perception d'un lieu s'élabore par une série d'impressions sensorielles (visuelles, sonores, olfactives, tactiles et motrices). Les modèles d'appropriation de l'espace, issus de l'expérience subjective individuelle, dépendent de nombreux paramètres : le développement personnel, le développement professionnel, l'âge et le sexe, le cycle de vie, les trajectoires de vie, le milieu d'origine, etc. De même, en fonction des temporalités, l'on associe aussi une ambiance aux lieux. Chacun se fait ainsi une image mentale de tout espace. L'accessibilité physique, l'appréciation esthétique, mais aussi les relations que l'on pourrait y créer forment des éléments subjectifs à ce titre déterminants. Cette représentation peut être une barrière à la fréquentation comme une stimulation, en fonction du degré de valorisation attribuée. Ainsi, nos représentations déterminent en partie nos pratiques de l'espace. Cette subjectivité doit être prise en compte, puisque c'est la représentation individuelle et la force symbolique partagée qui donnent sens au lieu.

A plus large échelle, comme le précise Bassand, « *l'espace public contribue à l'autovisibilité de la ville* » (BASSAND, M., 2001, p.336). Les monuments qu'il loge, la toponymie à laquelle il renvoie, les éléments de l'Histoire auxquels il fait référence forment autant d'ancrages identitaires pour l'indigène que d'attractions touristiques pour le visiteur.

Acteurs

Le concept d'espace public n'a de pertinence que dans une prise en compte anthropocentrée. Nous distinguerons quatre groupes d'acteurs incontournables : les usagers, les politiques, les groupes d'intérêt et les professionnels de l'espace. Chaque individu, groupe ou organisation se caractérise par une position sociale particulière. Cette position implique des rôles distincts, l'accès à des ressources et des réseaux spécifiques, ainsi que des valeurs et intérêts particuliers. L'identité des acteurs, leurs positions au sein de la société, leurs valeurs, leurs représentations, leurs légitimités impliquent des modalités variables de participation au débat sur les espaces publics.

La première catégorie, les usagers, concerne en réalité tous les acteurs. Les habitants-citoyens autant que les visiteurs ont une pratique de l'espace public. Certes, le danger est grand, avec une telle typologie, de niveler les différences de fréquentation et de représentation entre ces derniers. D'importantes différences de pratique de l'espace existent entre les individus, en fonction de l'âge, du sexe, de l'origine, du niveau socio-économique, etc.

Les acteurs « politiques » jouent un rôle clé dans la constitution de l'espace public. Comme l'affirme Maurice Charrier : « *l'aménagement urbain n'est pas neutre. Il n'est pas science mais culture. Il ne peut faire l'objet d'un consensus mais appelle au contraire des choix (...). Ces choix, en démocratie, appartiennent au peuple et, par délégation, aux élus* ». Outre l'aspect décisionnel fondamental, les acteurs politiques, au sens large (autorités communales et cantonales, responsable de services, etc.), sont aussi les garants de la légalité. Ils possèdent une marge de manœuvre définie par les lois. Mais les politiques sont aussi et d'abord les acteurs-moteurs des projets de formation ou de transformation des espaces publics. La métaphore théâtrale est à ce sujet pleine de sens : « *l'urbaniste est à la ville ce que le metteur en scène est à une œuvre. L'auteur, c'est le politique* » (CHARRIER, cité par TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 1998, p.73).

Dans la catégorie des « groupes d'intérêt », nous rangeons tous les acteurs économiques ainsi que les acteurs du secteur associatif. Ceux-ci, par leur implication dans la vie locale, ont une importance particulière. Ils disposent de ressources qui en font des partenaires incontournables dans toute démarche concernant les espaces publics. Les associations de protection de l'environnement ont dans ce tableau une place à part, puisque leur territoire d'action ne recouvre pas leur territoire de vie. Celles-ci se préoccupent en effet de l'entière-enté de l'espace, et cela pour leur conception du « bien commun », se distinguant des autres acteurs dont la portée des agissements est plutôt à caractère local et égo-centré.

Une dernière catégorie regroupe les différents professionnels de l'espace. Appelés pour modeler les espaces publics, ils fonctionnent sous l'impulsion du politique. Ils ne possèdent aucun pouvoir décisionnel, mais évoluent dans le rôle d'expert, de spécialiste pour conseiller le peuple, par délégation les politiques, concernant d'éventuelles actions sur le territoire.

Le village et ses espaces publics

Les écrits récents sur l'espace public concernent la ville, ou le milieu urbain. Le village, en tant qu'entité spatiale, a en effet disparu des préoccupations des géographes dès les années 1960 (LEVY, LUSSAULT, 2003). Autrefois étudié dans une perspective fonctionnaliste, l'espace villageois était surtout analysé selon sa forme organisationnelle. Cette approche descriptive, caractéristique de la géographie classique, aboutissait à un classement typologique des habitats en site rural. À la fin du siècle passé, le mot a disparu progressivement des ouvrages spécialisés. Il est ainsi possible de nous demander, à l'image de Lussault, si « *le temps des villages est-il passé ?* » (LEVY, LUSSAULT, 2003, p.338). Il nous semble difficile de déterminer si le vocable a simplement vieilli, devenu « passé de mode », ou si c'est l'entité villageoise elle-même qui n'a plus de sens à l'heure actuelle.

Il nous semble que le village, en tant que type cohérent d'habitat, garde un sens. Caractérisé par un certain confinement des espaces bâtis, le village du XXI^e siècle conserve souvent une morphologie héritée de sa vocation agraire primitive.

Il est toutefois possible d'observer, dans de nombreuses zones rurales, un fort développement de constructions résidentielles, étalées et peu denses, de type « villa individuelle ». Ce type de construction, voué exclusivement à la fonction résidentielle, forme une fracture dans la morphologie de l'espace villageois traditionnel. Le développement extraordinaire de ce type de constructions est à mettre en regard des processus de péri- et rurbanisation qui se sont généralisés dans les pays industrialisés dès l'explosion de la mobilité individuelle motorisée. Selon nous, l'attrait du village est aussi dû, au niveau des représentations, à la conception idéalisée de l'habitat en site rural dans l'imaginaire des citadins.

Les espaces ruraux sont ainsi aujourd'hui l'enjeu d'une tension paradoxale. Leur attractivité réside principalement dans le calme et l'isolement qu'offre leur localisation rurale, de même que dans la qualité de leur environnement paysager. Mais ces situations recherchées de résidence sont menacées par leur succès. La développement généralisé du logement en zone rurale risque de nuire de manière inéluctable à la qualité de ces espaces. Dans une perspective globale, ces nouveaux modes d'habiter posent d'importants problèmes environnementaux (imperméabilisation des sols, pollutions dues au recours à l'automobile, etc.), économiques (coût en infrastructures de desserte et en gestion courante) et sociaux (ségrégations spatiales).

Certes, cette transformation de fond est surtout valable dans les anciens espaces ruraux des pays riches devenus largement résidentiels. Le cas villageois est fort différent dans les pays récemment industrialisés, pays où les processus d'urbanisation n'ont pas encore conduit à d'importantes vagues de dédensification des agglomérations urbaines.

Si le village subit une perte d'homogénéité du bâti, il subit aussi, nous serions tenté de dire surtout, des mutations socio-économiques de fond. Il ne nous semble pas exagéré de penser que le village, en tant qu'espace économique spécialisé, n'a plus de réelle signification. Avec les transformations subies par le secteur agricole (concentration du nombre d'exploitations, diminution du nombre d'agriculteurs et éleveurs, etc.), le village n'existe plus en tant que lieu de concentration des emplois du secteur primaire.

En termes sociaux, notons que les villageois, autrefois presque exclusivement liés aux travaux de la terre et aux activités artisanales, sont aujourd'hui, en termes d'emploi et de mode de vie, des citadins. Ils travaillent majoritairement dans le secteur tertiaire, dans des agglomérations urbaines, ont une vie culturelle identique à celle des citadins, consomment les mêmes produits achetés dans les centres commerciaux des villes ou de leurs périphéries, etc.

La vie économique interne au village subit en retour ces mutations. Une relation forte, que nous pourrions qualifier de dépendance, s'installe généralement entre le village et un centre

urbain proche. L'intensité de cette relation, variable naturellement, dépend de la taille et du rang de l'entité villageoise considérée. Cette relation implique que certaines fonctions logées par le village, en particulier les fonctions commerciales, disparaissent bien souvent, entraînant le village dans une forme de spécialisation fonctionnelle contrainte. Cette constatation est surtout valable pour les petites entités rurales.

Si le village n'a plus la même signification qu'autrefois en tant qu'entité géographique, nous observons, à une échelle plus fine, que celui-ci conserve malgré tout certaines spécificités, en particulier en terme de relations sociales dans les espaces publics. Il nous semble qu'un tissu relationnel peut s'y construire de manière plus dense. La petite taille qui caractérise tout village implique en effet, pour chacun, une certaine connaissance, voire maîtrise, des lieux et des gens.

Mais certains spécialistes des territoires, dans leur définition métropo-centrée des espaces publics, suggèrent indirectement une critique fondamentale concernant les espaces publics villageois : « *la présence d'espaces publics puissants et dynamiques se trouve fortement corrélée, dans pratiquement toutes les villes, à la densité, à la diversité, à la qualité et à la force des métriques pédestres, aux autres aspects de l'autovisibilité de la ville* » (LEVY, LUSSAULT, 2003, p.338). Le milieu villageois n'est, jusqu'à présent du moins, pas caractérisé par la densité de son bâti et la diversité de ses habitants. Les espaces publics de ce milieu ne sauraient donc avoir la même vitalité que dans les espaces urbains. Dans ces derniers, l'anonymat est rendu possible par la mixité et la diversité des acteurs qui s'y croisent. De plus, les expériences humaines qui peuvent se cristalliser dans les espaces publics villageois n'ont certainement pas la même diversité que dans les villes. Bassand met en lumière cette caractéristique de l'espace urbain : « *l'espace public permet aux citoyens de se construire une image positive d'eux-mêmes, il favorise la communication entre groupes de population partageant des valeurs et des mémoires hétérogènes* » (PLAN URBAIN, cité par BASSAND, 2001, p.111). Cette confrontation à l'autre, à la différence, à l'inconnu, à l'étranger n'est pas possible, voire pas permise dans l'espace villageois. Ce qui se joue dans les espaces publics villageois n'est donc pas identique à ce qui se joue dans les espaces publics urbains.

3.2. Une méthodologie pour la conception d'un espace public

3.2.1. Les principes, modèle hiérarchique et modèle négocié

La conception et l'aménagement d'un espace public est une pratique ancestrale qui existe depuis que les hommes sont organisés en sociétés. Il est possible de définir cette pratique comme : « *l'ensemble des savoirs et des savoir-faire dont la construction et l'application servent à transformer et adapter volontairement des espaces d'échelles et de types variés au bénéfice des sociétés qui les produisent et les occupent* » (LEVY, LUSSAULT , 2003, p.61). Cette définition explicite le lien étroit qui existe entre l'aménagement d'un espace et la société qui le produit. Tout aménagement s'inscrit donc dans une temporalité propre. Ainsi, il est possible de dessiner une évolution progressive des techniques et méthodes qui sont utilisées par les aménagistes. Sans souhaiter remonter trop loin dans l'histoire, nous voudrions simplement décrire les changements récents qui ont bouleversé cette discipline.

Dans les années 1960-1970, le « comprehensive planning » est la conception dominante. L'aménagiste est un expert. Il intervient armé d'outils puissants, avec une conception précise de « l'intérêt général ». Son épistémologie est rationaliste et son idéologie technocratique. Son approche suppose que le problème est bien défini, que tous les paramètres qui ont trait à l'aménagement de l'espace peuvent être maîtrisés, et enfin qu'il peut définir de manière juste et exhaustive les valeurs partagées par les usagers et citoyens qu'il sert. Dans cette conception, le temps et les ressources financières, techniques et humaines sont suffisantes pour que le problème soit traité. Comme le montre Callon (CALLON, 1997), plusieurs niveaux hiérarchiques sont définis. Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et opérateurs ont un rôle bien précis. La coopération entre acteurs est simple et efficace. Le maître d'ouvrage est censé savoir ce qu'il veut et ce que veulent ceux à qui le projet est destiné. Il conçoit la démarche, et organise la mise en œuvre de façon linéaire, séquentielle et hiérarchique. La réalisation technique suit logiquement les objectifs initiaux. Le maître d'ouvrage s'informe, et met en place des procédures de consultation afin de tenir compte des réactions et impacts au fur et à mesure qu'ils sont produits. Cela permet de modifier le projet initial après coup, mais pas dans le processus de conception. Les acteurs ont ainsi des identités parfaitement établies. Cet environnement de travail est rassurant, chacun connaît ce que sont et ce que veulent tous les acteurs identifiés ainsi que le but poursuivi.

Le modèle hiérarchique, tel que présenté succinctement ci-dessus, n'apporte pas pleine satisfaction. Les projets issus de ce processus sont des produits rigides et fermés. Certains professionnels de l'espace réfléchissent alors à développer un autre concept de travail, qui pourrait apporter une plus grande satisfaction. Ce nouveau modèle, dit « négocié », se base sur une volonté des élus d'ouvrir les processus et les procédures politico-administratifs et d'établir une plus grande transparence vis-à-vis du peuple souverain. Ce changement de paradigme induit une transformation des structures opérationnelles. La démarche suivie résulte d'une forme d'organisation et de gestion qui permet la progressive formalisation d'un

programme qu'on ne peut pas définir a priori. Ce flou méthodologique est induit par une prise en compte beaucoup plus large des groupes d'acteurs. L'identité, les intérêts, les conceptions, les points de vue de ces groupes évoluent au fur et à mesure que le projet avance. Callon parle ainsi de « conception distribuée ». Le programme, non linéaire, ne peut être décrit qu'au terme du processus, il n'y a pas nécessairement de relation directe entre les objectifs initiaux et la résolution des problèmes techniques. Ce processus en devenir se focalise sur l'émergence des idées, sur l'énonciation des problèmes. Leur résolution n'est plus une obsession perpétuelle et contraignante. « *L'urbanisme définitif, aux projets figés, finis, est ainsi devenu obsolète, l'intégration de dimensions comme la réversibilité, la flexibilité (possibilité d'adaptation) et la durabilité étant essentielle* » (STEIN, 2003, p.100). Le rôle de l'urbaniste devient ainsi celui du médiateur, et non de l'expert, c'est-à-dire celui qui met en relation les différents acteurs. Il fonctionne comme facilitateur de débat, fabricant de connexions entre acteurs. Il n'a plus la prétention d'être guérisseur. « *Aucune certitude, aucun modèle, aucune utopie, aucune vision du futur ne s'imposent aujourd'hui avec l'évidence, et donc la force, qui fut celle d'hier. L'assurance des voies tracées à l'avance et de la maîtrise des lendemains appartient désormais à un passé révolu. Plus rien de va de soi* » (CHALAS, 2000, p.155). L'intérêt général n'est plus la ligne directrice. Il n'est dorénavant plus possible de transcender, donc d'écarter, les intérêts particuliers. Tous les avis des habitants sont dès lors pris en compte, et cela pas simplement à l'issue du projet, lorsque celui-ci est bien ficelé. Mais cette démarche repose bien plus encore sur une participation active à l'élaboration du projet et cela dès ses balbutiements. La capacité de la population à participer et à adhérer aux projets, ou au contraire à s'y opposer, est donc l'une des dimensions incontournables de ce modèle d'aménagement (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 1998).

Ce modèle possède, selon nous, de grands avantages. Premièrement, il semble parfaitement justifié que les habitants, qui sont les principaux usagers, soient intégrés dans les processus de conception des espaces publics qui leur sont destinés. Par leur expérience quotidienne du terrain, et des pratiques et coutumes qui s'y déroulent, les personnes autochtones ont des connaissances qui en font des experts incontournables. C'est ce qui a peut être amené Bertolt Brecht à affirmer : « *que sont donc des villes, construites sans la sagesse du peuple ?* » (BRECHT, B., cité par BASSAND, 2001).

Deuxièmement, comme le souligne Bassand, « *l'espace public et son aménagement peuvent constituer, si certaines conditions sont remplies, un projet fédérateur, voire un ciment de la cité, permettant d'inviter à la négociation* » (BASSAND, 2001, p.115). La démarche elle-même a donc un intérêt, et pas uniquement le produit de celle-ci.

Troisièmement, le système démocratique suisse, semi-direct, comprend des mécanismes de recours qui permettent de bloquer facilement les projets touchant au territoire. Dans ce contexte, la prise en compte, en amont, des avis divergents, permet d'obtenir plus facilement un consensus. La démarche négociée, si elle semble caractérisée par une grande complexité de mise en oeuvre, permet en réalité un gain important de temps dans les phases décisionnelles d'un projet. Mais le processus de participation n'est pas simplement un alibi, une légitimation de l'action publique. Il permet une réelle acceptation populaire des choix effectués.

3.2.2. Les étapes, du diagnostic au projet

Sur la base des principes du modèle négocié, présentés dans le chapitre précédent, nous avons défini six grandes étapes qui semblent incontournables pour la mise sur pied d'un projet d'aménagement négocié. Cette méthodologie, élaborée sur la base de la définition sémantique du concept d'espace public (chapitre 3.1.), reprend aussi certains principes généraux définis par les urbanistes Zimmermann et Toussaint (ZIMMERMANN, TOUSSAINT, 1998).

Le lecteur averti remarquera que nous avons séparé la phase d'analyse de la phase dite de projet. Le but de cette distinction, bien que contraire à l'acceptation courante du terme de projet qui désigne habituellement toute la démarche, est d'organiser le texte de manière plus rigoureuse.

D'autre part, nous avons fait le choix de ne pas définir théoriquement la notion de « participation ». Ce terme, employé très fréquemment, n'a pas une signification claire, partagée par les spécialistes de l'espace. Notre acceptation de ce terme est définie par les étapes, décrites ci-dessous, qui rendent possible la prise en compte des avis populaires dans le projet.

1^e étape : Le diagnostic

La première étape est celle du diagnostic. Le concepteur ne saurait faire l'impasse sur une analyse approfondie de son espace d'intervention. L'étude de la situation est en effet fondamentale pour la compréhension de l'environnement dans lequel il va évoluer.

« L'analyse de l'existant à partir du site et de son environnement aboutit à la construction d'une problématique et à l'identification des différents enjeux – ceux du site et ceux du projet. Cette étape s'effectue sans complaisance relativement à une grille d'analyse – un référent normatif idéalement construit à partir des attentes des commanditaires – mettant en évidence les forces et faiblesses du quartier, ses potentialités et ses carences, ses déséquilibres et dysfonctionnements. De fait, il s'agit de faire un bilan du fonctionnement du lieu, d'en rechercher pour ainsi dire le génie (mauvais ou bon...). L'approche concerne les aspects physiques et socio-démographiques. Elle comprend un bilan de l'existant en matière d'infrastructures et d'équipements (identifier l'ensemble des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain disponibles sur le site), une étude économique, historique ; enfin sont recensés et analysés les projets en cours, les études rétrospectives et prospectives. Ce travail s'appuie nécessairement sur le parcours du site en tout sens : il s'agit de lire l'espace et le comprendre avant de traiter de quelque information que ce soit. Il est complété par des entretiens nécessaires pour se faire un état de l'opinion ainsi que par des rencontres avec les différents experts : élus, notaires, journalistes, prêtres, responsables d'association... La phase de diagnostic n'est pas la recherche exhaustive d'informations, mais une recherche d'informations relativement à la construction d'objectifs d'aménagement (au sens le plus large, c'est-à-dire au-delà du seul domaine spatial). Enfin,

l'information collectée déborde les frontières du site, mais n'est intéressante – et donc devient « information pertinente » - que par rapport à l'aménagement du site » (TOUSSAINT, ZIMERMANN, 1998, p.164-165).

Cette phase analytique commence par une délimitation du terrain d'étude. Celle-ci dépend notamment des relations perceptibles entre l'espace d'intervention et son environnement, ou contexte. Comme l'a précisé Bruno Voisin, décrire une portion d'espace, c'est la dire dans ce qu'elle est en elle-même et comme ensemble de relations avec l'espace englobant et la société (VOISIN dans TOUSSAINT, ZIMERMANN, 2001). Il est ainsi possible de distinguer deux limites pour définir la frontière d'analyse : la limite proche (délimitée par des obstacles naturels ou artificiels et des portes d'accès à l'espace considéré), et une limite lointaine qui fait référence aux points de fuite ou limites visuelles, ainsi qu'aux points de repère que l'on peut apercevoir depuis le lieu. Nous pourrions nommer cette seconde limite le cadre paysager.

Tout espace est la résultante d'une suite d'évolutions et de changements de nos sociétés, du point de vue social, économique, technique et politique. Il est ainsi possible de lire dans une portion d'espace la superposition de strates produites par les sociétés d'autrefois. Certaines caractéristiques spatiales persistantes peuvent former des éléments contextuels déterminants pour la compréhension de phénomènes actuels. Pour comprendre l'état d'un territoire, il est donc nécessaire de retracer son évolution dans l'histoire.

C'est par l'observation que le concepteur élabore sa première perception d'un espace. Il se constitue une première représentation de sa forme. Mais l'analyse de l'espace physique ne comprend pas uniquement une simple description morphologique de l'environnement naturel et du cadre bâti. La situation géomorphologique doit aussi être considérée, de même que les potentiels paysagers du site. La relation de l'espace à la région englobante est de même fondamentale. L'analyse des accessibilités, tant pour le piéton que pour les transports individuels ou collectifs, est donc un point fondamental dans cette phase analytique. Enfin nous n'oublions pas de mentionner l'importance d'étudier les équipements publics et privés existants qui constituent des infrastructures et aménagements déterminants.

Ces différentes thématiques à aborder ne s'appréhendent pas à la même échelle géographique. Ainsi, il semble intéressant de privilégier une démarche que nous pourrions appeler « en entonnoir ». Il est dès lors possible de distinguer plusieurs échelles d'étude (ZEPF, 1999), du macro (insertion du lieu d'étude dans son contexte régional) au micro (matériaux et revêtements utilisés, mobilier, etc.), en passant par le méso (analyse du parcellaire et des tracés de voiries à l'échelle communale). A l'échelle la plus fine, il est intéressant de déterminer si l'espace d'intervention est homogène ou s'il peut être décomposé en sous-espaces aux fonctions et aménagement spécifiques. Cette démarche permet de détailler la composition de l'espace public.

Outre l'analyse de l'espace physique, le diagnostic doit se porter sur le contenu de cet espace, en termes socio-économiques, sur son fonctionnement. Pour ce faire, l'observation

non participante, si elle permet de « *maintenir une vision objective des usages constatés et d'en préserver la spontanéité, en limitant les éventuelles interférences entre l'observateur et les usagers* » (GRANE dans TOUSSAINT, ZIMMERMANN, p.137), ne suffit pas. Le concepteur, ne possédant aucune expérience personnelle de l'espace et de ses usages, doit engager un processus de rencontre de la population locale. Cette démarche, qualifiée d'observation participante, et basée sur des entretiens informels, permet, selon Grané, « *d'accéder à des éléments qualitatifs que l'observateur ne peut voir autrement que par un contact avec les usagers* » (GRANE dans TOUSSAINT, ZIMMERMANN, P.137). L'hétérogénéité de l'échantillon considéré garantit la prise en compte la plus large possible des différents usagers.

Il peut aussi être intéressant, en plus des entretiens informels, de récolter des informations sur les habitudes individuelles en organisant une large campagne de questionnaire. Cet outil, qui touche chaque foyer, a de plus une seconde utilité. Il permet d'informer l'entièreté de la population des démarches entreprises.

Ce second volet permet une analyse centrée sur l'usage qui est fait de l'espace. Elle comprend la description du public directement concerné, de ses coutumes et habitudes, de ses caractéristiques culturelles et socio-économiques, mais aussi de ses comportements en terme de mobilité. Une attention particulière doit de plus être donnée aux relations qui se tissent entre les individus au sein de l'espace considéré. Ces relations participent au sens donné à l'espace, et la nature de celles-ci induit souvent des sentiments d'insatisfaction.

Cette première étape permet de décrire et de comprendre les problèmes causés par une situation jugée inadéquate. Mais elle permet aussi de souligner les potentialités sur lesquelles reposeront d'éventuelles modifications de l'agencement de l'espace.

2^e étape : Analyse du cadre législatif

Chaque m² de sol en Suisse est soumis à une législation. Toute intervention ayant trait au territoire doit donc s'inscrire obligatoirement dans le cadre légal défini. Il est fondamental, pour le concepteur, de prendre en compte très en amont du processus d'analyse ce cadre de travail contraignant. Seul un respect strict de ce dernier permet de mettre sur pied des solutions opératoires réalisables.

Ce dispositif formel se subdivise selon les trois échelons administratifs suisses :

Au niveau fédéral, les contraintes sont de trois types : des lois, des ordonnances associées aux lois et des inventaires de protection pour les zones sensibles ou d'intérêt particulier.

À l'échelon cantonal, le cadre légal est aussi composé de lois et ordonnances. Le document officiel le plus important à ce niveau, en terme d'aménagement du territoire, est certainement le plan directeur cantonal. Ce document, non contraignant, détermine les orientations générales de l'aménagement du territoire pour les régions.

Finalement, à l'échelle administrative locale, le plan directeur communal fixe les grandes lignes du développement prévu pour le territoire. Il est assorti d'une réglementation. Un

autre document cartographié, le plan partiel d'affectation, fixe précisément l'affectation des sols de la commune et les règles applicables par zones. Ce dernier document a force de loi.

3^e étape : Analyse des projets précédents

Tout projet de réaménagement porte sur un espace qui a pratiquement toujours déjà été la cible de travaux de recherche, d'études prospectives ou même de projet d'aménagement. Le concepteur ne peut faire l'économie de recenser et de passer en revue les projets et réflexions qui concernent le même site d'intervention. Le but de cette phase est tout d'abord de compléter ses connaissances en se nourrissant des expériences et recherches déjà effectuées. Dans un second temps, il est intéressant pour le professionnel de l'espace de prendre un regard critique afin de déceler les points faibles des projets précédents. Cette analyse permet de comprendre, au moins en partie, pourquoi les modifications projetées autrefois ne se sont pas réalisées. L'aménagiste peut alors se baser sur cette analyse pour développer un projet en évitant les erreurs méthodologiques ou techniques faites par le passé.

4^e étape : Analyse des besoins et problèmes

L'intervention demandée d'un concepteur est le résultat de l'insatisfaction d'un aménagement local de l'espace. Cette insatisfaction peut être bien souvent déjà observée de l'extérieur. Mais l'analyse externe est insuffisante. Il semble en effet difficile d'appréhender de manière exhaustive les problèmes résultant d'un espace public inapproprié. Car ce sont par leur vécu quotidien d'un lieu que les usagers en mesurent la qualité. Les problèmes qui surgissent sont d'abord subis et ressentis par la population locale.

Le but de cette quatrième phase est donc de développer un dispositif qui permette à tous les habitants d'exprimer leur mécontentement (ou leur satisfaction incomplète) par rapport à la situation considérée.

Il est possible de concevoir plusieurs dispositifs à cette fin :

Premièrement, le concepteur peut interroger les habitants sur les problématiques locales par l'envoi de questionnaire. L'intérêt principal de cette démarche réside dans l'importance du nombre de personnes touchées.

Deuxièmement, il nous semble primordial de mener des entretiens et réflexions prospectives avec des personnalités particulièrement impliquées dans la vie locale. Nous suggérons dans ce dessein une prise de contact « hiérarchique », c'est-à-dire qui tienne compte de « l'importance relative » des différents individus. Une attention particulière doit être donnée aux groupes d'intérêt (milieu associatif, acteurs économiques locaux, etc.).

Troisièmement, la mise en commun et l'échange de points de vue sur une situation problématique, dans une dynamique de groupe, est une source riche d'information. La démarche employée par les quartiers 21 lausannois, issue du modèle bâlois, est à ce titre très intéressante. La première phase, axée sur la critique de la situation actuelle, est basée sur une double logique. La soirée-débat commence par une réflexion en petits groupes de travail. Elle se poursuit par une mise en commun des résultats et finit par une pondération collective de l'importance des différentes thématiques abordées. La seconde phase des quartiers 21, onirique et prospective, correspond à la cinquième étape de la démarche proposée dans

ce travail. Le contact direct et proche rendu possible par ce type de rencontre publique permet d'aborder des problèmes non pris en compte au préalable par le concepteur. Il permet aussi d'aborder d'une manière plus détaillée des questions particulièrement importantes. Enfin, ce type de rencontre constitue en soi un événement dans un espace sociétal. Il peut contribuer, certes modestement, à la cristallisation d'un sentiment d'appartenance à un environnement social local, ainsi qu'au renforcement d'un sentiment identitaire partagé.

Quatrièmement, une fréquentation assidue et régulière de l'espace d'étude par le concepteur peut encourager des prises de contact informelles par des habitants. Ce type de relations permet à ceux qui le souhaitent d'employer un canal de communication privilégié et direct pour émettre des critiques et des attentes particulières.

Ces différents mécanismes permettent au concepteur d'esquisser une synthèse critique concernant la situation actuelle. Cette synthèse doit représenter les différentes sensibilités des personnes concernées par la réflexion.

5^e étape : Avant-projets

Cette cinquième étape est basée sur le postulat que la population locale, qui connaît parfaitement l'espace étudié, est susceptible d'apporter des solutions adéquates aux problèmes posés par la situation. Cette étape correspond à la seconde phase des quartiers 21. Elle est composée de deux parties. La première, onirique, a pour but de stimuler l'imagination de tous, d'inviter au rêve. Le site est imaginé par chacun comme il pourrait être dans une situation idéale. Dans la seconde phase, le but consiste à traduire les différentes visions idéalisées en projets réalisables, de manière très pragmatique. Cette phase, qui se focalise sur des objectifs définis et une hiérarchisation des priorités, permet d'imaginer des scénarios prospectifs doté d'une réelle faisabilité. Des solutions doivent pouvoir être esquissées à l'issue de cet exercice.

« Il s'agit d'organiser une provocation. L'idée étant qu'il ne s'agit pas de trouver La Solution, mais bien de faire en sorte que les acteurs prennent position et orientent ainsi le travail par les choix qu'ils font. Ces deux étapes consistent à modéliser la réalité, à la simuler et à en renvoyer une image comme stimulation au débat, à la délibération entre les acteurs que le projet mobilise. L'image en ce sens n'a pas – et de toute façon ne pourrait l'être – à être vraie. Elle est une représentation à partir de laquelle les acteurs sont invités à prendre position et de la sorte à définir en les explorant, l'acceptable, l'inacceptable, le possible et l'impossible. Cette démarche n'ignore pas que les relations entre les acteurs sont aussi des relations de pouvoir et que, par conséquent, tous ne sont pas à la même hauteur pour faire valoir leur position. Toutefois, si la délibération n'autorise pas le dévoilement d'une quelconque vérité, elle autorise en revanche le dévoilement des positions de chacun ». (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 2001, p.165)

Cette étape doit permettre de fixer un parti pour l'avenir, « si par parti, on entend l'ensemble des choix assumés par les acteurs mobilisés dans le projet et qui fixe donc un domaine de possibles ». (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 2001, p.165). Cette affirmation nous

rappelle une nouvelle fois que le concept de bien commun n'a pas de signification dans un contexte aussi multipartite. L'aménagement du territoire est le fruit de choix, il ne peut en aucun cas être neutre.

Sur la base des suggestions et propositions émises par la population, le concepteur peut alors développer des avant-projets. Cette phase projective est complexe, puisque les avant-projets doivent répondre à la fois aux attentes de la population tout en s'inscrivant dans le cadre légal restrictif.

Le but de ces avant-projets est de montrer des pistes, des orientations. Ils ne doivent pas être trop développés et peaufinés, afin de pouvoir être réorientés en fonction des avis de la population. Dans ce dessein, une seconde soirée-débat semble être un dispositif adapté. Le concepteur peut dans une première partie présenter ses avant-projets. Il nous semble pertinent de développer plusieurs avant-projets contrastés, afin de pouvoir sentir plus facilement les avis populaires.

Dans la seconde phase de la soirée, les habitants se prononcent donc sur les propositions. Le concepteur anime le débat et recueille les critiques et commentaires. Il peut dès lors se concentrer sur l'avant-projet (ou les avant-projets) qui a été le mieux accueilli par la population et le réorienter en fonction des remarques pour en faire un véritable projet détaillé d'aménagement du territoire.

6^e étape : Les Projets

Dans cette étape, le concepteur détaille les avant-projets. « *Le choix est fait, un objet émerge, contraignant et contingent : c'est la formalisation du parti d'aménagement. Le projet, en ce sens, est posé comme un pari sur l'avenir : il n'est pas affirmation d'une détermination absolue ou d'une vérité avérée et administrée par une quelconque preuve, mais bien un engagement qui est construction d'un possible, d'un avenir envisagé par rapport à des attentes sur la façon d'être ensemble* » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 2001, p.166).

L'aménagiste procède à des évaluations techniques de faisabilité des solutions retenues. De plus, il évalue l'importance de l'investissement financier nécessaire à une possible réalisation d'une des propositions. Cette étape concerne donc « *l'objet du projet c'est-à-dire le travail de localisation, de formalisation et de simulation des dimensionnements techniques, spatiaux et financiers. Il s'agit de la mise en forme de tout le contenu : tracé détaillé et argumenté de perspectives et propositions. Des propositions de phasage des opérations ponctuelles (ce qui pourrait correspondre à des phasages), accompagnées d'analyses approfondies et de propositions techniques et financières complètent le tout* » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 2001, p.166). Ce phasage peut être assimilé à une hiérarchisation des aménagements à effectuer. Le concepteur peut ainsi définir quelles interventions sont prioritaires, et lesquelles peuvent être reportées.

Dans l'idéal, la population devrait pouvoir suivre et intervenir au cours de la progression des projets. Cela est possible par le choix d'un dispositif associé à la politique de communication (parution d'un journal spécifique, affichage d'information sur le terrain, etc.).

À l'issue de cette phase, le concepteur transmet aux élus le fruit de son travail. C'est alors

aux acteurs politiques que revient la responsabilité du choix. Le concepteur n'intervient pas dans la procédure de décision de la réalisation ou non d'un projet d'aménagement territorial.

Dans le cas où le projet se réalise, le concepteur a un important rôle à jouer dans la stratégie communicationnelle. Il peut mettre sur pied en accord avec les acteurs politiques différents dispositifs d'information à la population.

Une fois le projet réalisé, il lui reste encore à construire une méthode évaluative de l'effet du réaménagement afin de déterminer si la transformation de l'espace public a induit des changements d'usage et/ou de perception. C'est uniquement à ce stade final que l'aménagiste peut juger si les objectifs poursuivis ont été atteints.

3.2.3. Particularités du cas villageois

La démarche présentée, construite dans la perspective de concevoir un réaménagement négocié des espaces publics, n'est pas spécifique au cas villageois. Selon nous, il n'existe pas de différence significative entre l'environnement villageois ou urbain pour la mise en place d'une telle démarche. Le village, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'affirmer, n'est plus une thématique d'analyse très prisée... Pour mettre sur pied notre méthodologie, nous avons donc souvent transposé, lorsque cela nous semblait intéressant et adéquat, les méthodes et les dispositifs provenant de recherches sur l'espace urbain.

Toutefois, il nous semble que le village est un lieu d'étude privilégié. Il forme un laboratoire idéal d'expérimentation de procédés contemporains d'aménagement du territoire. Le principal avantage réside dans sa petite envergure socio-spatiale. Le développement d'un projet qui intègre les processus de participation, négociation et collaboration, est plus facile à mettre sur pied dans un village que dans une ville. Dans cette dernière, les investissements initiaux en temps et en ressources financières sont nécessairement très importants. De plus, il est très compliqué d'intervenir dans un environnement composé d'un si grand nombre d'acteurs concernés.

Enfin, nous pensons que la dynamique interne du système social villageois induit une plus forte implication personnelle des habitants dans le processus participatif. Il semble, bien qu'un seul exemple ne suffise pas à le démontrer, que les usagers d'un espace rural confiné, où « tout le monde se connaît », se sentent plus directement concernés que les habitants d'une agglomération urbaine.

4.1. Le mandat

Ce travail de mémoire porte sur un mandat donné en juillet 03 par la commune d'Yverne. L'objet de ce mandat est de concevoir un réaménagement de la place du Torrent, tel qu'il est prévu par le Plan directeur communal de 1994. Cette place, aujourd'hui vouée à la circulation automobile, est appelée à devenir le véritable centre du village. Le réaménagement de la place a déjà fait l'objet de deux projets, qui tout deux ont été refusés par le conseil communal. La volonté de l'exécutif communal d'aboutir à une solution pour le problème de la place est donc aujourd'hui particulièrement forte. De plus, un tel réaménagement viendrait à point nommé puisque la commune doit entreprendre prochainement divers travaux de voirie.

L'intervention demandée porte sur des problématiques qui dépassent la seule question du réaménagement de la place, puisque la municipalité doit faire face à d'importants problèmes de circulation et de stationnement. En outre, la qualité des espaces publics, en termes de fonctionnalité et d'esthétique n'est pas satisfaisante.

L'objet de notre mandat est donc de développer une méthodologie de travail qui permette d'aboutir à un ou des projets qui soient réalisables. Cette méthodologie se fonde, d'entente avec l'exécutif politique, sur trois principes de base.

Le premier principe découle de la volonté claire de s'affranchir des multiples luttes et enjeux internes liés à des conflits d'acteur à acteur. Le souhait de mandater de jeunes chercheurs résulte du souhait d'obtenir un regard extérieur et novateur sur une situation problématique depuis longtemps.

Le second principe porte sur le sujet même de l'étude. Une analyse globale de la situation est recherchée, afin de pouvoir véritablement comprendre les causes des problèmes actuels. La perspective doit être doublement globale. Il serait premièrement souhaitable que le périmètre d'étude pris en compte soit large. Mais les thématiques abordées devraient aussi être diverses. Le but est de se préoccuper non seulement des problèmes fonctionnels des espaces, mais aussi des évolutions socio-économiques qui ont des impacts sur la vie et l'organisation générale du village.

Le troisième principe est d'intégrer au maximum les différents acteurs dans le processus. Ce principe a une finalité double. Il permet de tenir compte premièrement des expériences vécues, des habitudes, et des souhaits des personnes à qui le réaménagement est destiné. Le but est donc de développer un projet, adapté aux usages, que les usagers s'approprient (cela a en plus l'intérêt d'éviter des éventuels blocages et oppositions). Mais une telle démarche induit aussi une animation sociale temporaire susceptible de renforcer le tissu villageois.

Il est possible de distinguer cinq types d'acteurs concernés par une démarche concertée en aménagement du territoire :

Le premier type est le politique. L'exécutif est à l'origine de l'attribution du mandat. Le législatif est lui concerné par le vote sur les projets. Comme l'affirme Maurice Charrier : *« l'aménagement urbain n'est pas neutre. Il n'est pas science mais culture. Il ne peut faire l'objet d'un consensus mais appelle au contraire des choix (...). Ces choix, en démocratie, appartiennent au peuple et, par délégation, aux élus »*.

Les concepteurs forment le second type. Notre équipe, tripartite, est composée d'un architecte, Fabian Jörg, d'un géographe, l'auteur de ces lignes, tous deux sous la direction du professeur Jean-Bernard Racine qui pilote la démarche. Ce trio a la chance de disposer d'une large marge de manœuvre. Les ressources mises à sa disposition sont en outre très importantes (envoi de questionnaires, envoi de courrier d'information, liberté dans l'accès aux archives et aux documents iconographiques et cartographiques, etc.).

Le troisième type est composé des différents groupes d'intérêt. Il est possible de rassembler sous cette étiquette les diverses associations villageoises, les acteurs économiques, les associations de défense de l'environnement, etc. Ces groupes, aux intérêts divergents, bénéficient de ressources financières et relationnelles différentes. Ils doivent être l'objet d'une attention particulière, car leur pouvoir relatif leur permet de bloquer aisément tout projet en cas de désaccord.

La population peut être considérée comme formant le quatrième type d'acteurs. Ils sont les usagers des espaces publics et véritables destinataires du projet. Diverses sous-catégories appartiennent à ce type, depuis les visiteurs ou touristes jusqu'aux habitants-citoyens. Dans ces sous-catégories, d'importantes différences peuvent être relevées, en particulier concernant le mode de fréquentation. Celui-ci dépend en effet de l'âge, du sexe, de l'origine, du niveau socio-économique, de la localisation résidentielle, etc.

Enfin, mentionnons le Service de l'Aménagement du territoire du Canton, acteur incontournable dans le rôle de vérification de la légalité des propositions de réaménagement.

Concernant la temporalité du mandat, il a été décidé que l'étude se déroulerait de l'automne 2003 à l'été 2004. À l'issue de ce mandat, un cahier des charges formant une synthèse des réflexions devrait être remis aux élus politiques. Celui-ci pourrait alors faire l'objet d'un vote d'intention par le conseil communal en automne 2004. Dans l'éventualité où le vote serait positif, les idées et concepts émis pourraient être développés et finalement réalisés.

4.2. Le diagnostic

Présentation de la démarche

Le diagnostic forme la première étape de notre modèle d'aménagement (voir chap 3.2.2.). Le but de cette partie est de faire une analyse approfondie du territoire sur lequel l'intervention va porter. Elle permet de comprendre l'environnement d'étude et de saisir les enjeux qui lui sont associés. Nous détaillons ici la marche à suivre empruntée pour élaborer cette partie analytique.

Si le mandat concerne à l'origine une portion réduite de territoire, la place du Torrent, nous avons jugé utile de réinscrire cet espace central dans son environnement géographique élargi. Nous avons donc pris premièrement en considération le territoire communal, en tenant compte de son rôle dans l'espace régional vaudois, avant de nous focaliser sur l'espace local villageois. La prise en compte de tout le territoire de la commune nous a permis d'exploiter les données, nécessairement agrégées, du recensement fédéral, données qui se calquent sur le découpage administratif communal suisse. Dans l'approche locale, il nous a semblé important de garder l'échelle du village comme échelle de base, afin de maintenir la place du Torrent dans son contexte.

Comme il a déjà été dit dans la partie théorique, le recours à une mise en perspective historique nous a semblé incontournable. Nous avons, pour réaliser cette partie, récolté des informations dans les archives de la commune. Nous avons par ailleurs pu collecter des éléments historiques dignes d'intérêt par la conduite d'entretiens informels menés avec des personnes d'âge habitant le village. De plus, nous avons bénéficié d'informations précises issues d'un travail de recherche, mené actuellement par une historienne de la région, portant sur l'histoire du village d'Yvorne.

Afin de décrire le village d'Yvorne en tant qu'espace physique, nous avons multiplié les phases d'observation sur le site. Cette lecture morphologique de l'espace n'aurait toutefois pas été possible sans recourir au traitement d'informations statistiques du recensement fédéral de l'an 2000. Il nous a fallu de plus exploiter les données de comptages et de contrôles radars afin d'analyser l'accessibilité du village. Un entretien avec un responsable des cars postaux nous a fourni des données et explications sur la problématique locale des transports collectifs. L'inventaire ISOS a formé la base de notre analyse du patrimoine bâti, de même que les plans et documents officiels (Plan directeur communal et Plan de zone notamment).

Pour évaluer le fonctionnement du lieu, dans une perspective socio-spatiale cette fois, nous avons recouru une nouvelle fois à l'observation non-participante et aux bases de données statistiques. Mais nous avons surtout axé cette partie de la recherche sur une campagne d'entretiens. La rencontre de personnalités politiques et d'acteurs économiques (vignerons, restaurateurs, horticulteurs) nous a permis d'esquisser les caractéristiques de l'espace de

travail qu'est Yvorne. D'autre part, nous avons pu nous faire une image des usages de l'espace et de la vie villageoise par des entrevues menées avec des personnes actives dans le tissu associatif local ainsi qu'avec les habitants du lieu. Celles-ci ont été réalisées parfois spontanément sur l'espace public, sinon de manière planifiée au domicile des individus. Une attention particulière a été donnée à l'évolution récente de ce lieu de vie et aux transformations qui s'y passent et sont ressenties.

Finalement, une enquête au moyen de questionnaire a été mise sur pied. Chaque foyer a ainsi reçu une double page de questions touchant tant aux habitudes de vie de ses membres qu'à leurs représentations du monde villageois. Les informations récoltées ont permis de construire une base de données sur laquelle des analyses statistiques ont été menées (voir annexes).

4.2.1. Bref aperçu historique

Une historienne étudie actuellement le passé du village d'Yvorne de manière approfondie, c'est pourquoi nous n'avons pas souhaité trop développer cette partie historique.

Les premières traces de l'homme dans la région d'Yvorne datent de l'âge du Bronze (env. 2500-800 av. J.-C.). Au I^{er} siècle av. J.-C, Yvorne passe sous la domination de Rome. Des bornes attestent que cette région dépend alors de Martigny, centre administratif d'une région comprenant le Chablais et le Valais. Précisons que la situation du Chablais dans l'arc alpin est alors déjà d'un grand intérêt géostratégique, puisqu'il est situé sur l'étroit axe reliant l'Italie à la Gaule. La région passe ensuite sous la domination des Burgondes en 443, avant d'être conquise par les Francs en 534. Elle fait partie du royaume de Charlemagne à la fin du VIII^e siècle. Le village d'Yvorne est cité pour la première fois en l'an 1020. Il est le village de l'If : *Evurnum*. Au XII^e siècle, Yvorne entre dans la sphère d'influence savoyarde. C'est à cette période approximativement que le village se fixe dans les alentours de la Maison-Blanche actuelle. Il dépend alors de la châtellenie de Chillon.

En 1258, le village est composé d'environ 130 âmes. Un demi-siècle plus tard, la population atteint le nombre de 500 personnes. Les archives nous renseignent sur les possessions foncières des habitants, lesquelles se composent uniquement de maisons, champs, pres et vignes. Notons que les « quartiers » de Vers-Morey et de Vers-la-Cour existent déjà au Moyen-âge. Le village est rattaché alors à la commune paroissiale d'Aigle, ce qui impose aux habitants d'Yvorne certaines corvées et contraintes non religieuses, comme la mise à disposition de forces vives pour combattre les crues récurrentes.

À la fin du XV^e siècle, la région passe sous la domination bernoise. Le gouverneur prend alors ses quartiers à Aigle.

En 1584 survient une catastrophe qui marquera pour toujours la morphologie du village. Suite à plusieurs tremblements de terre, un énorme pan de montagne s'écrase sur le village,

recouvrant toute la partie nord de l'ancien village, et faisant plus de 120 victimes. Cet éboulement est appelé l'Ovaille, nom commun qui désigne en patois diverses sortes de catastrophes. C'est là que sont plantées, selon Mottaz, « *les meilleures vignes d'Yvorne, celles qui donnent ce fameux vin si estimé et qui passe pour le meilleur du pays* » (MOTTAZ, E., 1921, p.856). Cet événement fait changer radicalement la forme du village. La zone de l'ancien village étant ensevelie, on construit les nouvelles bâtisses à l'est de cet éboulement, au lieu-dit « les Maisons-Neuves ».

Les archives cartographiques des XVII et XVIIIe siècles nous permettent de réaliser que les rues du village ont pour l'essentiel gardé le tracé qu'elles avaient sur les premiers plans du village. Ceux-ci remontent à la fin du XVIIe siècle (1660-1 pour le plus ancien). Les archives permettent d'affirmer que les quartiers existaient déjà au Moyen-âge, mais on n'a pas le moyen de savoir



Fig.1 : Plan moyenâgeux d'Yvorne

où passaient les rues. Quant à la place du Torrent, un pont sur le Torrent existait bien à cet endroit, mais il semble que la place ne prenne forme qu'autour de 1839. Si les rues ont plus ou moins gardé leur tracé, elles ont pratiquement toutes été élargies au XIXe siècle

Dans le domaine paroissial, Yvorne change aussi de dépendance, ressortissant de la paroisse d'Aigle, puis de Roche, avant de dépendre à nouveau d'Aigle. Yvorne s'en détachera finalement lors de la construction du temple en 1838.

La viticulture reste en tout temps l'activité principale de la population, avec la culture maraîchère et l'agriculture. La force hydraulique du Torrent est aussi exploitée, puisque trois moulins et un battoir sont implantés le long de celui-ci. La vigne, qui rythme la vie du village, imprime aussi son empreinte sur le paysage : « *c'est le vin qui s'est logé d'abord, et le mieux possible : l'homme s'accommode de ses restes* » (RAMUZ, 1927, p.17). Mais la viticulture rythme aussi la vie du canton dans son entièreté puisque, avant la grande guerre, « *c'était encore le temps où on avait encore des vacances de vendanges* » (RAMUZ, 1927, p.38). Les vendanges étaient alors une activité de longue haleine, dominant la saison automnale : « *on vendangeait alors au mois d'octobre et tout le long du mois sans se presser* » (RAMUZ, 1927, p.7)

Cette activité dominante impose aussi une organisation particulière des espaces et des tem-

poralités de vie : « dans le vignoble, ce qu'on voit des maisons n'est pas tout, ce n'est guère que leur moitié : ce qui est dans l'air n'est que le prolongement de ce qui est sous la terre ; et la vie y est une vie à moitié souterraine, soit qu'on pressure, soit qu'on encave, soit qu'on transvase, soit qu'il faille souffrir le vin ou le coller ; une bonne part des journées s'y écoule à la lumière des bougies ou à celle des falots tempête » (RAMUZ, 1927, p.17).

Il se dégage premièrement de ce bref aperçu historique que l'apparence du village n'a que peu changé en quatre siècles. Depuis la catastrophe de l'Ovaille, les habitations et les voies routières ont gardé globalement les mêmes gabarits et localisations. Ces caractéristiques héritées expliquent en partie certaines difficultés de concilier exigences du trafic actuel et cheminements ho. Deuxièmement, les activités qui se déroulent sur la portion de territoire communal en co-teau, entourant le village, sont aussi caractérisées par une grande permanence temporelle. La vigne, qui formait avec l'agriculture l'essentiel des affectations des sols, conserve une absolue prédominance.

4.2.2. Yverne, espace physique

Situation géographique

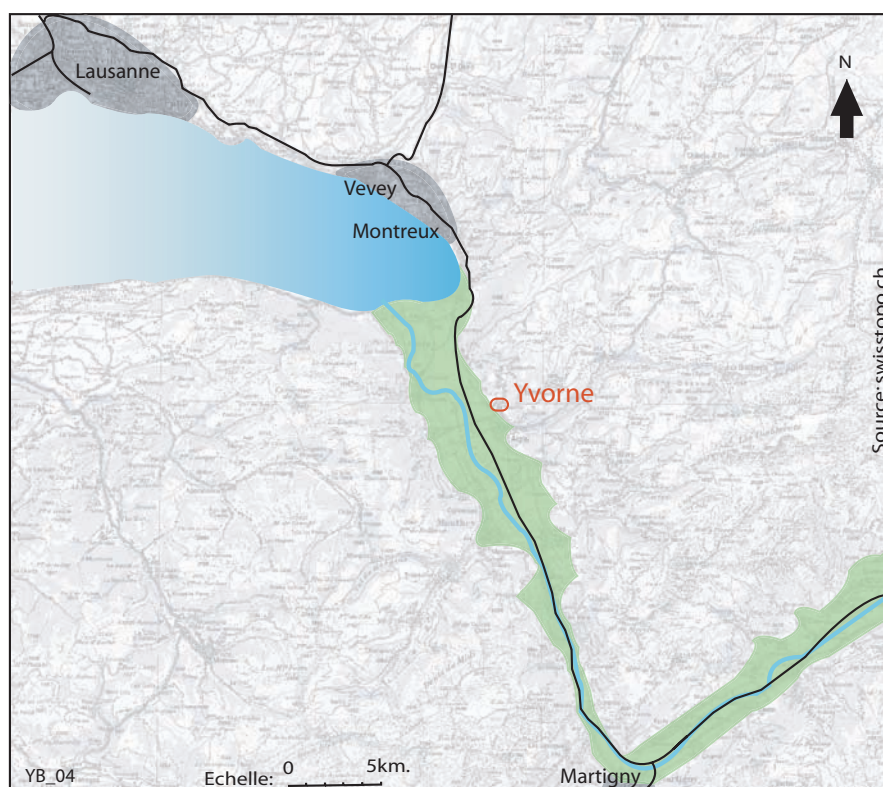


Fig.2 : Localisation d'Yverne

La commune d'Yverne, appartenant au district d'Aigle, est localisée à une trentaine de kilomètres au sud-est de Lausanne. Commune périphérique du Canton de Vaud, elle est située sur l'axe de transport routier et ferroviaire stratégique reliant le plateau suisse au

Valais, et plus loin à l'Italie.

La commune d'Yvorne est étagée des bords du Rhône aux premières cimes des Préalpes vaudoises. Sa topographie prend progressivement, de l'ouest à l'est, une forme mouvementée. En fond de vallée, à proximité des rives du Rhône, se trouvent de larges étendues planes. Formées de sédiments et d'alluvions fluviales déposés par le Rhône, ces surfaces arables sont propices à l'agriculture et à l'élevage. Inversement, la topographie de l'est de la commune est fortement escarpée. Cette région n'accueille que forêts et parois rocheuses. Entre ces deux zones s'étend un cône de déjection large et régulier formé par les épandages du Torrent d'Yvorne. Toutefois, les soubassements de ce cône ont une origine différente, puisqu'ils proviennent de l'éboulement d'un large pan de paroi rocheuse, il y a plus de 400 ans.

La topographie irrégulière de la commune est déterminante dans l'utilisation et l'affectation des sols. Les sols sont à 55% recouverts de forêts, alors que seulement un tiers sont exploités par le domaine agricole. Une très faible proportion de la surface communale est vouée aux secteurs secondaire et tertiaire. Les 1200 hectares (ha) se répartissent ainsi en 160 ha de vignoble, 650 ha de forêts, 390 ha de terres agricoles et d'habitations.

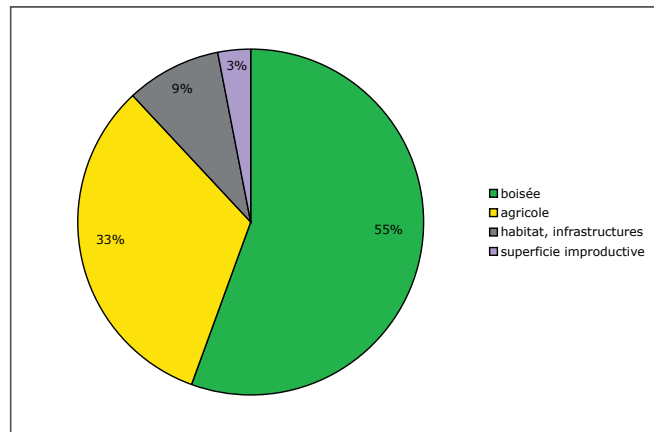


Fig.3 : Répartition de la superficie communale (source : OFS, 92-97)

Ce territoire peut être décomposé grossièrement en quatre zones distinctes : une zone de plaine, une aire de transition, le coteau et finalement le versant montagneux.

La plaine (1)

La zone de plaine est une grande surface étendue, essentiellement vouée aux exploitations agricoles. Elle est bordée à l'ouest par le Rhône et à l'est par la voie de chemin de fer. La morphologie du découpage parcellaire est régulière. Quelques cordons boisés structurent l'effet visuel. Plusieurs hameaux et ensembles de fermes sont répartis sur cette zone. Les Jaccolats, hameaux formé de villas et de petites entreprises, et Versvey, deuxième hameau de la commune en terme de population, sont les deux principaux ensembles d'habitats de la plaine. Dans ces hameaux, la vitalité socio-économique semble s'être affaiblie. Ainsi peut-on aujourd'hui observer que la laiterie de Versvey est fermée et que l'ancienne école du hameau a été transformée pour accueillir deux familles de locataires. Aux côtés de quelques grandes exploitations agricoles, cette zone accueille aussi les plus grandes serres de Suisse, vouées à la plantation de fleurs.

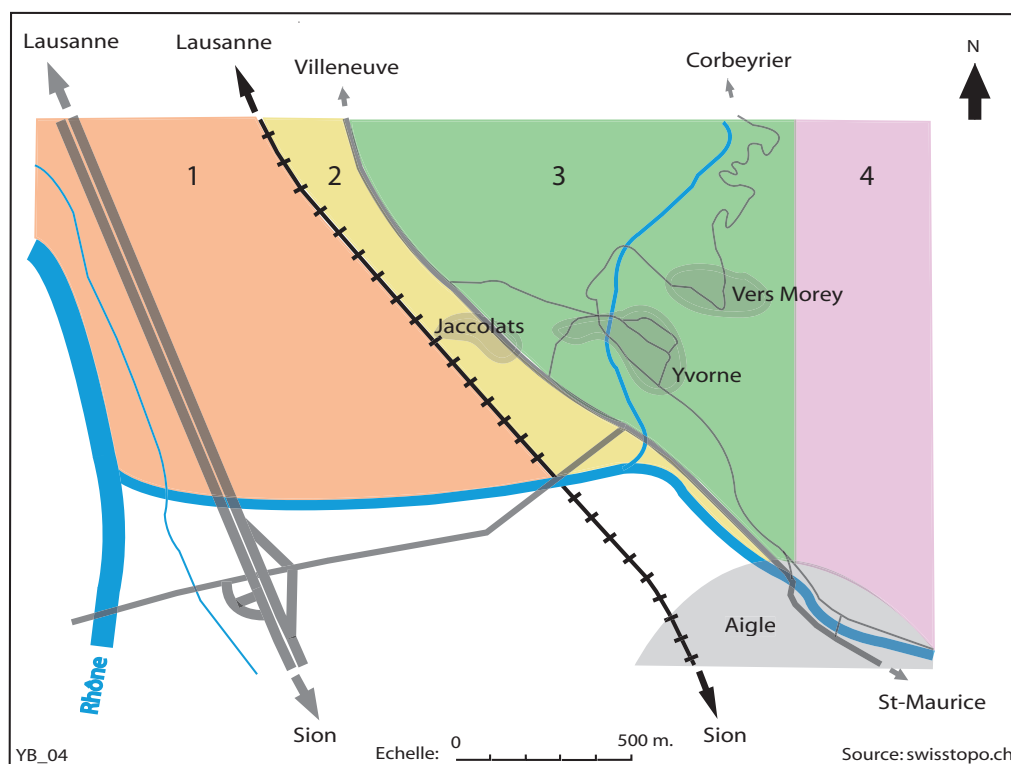


Fig.4 : Les quatre zones de la commune d'Yvorne

L'aire de transition (2)

Cette zone, située entre la voie de chemin de fer et la route cantonale, marque le passage progressif entre la région plane et les débuts du coteau. Son affectation est mixte, elle accueille des lieux de résidence, mais aussi en alternance des petites entreprises (menuiserie, ateliers, dépôts, garages, station-service) et des espaces agricoles. Cette aire, dominant légèrement la plaine, offre une vue appréciable. Elle est toutefois relativement isolée et déconnectée, à cause de l'effet de rupture produit par la route cantonale. Il est important de souligner qu'un effet supplémentaire de rupture est lié à la pente. La transition est ainsi très marquée entre le village et la plaine, ce qui renforce l'isolement des divers hameaux qui composent la commune. Par contre, l'accessibilité de cette zone est excellente, grâce notamment à la sortie autoroutière d'Aigle toute proche, ce qui en fait une zone de bonne attractivité pour des entreprises et donc un lieu potentiel de développement non négligeable pour la commune. Ce potentiel est toutefois limité, puisque la zone artisanale est pratiquement construite dans sa totalité. Il subsiste toutefois quelques possibilités de développement dans la zone affectée à l'habitat.

Le coteau (3)

La zone de coteau, située à mi-pente, bénéficie d'un excellent ensoleillement et d'une orientation optimale. Elle est traversée par un cours d'eau, le Torrent d'Yvorne. C'est dans cette zone que se situe le village d'Yvorne, ainsi que plusieurs hameaux distincts. Vers-Morey et Vers-Monthey, situés en dessus du village à la lisière de la forêt, et Les Rennauds, hameau jouxtant le village au sud de la place du Torrent, sont les principaux îlots bâtis sur le coteau. Ils sont entourés de part et d'autre de vignobles en terrasses, qui forment les éléments dominants du paysage de cette zone.

Le versant montagneux (4)

La partie la plus orientale du territoire communal est formée par le versant montagneux. La forte pente exclut toute construction ou exploitation autre que forestière. Elle constitue une limite paysagère franche. Cette zone dominante peut induire un sentiment d'oppression tant le changement de dénivellation est rapide.

Le village d'Yvorne, situé dans la zone de coteau, est au centre de notre recherche. Nous focaliserons donc par la suite nos propos sur cette portion du territoire communal.

La commune d'Yvorne est localisée dans une portion stratégique du territoire cantonal, à proximité de l'axe routier et ferroviaire reliant le Moyen-Pays au Valais et à l'Italie. Il est possible de découper le territoire communal en quatre zones, que les types d'activités et la morphologie distinguent. Le secteur primaire domine largement dans l'affectation des sols.

Le village d'Yvorne possède de grands atouts. Entouré d'un écrin de vignes en terrasses, il bénéficie par ailleurs d'une orientation et d'un dégagement exceptionnels sur la vallée du Rhône.

Accessibilité

L'accessibilité du village d'Yvorne est principalement conçue pour l'automobile. La route cantonale (RC780), parallèle à la ligne de chemin de fer et reliant Aigle à Villeneuve, constitue l'armature de base du routier communal. Un réseau abondant, constitué de cinq routes principales, structure le village en drainant tous les espaces construits.

La première route porte le nom de « Boulevard d'Yvorne », et se prolonge jusqu'à la Place du Torrent par la Rue

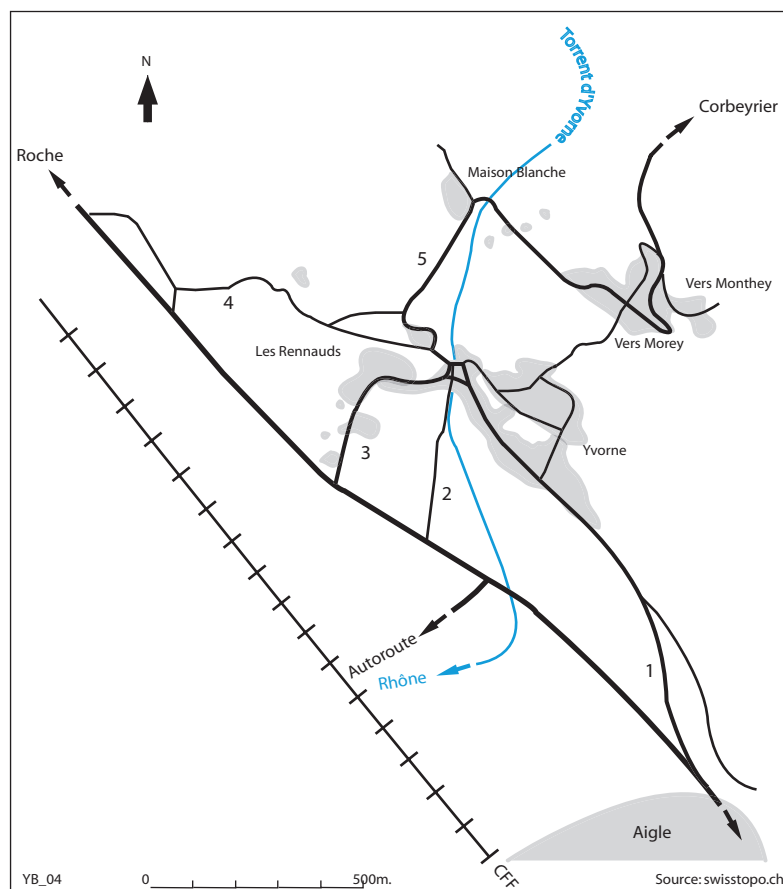


Fig.5 : Les voies d'accès au village

de Maisons-Neuves. Elle relie en ligne droite le village à Aigle. Cette route, d'un gabarit très important, octroie malgré tout au piéton un large trottoir. Le Boulevard est bordé d'une rangée continue d'arbres. Sa valeur paysagère est reconnue, il porte, sur le plan du Recensement Architectural, la mention « remarquable ». Ce boulevard draine une grande partie du trafic en direction d'Aigle et plus largement du Chablais. Concernant la vitesse, un rapport très récent du TCS, basé sur des mesures faites à l'aide d'un radar portatif, a démontré que près d'un tiers des véhicules y circulent à une vitesse supérieure à la limitation, et 10% à plus de 60 km/h. Un véhicule a été enregistré à plus de 80 km/h (source : TCS, 2004, p.3). Ces informations nous renseignent à propos de l'effet provoqué par le large dimensionnement du Boulevard sur la vitesse.

La seconde, la route de la Scie, relie en droite ligne la Place du Torrent à la RC780. C'est l'axe le plus direct pour accéder à l'autoroute depuis le village. Sa fréquentation est très importante et son dimensionnement modeste, ce qui pose parfois des problèmes de circulation. Selon notre approximation, 750 véhicules par jour y circulent approximativement dans le sens de la montée, contre à peine 400 à la descente. Concernant les vitesses, notons qu'une voiture sur sept dépasse la limitation de vitesse, et qu'un véhicule y a même été enregistré à 84 km/h.

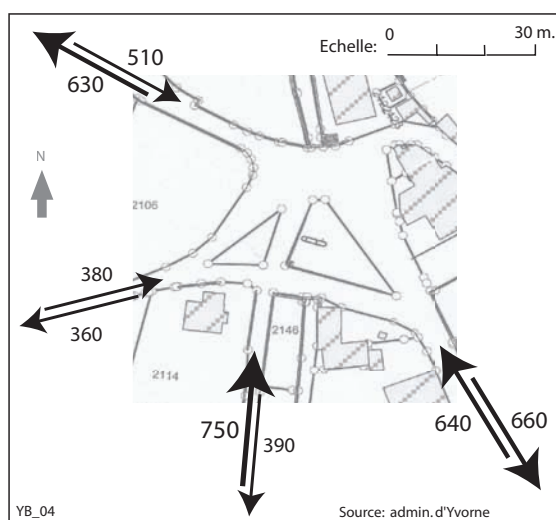


Fig.6 : Carte des flux circulatoires sur la place du Torrent

Au travers des Rennauds passe la RC723e, route dont la circulation est deux fois plus faible que sur la voie précédente, à cause de la présence de nombreuses habitations et leurs corollaires de voitures parkées. Les vitesses moyennes sont nettement inférieures à la limitation.

Une route s'étire aussi en direction de l'ouest depuis le nord du bâtiment communal, à proximité de la place du Torrent, jusqu'à la route cantonale. Elle est empruntée par les automobilistes circulant en direction de Villeneuve. Cet itinéraire n'est que peu fréquenté : le nombre de véhicules circulant quotidiennement dans chaque sens se monte à environ 200.

Enfin, la cinquième route dessert les sites, en amont du village, de Vers-Cort et de Corbeyrier, puis le Pays d'Enhaut par le col des Agittes. En calculant la moyenne journalière sur la base des comptages récents du TCS, nous pouvons avancer le nombre de 600 véhicules environ dans chaque sens. Les vitesses enregistrées ne semblent pas poser de problème.

Le village est accessible en transport public par la ligne 100.23 du car postal. Cette ligne de bus, qui circule d'Aigle à Corbeyrier, dessert le village d'Yvorne à ses deux extrémités :

à l'est devant le parking de la Couronne et à l'ouest sur la Place du Torrent. Sa fréquence extrêmement faible (huit passages quotidiens par sens) limite considérablement les possibilités de déplacement des personnes ne disposant pas d'un moyen de transport privé. Cela prend d'autant plus de signification dans un village où les personnes âgées sont nombreuses. Plusieurs personnes retraitées nous ont ainsi témoigné de leur dépendance vis-à-vis de leurs enfants ou petits-enfants pour les achats de nourriture et, plus généralement, pour tout transport. De plus, le coût d'un aller-retour en direction de la gare d'Aigle, à côté de laquelle se situe le principal site d'achat, se monte à sept francs, ce qui compte dans le budget d'une personne aux possibilités financières limitées.

Une autre ligne de bus, reliant Aigle à Villeneuve, dessert le village. L'itinéraire suivi reste cependant sur la route cantonale située au bas du village. D'une fréquence plus élevée, elle peut être une alternative de transport, pour les personnes dont la mobilité n'est toutefois pas handicapée. La commune, attentive aux différents types de besoins des couches qui forment sa population, a récemment développé, en association avec les communes avoisinantes, un réseau de « noctibus » rayonnant depuis Aigle,

lequel permet aux jeunes de la région de rejoindre leur domicile à des heures tardives le week-end. Pour les plus jeunes, deux bus scolaires opèrent en outre le ramassage dans la commune. Le premier, transportant des enfants en bas âge, sillonne la commune pour amener les enfants à l'école située au cœur du village. Le second transporte les enfants des classes secondaires vers l'école d'arrondissement d'Aigle.

Le village était autrefois desservi par des trains régionaux CFF, mais la gare est aujourd'hui désaffectée et sa destruction est déjà prévue.

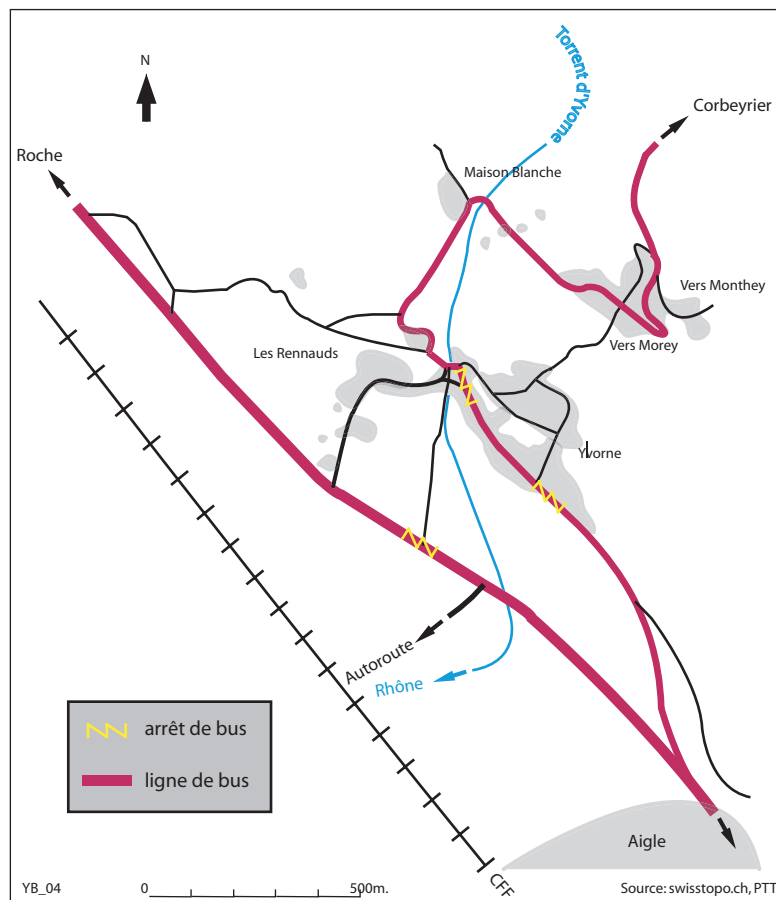


Fig.7 : Desserte d'Yverne par les transports en commun

La marche à pied constitue enfin une dernière possibilité pour accéder au village. Nécessitant une trentaine de minutes, le trajet de la gare d'Aigle à Yvorne est tout à fait praticable. Il faut cependant noter que l'itinéraire piétonnier menant à Yvorne depuis la gare n'est pas partout évident. Les liaisons piétonnes restent parfois insuffisantes, n'assurant pas de manière optimale et sécurisée les différentes connexions pédestres. Les trottoirs sont souvent absents, ce qui est regrettable dans un site aussi propice à la promenade. Des efforts pour la sécurité piétonne ont malgré tout été faits, puisque des ralentisseurs et des panneaux de mise en garde ont récemment été installés dans le but de contraindre les automobilistes à modérer leur allure.

Le village d'Yvorne, situé à moins de deux kilomètres de la sortie autoroutière d'Aigle, a une accessibilité excellente par les transports individuels motorisés. Le village est desservi par 4 routes provenant de la plaine, et par une route, en amont du village, provenant de Corbeyrier.

L'accessibilité du village par les transports publics n'est pas très bonne. Une ligne de car postal, d'une faible fréquence journalière, dessert directement le village. Une seconde ligne, d'une cadence plus régulière, circule sur la route cantonale au bas du village.

Yvorne, par sa proximité de la gare d'Aigle, est facilement accessible par le train et la marche à pied. Cette modalité d'accès pourrait toutefois être améliorée. La lisibilité de l'itinéraire piétonnier et le confort de déplacement ne sont en effet pas satisfaisants partout.

Des équipements

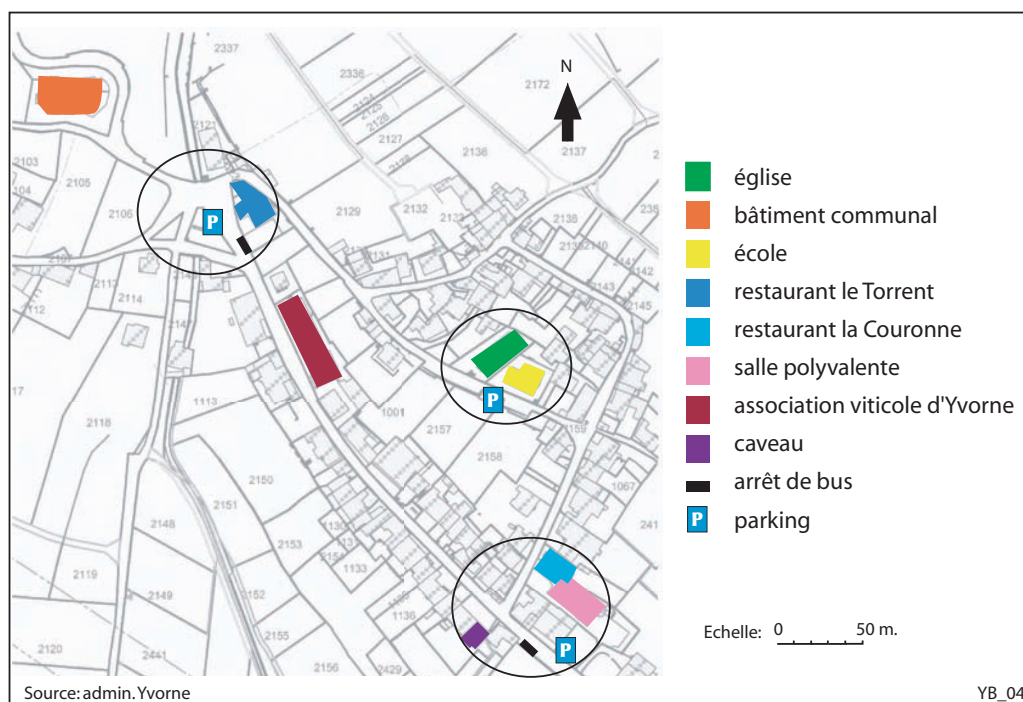


Fig.8 : Bâtiments publics et privés d'importance

Le village d'Yvorne, principale localité de la commune, regroupe une grande partie des équipements publics. Ceux-ci - maison de commune, salle des fêtes, école, église – sont répartis dans le village. Deux restaurants et un caveau sont aussi situés dans le village, de même que l'association viticole. Cette implantation groupée et centralisée, si elle participe à l'attractivité du village, renforce quelque peu l'isolement des hameaux « périphériques ». Ce qui amène certains groupes d'habitants de ces hameaux à se plaindre de la situation privilégiée du village centre.

La répartition des équipements publics n'est pas homogène sur le territoire communal. Dans le village d'Yvorne sont en effet concentrés l'église, l'école, le bâtiment communal d'administration et la salle polyvalente. Deux restaurants et un caveau sont localisés aux extrémités du village.

Morphologie du patrimoine bâti

Le village d'Yvorne comporte une agglomération principale (1) et plusieurs hameaux (2,3) secondaires. L'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse, 1981), précise que « les qualités spatiales du site sont prépondérantes en raison de l'existence, dans l'agglomération principale, d'un tissu dense, partiellement contigu, édifié sur une trame orthogonale de rues et ruelles perpendiculaires et parallèles aux courbes de niveau, encadrant une parcelle de vigne en position centrale. » (ISOS, 6.83, p.1) Cette vigne représente une forme d'espace vert au cœur même du tissu bâti. Elle forme une coupure dans la densité du bâti, et articule les différentes parties de l'agglomération. De plus, elle offre un dégagement important du front de l'école et de l'église.

L'agglomération principale (1) présente à l'aval une longue façade de bâtiments et de murs structurants qui forment un rempart. Son tissu ancien est dense, il a gardé sa cohérence, mis à part l'imposant bâtiment de l'Association Viticole d'Yvorne. Elle est constituée d'un noyau principal et d'un groupement de maisons, au lieu-dit les Rennauds (2), lesquels sont séparés par le carrefour de la Place du Torrent. Le quartier inférieur des



Fig.9 : Ensembles bâtis du village d'Yvorne

Rennauds est la seule partie de l'ancien village qui ait échappé à l'éboulement. On peut y observer la présence de maisons datant du XVI^e siècle.

Les diverses maisons se répartissent sur le coteau de vigne, laissant émerger quelques éléments caractéristiques agissant comme points de repère, en particulier le clocher de l'église, la maison de Commune, le cimetière et la Maison-Blanche (4). Cette dernière, grande construction bernoise dominée par deux tours, est intimement liée à l'histoire locale. Ce château a en effet remplacé la demeure d'été du gouverneur d'Aigle, détruite par l'éboulement. Berne a fait rebâtir le château et reconstruire le vignoble. (La maison est dessinée avec une grande précision sur le plan de village de 1660, ce qui témoigne de l'importance qu'on lui accordait. (plan de 1660-61, ACY, GB, 1660-61, p.102-103)). A l'extrémité est des maisons neuves, on remarquera aussi l'ancienne Fourmilière. Cet édifice était la demeure d'Auguste Forel, célèbre professeur et psychiatre. Pour l'anecdote, il est intéressant de savoir que de nombreux personnages célèbres y ont séjourné, notamment Lénine.

La présence dominante et presque exclusive de maisons vigneronnes typiques des XVIII^e et XIX^e siècles confèrent à Yvorne « *des qualités historico-architecturales évidentes, voire prépondérantes* » (ISOS, 6.83, p.2).

Deux petits groupements isolés de maisons (3) forment les hameaux de Vers-Morey et Vers-Monthey. Ils sont situés en amont du centre du village au pied de la forêt.

Nous pouvons observer que les maisons mitoyennes sont souvent accompagnées, côté ruelle, d'un pressoir rénové, de portails imposants, « *autant de témoins cossus des bontés de la vigne pour le village* » (PERRIN, M.-C., 2002, p.99). Le groupement linéaire des bâtiments des deux côtés de la rue définit une succession d'espaces public, semi-public et privé. Ce mode d'organisation de l'espace donne un caractère particulier à l'ensemble villageois.

La structure compacte des tissus bâtis, la couleur des matériaux et la volumétrie homogène des constructions rendent harmonieuse l'implantation du domaine bâti dans son environnement.

Place du Torrent

La place du Torrent est composée d'un croisement de cinq routes et de places de stationnement. Principal nœud de circulation du coteau, cette place a aussi la vocation d'être une place de village. Cette situation présente une certaine difficulté quant à la

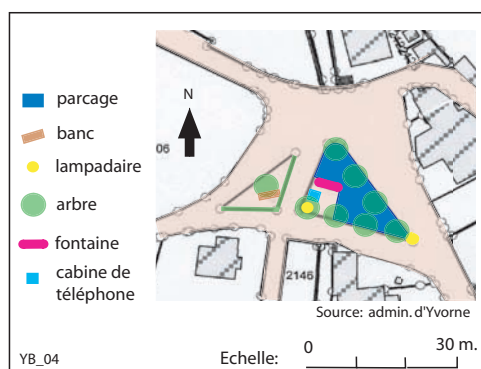


Fig.11 : Aménagement actuel de la place du Torrent

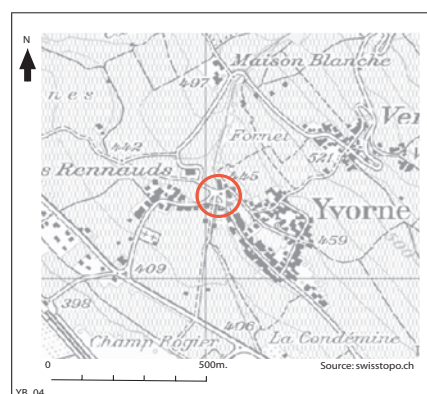


Fig.10 : Localisation de la place du Torrent

coexistence de voitures et de piétons. Cette ambivalence se retrouve dans les aménagements, puisque, en plus de la ramification des routes, gourmandes en espace, l'on peut y observer un large espace de parcage ainsi qu'un tuyau permettant de remplir d'eau les tracteurs.

Mais l'on y trouve aussi divers édicules : un banc, des bacs à fleurs, une ancienne fontaine, une cabine téléphonique, plusieurs panneaux d'affichages communaux, aménagements très simples voués à un public piétonnier.

Le village d'Yvorne est composé de trois hameaux et d'une agglomération principale. Dans cette dernière, le tissu est dense et ancien. Le patrimoine bâti, formé de manière presque exclusive par des maisons vigneronnes anciennes et typiques, possède de très bonnes qualités architecturales. Il encadre une portion de vigne localisée en position centrale.

La Place du torrent forme le carrefour du village. Réunissant cinq routes, ce lieu de convergence a la vocation de devenir une place de village. Son aménagement, rudimentaire, est aujourd'hui essentiellement voué à la circulation et au stationnement automobiles.

Paysage

Le contexte paysager du village d'Yvorne est exceptionnel. Situé à la rupture de pente entre la plaine du Rhône et le versant des Préalpes vaudoises, il bénéficie d'une position dominante accompagnée d'une vue imprenable sur la portion chablaisienne de la vallée du Rhône, en véritable face à face avec les Dents du Midi.

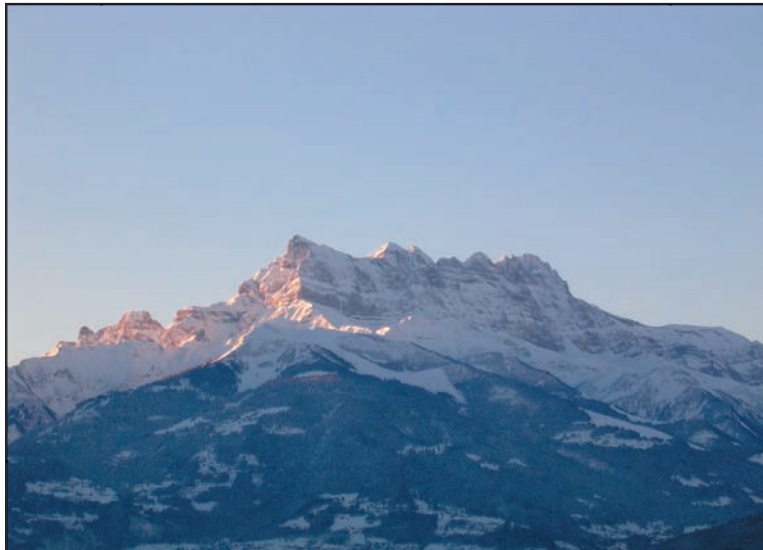


Fig.12 : Panorama hivernal des Dents du Midi depuis le village

À l'échelle de la région, les lignes de forces du paysage sont parallèles, orientées sud-est nord-ouest, dans l'axe de la vallée. La chaîne des Dents du Midi borde le paysage, formant le fond du champ de vision. Dans l'espace créé entre ce massif et le point d'observation, s'étirent successivement le lit du Rhône, l'imposante infrastructure autoroutière, la double voie de chemin de fer et finalement la route cantonale, sans oublier les lignes à hautes tensions qui renforcent l'effet visuel de coupure transversale. En plus de l'effet de césure dans l'espace visuel, les divers éléments énumérés agissent aussi comme barrières physiques entre les différents espaces.

À l'échelle du village, l'élément paysager le plus fort est sans conteste l'omniprésence de la vigne. Cette dernière prend une place considérable tant du point de vue du nombre d'hectares concernés que de l'effet visuel : « *adossé aux Préalpes, sous l'égide de la Tour d'Aï,*

le village étale ses quartiers épars sur le coteau que le vignoble a conquis jusqu'aux forêts tutélaires » (MEX, A., ANEX, P., 1966, p.20). L'effet est frappant depuis la plaine : « *vu de face, Yvorne est un port posé en surplomb d'une mer de vigne* » (PERRIN, M.-C., 2002, p. 99). La vigne entoure le village, mais elle est aussi inscrite au cœur du village, puisque que deux surfaces viticoles subsistent au centre géographique du hameau. L'impression paysagère dans le village est aussi composée de plusieurs éléments structurants. L'église, et dans une moindre mesure l'école, qui occupent une position dominante dans les hauts du village, marquent d'une empreinte forte le volume visuel du village. Signalons aussi l'importance de la Maison Blanche, large demeure à l'aspect fortifié, qui bien qu'elle soit quelque peu en dehors du village, impose au lieu une image forte. La présence de murets le long des rues et des vignes est un autre élément structurant important. Canalisant les flux circulatoires autant que les regards, ces murets de pierre fractionnent le territoire communal en soulignant esthétiquement et utilement les limites de propriété. La qualité de l'environnement naturel et bâti ressort fortement chez les personnes interrogées (voir annexes) : 74% des gens regretteraient par exemple la qualité du cadre de vie en cas de départ.

Mais Yvorne ce n'est pas seulement un espace physique, descriptible dans sa matérialité. C'est aussi et d'abord un espace vécu, un territoire de vie pour ses habitants. Nous allons tenter dans la partie suivante de préciser qui sont ceux qui vivent dans cet espace, et comment ils le pratiquent.

Les perspectives paysagères offertes par la localisation dominante d'Yvorne sont exceptionnelles. L'étagement du village offre des points de vue panoramiques sur le Chablais vaudois, avec les alpes valaisannes en magnifique arrière-fond.

L'environnement paysager du village est dominé par l'omniprésence de la vigne.

4.2.3. Yvorne, espace socio-économique

Des habitants et des habitats

Yvorne est une commune peu peuplée, avec 76 habitants par km², la moyenne cantonale étant de 216.

La population de la commune d'Yvorne est caractérisée par une certaine stabilité au travers des années. Elle a oscillé entre 700 et 1000, avec un léger déclin au milieu du XXe siècle. Cette continuité risque de se perpétuer à l'avenir, puisque la commune ne dispose pas d'importantes surfaces de développement potentiel.

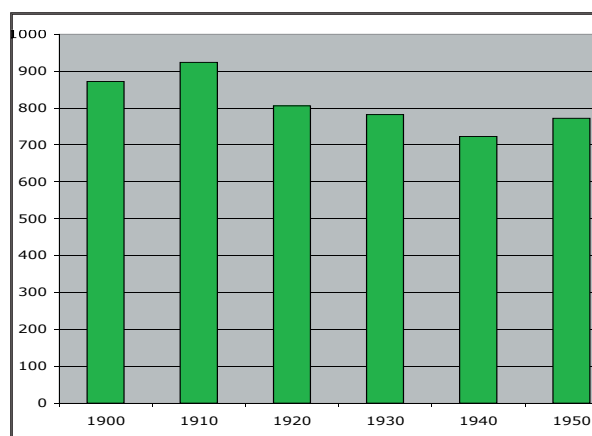


Fig.13 : Evolution du nombre d'habitants à Yvorne (source : Commune d'Yvorne, 2003)

La part de la population étrangère y est de 13%, elle est nettement plus faible que la moyenne du canton (26%). Elle a progressivement augmenté tout au long du XXe siècle, puisqu'elle n'était que de 2% en 1900.

	1900	1950	2000
Suisses	851	753	841
	98%	91%	87%
Etrangers	21	19	121
	2%	9%	13%
Population	872	772	962

Fig.14 : Evolution de la population d'Yverne selon l'origine (source : OFS, 2000)

	1980	1990	2000
0-19	211	220	212
	26%	23%	22%
20-39	231	307	274
	28%	32%	28%
40-64	239	252	332
	29%	26%	35%
65 et +	142	172	144
	17%	18%	15%

Fig.15 : Population d'Yverne par groupe d'âge (source : OFS, 2000)

La structure de la population par âge montre un vieillissement relatif de la moyenne d'âge. Cette évolution n'est pas due à une baisse du nombre de jeune, chiffre relativement stable, mais bien au contraire à une augmentation non négligeable de la tranche d'âge 40-64 ans. Elle forme aujourd'hui 35% de la population du village.

La mobilité des résidents évolue de manière très importante. Le nombre d'habitants nés dans le même village était de près de deux tiers en 1900 (60,9%), il n'est aujourd'hui plus que d'un tiers (35%). Cette évolution se fait surtout en faveur des personnes provenant de l'étranger. Cette transformation structurelle de la population est parfois évoquée par des personnes originaires du lieu, âgées bien souvent, pour expliquer la perte ressentie de liens sociaux intra-villageois. Toutefois, les changements de mode de vie individuels (achats, loisirs,...) et leurs répercussions sur les sphères spatio-temporelles quotidiennes, semblent former un facteur explicatif plus pertinent.

<i>En %</i>	1900	1950	2000
Dans la commune	60,9	49,7	35
Ailleurs dans le canton	27,5	35	35,4
Dans un autre canton	10,1	12,2	14,3
A l'étranger	1,5	3,1	15,3

Fig.16 : Domicile à la naissance des résidents (source : OFS, 2000)

Le domaine bâti s'est considérablement développé durant la décennie 1980-1990. 58 nouveaux bâtiments d'habitation ont vu le jour pendant ces dix ans. En parallèle, le nombre d'habitants par pièce n'a cessé de diminuer et la surface par habitant d'augmenter. Cet accroissement important de la fonction résidentielle de la commune explique en grande partie les problèmes actuels de circulation et de stationnement auxquels la municipalité est confrontée. Il ressort toutefois de cette analyse que cette tendance s'affaiblit, puisque l'évolution 1990-2000 est beaucoup moins importante que durant la décennie précédente.

Il semble donc que la structure de l'habitat est en phase de stabilisation.

	1980	1990	2000
Bâtiments d'habitation	233	244	254
- maisons individuelles	79	137	140
- construits durant les 20 dernières années (en %)	14,2%	16,4%	16,9%
Logements occupés	291	351	354
Habitants par pièce	0,69	0,58	0,57
Surface par habitant (m²/hab)	38,4	42,7	44,8

Fig.17 : Structure de l'habitat (source : OFS, 2000)

Par ailleurs, le nombre de résidents secondaires reste insignifiant : 1,2%, le village reste un village d'habitat principal. (source : commune d'Yvorne 2003).

La population de la commune d'Yvorne démontre, quantitativement, une relative stabilité. Oscillant actuellement autour des neuf cents habitants, ce chiffre ne semble pas pouvoir augmenter considérablement, au vu des potentiels limités de développement du territoire.

Au cours du XXe siècle, l'évolution structurelle de la démographie montre par contre des changements de fond : la structure par âge tend à un relatif vieillissement, la part de la population d'origine étrangère est en augmentation constante et la part des résidents nés dans la commune diminue continuellement, ce qui appuie la thèse d'un renforcement des mobilités résidentielles.

Le domaine bâti a subi durant les années 1980-90 un fort développement. Le nombre de maisons individuelles a augmenté de 73% pendant cet intervalle temporel. Durant la décennie suivante, cette tendance s'est affaiblie. La situation tend à se stabiliser, le potentiel de surfaces à bâtir ayant fortement diminué.

Du travail et des fonctions

Les habitants d'Yvorne sont employés à 60% dans le domaine tertiaire, et à 20% dans chacun des domaines secondaire et primaire (source : OFS, 2000). Une différence sensible peut être observée entre les Suisses et les Etrangers. Ces derniers, disposant en moyenne sur la commune d'une moins longue scolarisation (62% des 20-39 ans ont continué des études après la scolarité obligatoire contre 91% pour les Suisses, source : OFS, 2000), sont légèrement plus souvent employés dans le secteur primaire.

La répartition par type d'activité prenant place sur le territoire communal est très contrastée :

Secteur primaire

Le secteur primaire est nettement surreprésenté dans la commune. 60-70% (source : greffier communal, 2004) des emplois offerts sur le territoire communal concernent les domaines viticoles ou agricoles.

Viticulture : 13 encaveurs sont présents sur la commune, et l'on dénombre pas moins de 124 propriétaires de vignes qui mènent leur production à l'Association viticole d'Yverne (AVY). Grâce notamment au sol calcaire, à l'amalgame d'argile et de gravier provenant de l'éboulement et à l'exposition remarquable du village (microclimat), les vignobles produisent un vin très réputé. Le chasselas représente environ 85% de la production, le reste étant composé de gamay, pinot, et quelques spécialités marginales.

Horticulture : Célèbre pour ses vins, Yverne a pourtant d'autres activités importantes, en particulier l'horticulture. L'essor de ce secteur fait de la commune la plus grande zone de production florale de Suisse. Cinq entreprises y cultivent des fleurs, des roses et des orchidées notamment, produisant environ 30 millions de fleurs par an. Notons

que 120 personnes environ travaillent dans les serres de plaine (source : la directrice d'une serre). Cette activité, bien qu'elle nécessite une main d'œuvre peu qualifiée, a une grande influence sur la vie économique de la région.

Agriculture : La commune n'accueille plus que 3 ou 4 paysans, aux lieux-dits : les Paquets, Blettaux, Pacots et Versvey, tous localisés dans la zone de plaine. Ce secteur occupe malgré tout une surface très importante : environ 300 hectares.

Sylviculture : Les 608 hectares de forêts s'étirant entre 380 et 1700m d'altitude forment aussi une ressource intéressante pour la commune. Cinq personnes sont actuellement employées par la commune dans ce type d'exploitation.

Secteur secondaire

Ce secteur est très peu développé. Relevons la présence d'une menuiserie, de lieux de dépôts, de garages et d'ateliers dans l'aire de transition, appelée aussi zone communale mixte. Selon un responsable communal, cette zone, qui avait par le passé une forte attractivité, offre encore quelques maigres possibilités de développement. Toutefois, l'apport de ce secteur, tant en termes d'emploi que de ressource fiscale reste marginal.

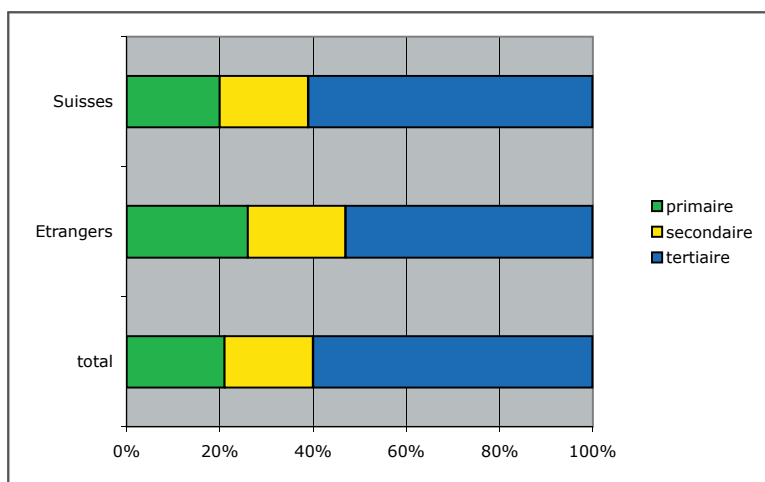


Fig.18 : Secteur d'activité économique des habitants d'Yverne (source: OFS, 2000)

Secteur tertiaire

Hôtellerie et restauration : L'on dénombre deux restaurants dans le village d'Yvorne, situés aux deux extrémités du village. Le premier, le restaurant du Torrent, est situé, comme son nom l'indique, sur la place du Torrent. Proposant une cuisine plutôt raffinée et disposant de différentes salles de réception, il attire une clientèle fidèle, composée essentiellement de personnes qui viennent de l'extérieur de la commune (source : le gérant du Restaurant). La clientèle de cet établissement est très schématiquement de deux types: les clients de milieu de journée proviennent de la région proche (Aigle, Evionnaz), alors qu'une large part des clients du soir ou du week-end proviennent de régions plus éloignées (Valais, Riviera vaudoise, Suisse-allemande). Pratiquement tous les clients se rendent au restaurant en voiture. L'offre actuelle en places de parc est très abondante et à proximité immédiate du restaurant. Elle consiste en un espace quelque peu indéfini qui s'étend en bordure de la place sur toute la longueur de l'établissement.

Le second, le restaurant de la Couronne, appartient à la commune. Proposant une cuisine plus régionale, ce restaurant possède une clientèle stable d'habitues, d'habitants de la région. L'établissement dispose en outre de cinq chambres, ce qui est intéressant selon la direction, en regard de la faible offre hôtelière de la région d'Aigle. Ces chambres sont particulièrement demandées à la belle saison et pendant les vendanges. Il faut signaler encore la présence d'un restoroute sur la commune, lequel n'a guère d'influence sur la vie villageoise. De nombreux frontaliers français y sont employés.

Santé : Un spécialiste en médecine chinoise a ouvert récemment un cabinet médical à l'entrée du village. La localisation décentrée d'un service de ce type peut surprendre. Pourtant, c'est justement la rareté et la spécificité de ce service qui rend possible à notre sens une localisation périphérique, ou du moins en région non urbaine. Dans la situation de cet acteur économique spécialisé, bénéficiant d'un large bassin d'attraction, d'autres arguments que la centralité d'une situation interviennent dans son choix de localisation. La qualité de l'environnement et l'excellente accessibilité automobile, liée à la proximité du nœud autoroutier d'Aigle, semblent aussi très importantes. Sans parler des excellentes conditions de travail offertes par la commune, en particulier du point de vue des possibilités en stationnement. Un second médecin, pratiquant une médecine occidentale, travaille aussi à Yvorne, à la Rue des Maisons Neuves.

Dans le domaine de la santé, citons encore la reconversion réussie d'une ancienne ferme située dans la zone de plaine dont le bâtiment sert aujourd'hui de petit Etablissement médico-social pour personnes âgées.

Administration communale : Plusieurs habitants de la commune sont employés par cette dernière pour remplir les tâches administratives habituelles, à temps complet ou partiel, sous la responsabilité du greffier.

Commerces : L'évolution de ce secteur économique est peut-être l'élément le plus important pour la vie villageoise. En moins de trente ans, les habitants d'Yvorne ont vu progressivement disparaître la laiterie (environ 1975), la coop (1977), les deux boulangeries (env.1989 et 1994) l'épicerie (env.1993), la poste (env. 2000) et enfin (env.2000) la banque (source : la gérante retraitée d'un commerce reconnue au village pour son excellente mémoire...).

Ces fermetures de magasins ont été ressenties de manière très forte par la population. Près d'une personne questionnée sur cinq mentionnerait à un nouveau résident l'absence de commerce (voir annexes). Et cela est particulièrement valable pour les femmes, ce qui s'explique selon nous soit par une plus grande sensibilité féminine aux relations sociales villageoises, soit parce que les femmes assument toujours l'essentiel des achats courants des ménages. Ce qui est sûr, c'est que les commerces de proximité jouaient un rôle social important, permettant à différents individus de se retrouver de manière informelle autour de la pratique commune de l'achat alimentaire. Une forme de nostalgie associée à ces changements est ainsi bien souvent discernable aujourd'hui dans le discours des acteurs du lieu (« où l'on pouvait manger de si bonnes boules de Berlin » selon la conductrice du bus scolaire).

La commune semble avoir tout tenté, en vain, pour favoriser la présence d'activités et de services dans le village. Elle a notamment offert des conditions avantageuses à un vendeur itinérant, lequel a cessé son activité après deux mois. De même, la commune, pour garantir au moins un approvisionnement directement sur le site, a participé à l'installation d'un distributeur automatique de pain, lequel n'a pas eu le succès escompté auprès de la population. Sans vouloir pousser trop loin cette analyse socio-économique, il semble important malgré tout de souligner l'importance du rôle joué par la généralisation de la motorisation en Suisse et les évolutions des pratiques sociales qui en a découlé. De 1970 à 1990, le nombre de véhicules a plus que doublé en Suisse, passant de 1,5 à 3,4 millions. Pendant le même temps, la population n'a augmenté que de 6%.

Les perspectives de localisation résidentielles rendues possibles par l'automobile encouragent les individus à s'établir dans des zones périurbaines dès le deuxième tiers du XXe siècle. Le contexte social de cette explosion de la motorisation se transforme : de l'organisation du temps aux pratiques alimentaires, la vie familiale évolue (ASCHER, F., 200X). Avec l'apparition du frigidaire, les achats alimentaires ne deviennent plus une corvée nécessairement quotidienne. Il est dès lors intéressant de faire des achats épisodiquement et en plus grande quantité, ce qui est facilité par l'automobile et son importante capacité de transport. Le développement massif de grands centres commerciaux est la réponse à cette demande. La difficile concurrence induite par l'apparition d'offres groupées complètes de commerces et de services met rapidement en danger la santé économique des petits commerces de quartiers, dont l'offre est nécessairement réduite. Yverne, ses habitants et ses petits commerces d'antan n'ont pas fait exception par rapport à cette évolution implacable des technologies et des pratiques sociales.

Le secteur économique primaire emploie près des deux tiers des habitants de la commune d'Yverne. La viticulture et l'horticulture sont les domaines les plus importants et les plus dynamiques. L'agriculture et la sylviculture restent de faibles secteurs d'emplois.

Le secteur secondaire, confiné majoritairement dans la zone intermédiaire de la commune, n'est que faiblement développé. Il consiste principalement en quelques lieux de dépôts, une menuiserie, des garages et ateliers.

Le secteur tertiaire se limite à trois domaines : l'hôtellerie-restauration, les services communaux et la santé. Tous trois ne concernent qu'un nombre restreint d'employés et de clients.

Le nombre d'emploi sur le territoire communal est globalement inférieur au nombre de résidents.

Les commerces, services postaux et bancaires ont tous progressivement disparu à Yvorne, ce qui a nécessairement impliqué pour les habitants des changements dans les modes de vie. Intimement lié à l'explosion de la motorisation, cette disparition révèle une rupture fondamentale dans le fonctionnement villageois. Le village est en effet entré de facto dans une relation de dépendance vis-à-vis des villages et villes de plaine de rangs supérieurs. Ces lieux centraux, accueillant des commerces et services de base, deviennent des espaces incontournables pour les Vuarnérans. Yvorne, privé de ses commerces et services, semble actuellement se spécialiser, involontairement, dans sa fonction résidentielle.

Une population mobile

La mobilité quotidienne des habitants de la commune a explosé au cours des 30 dernières années. Alors qu'en 1970 moins de 30% de la population active quittait la commune chaque jour, ce taux se monte actuellement à près de 70%. Ce chiffre est bien sûr à mettre dans le contexte de l'explosion de la mobilité individuelle motorisée qu'ont connue les pays occidentaux ces trois dernières dizaines d'années.

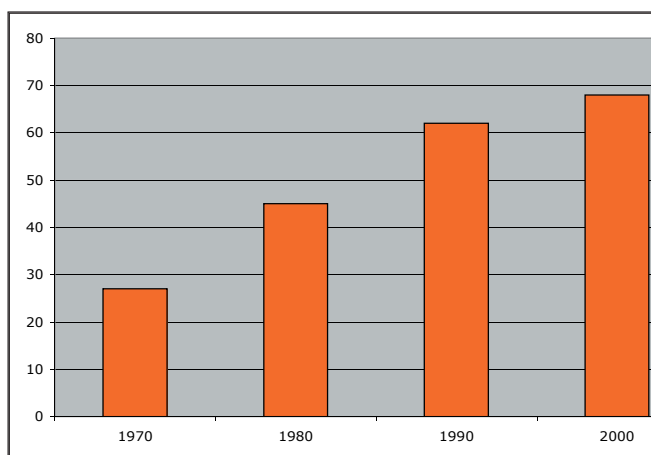


Fig.19 : Proportion des actifs quittant la commune quotidiennement, en % (source : OFS, 2000)

Ce chiffre est aussi lié au sentiment d'effilochement des liens sociaux ressenti par la population. Les habitants, n'étant plus retenus au village par nécessité, ont trouvé dans la région romande des lieux attractifs de travail et de divertissement. Or, il nous semble que ce sont aussi par ces activités, vécues en commun, que se créent une vie villageoise et un réel sentiment d'appartenance.

Nous pouvons tout d'abord observer que 150 personnes habitent et travaillent à Yvorne, c'est-à-dire près d'un tiers des personnes dites actives, alors qu'autrefois pratiquement tous les actifs étaient nécessairement employés à Yvorne ou du moins dans un environnement proche. Toutefois, 44% des places de travail offertes sur le territoire communal sont occupées par des ressortissants de la commune. Les origines domiciliaires des personnes travaillant à Yvorne mais n'y habitant pas restent malgré tout peu éloignées, confinées

	Nombre	En%
Yvorne	150	44%
Hors commune	193	56%
<i>dont</i> : Aigle	59	17%
Montreux	13	4%
Villeneuve	12	3%
Ollon	10	3%
Roche	10	3%
Monthey (VS)	10	3%
Bex	10	3%
Vouvry	9	2%
Autres	6	19%
Total	343	100%

Fig.20 : Lieux de domicile des actifs travaillant dans la commune (source : OFS, 2000)

dans un espace ne débordant pas la région chablaisienne.

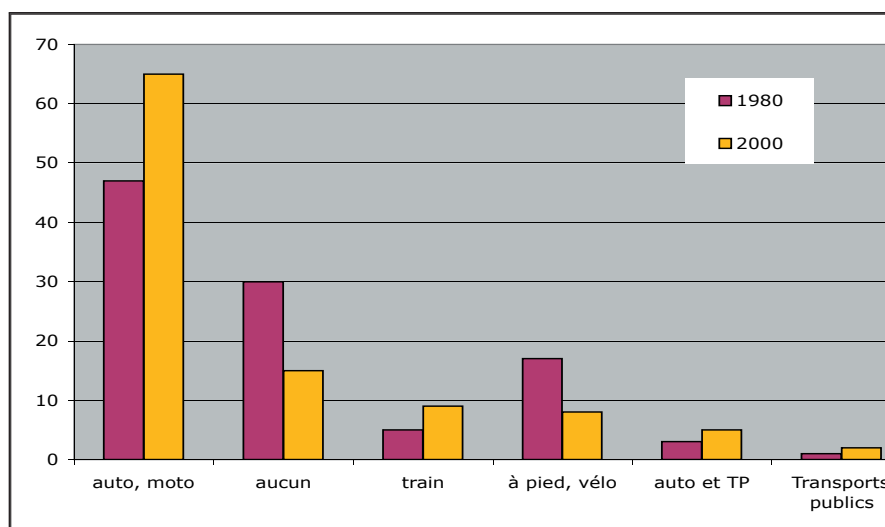


Fig.21 : Moyens de transport utilisés par les actifs de la commune pour se rendre à leur travail (source : OFS, 2000)

Il semble donc que la commune ait aujourd'hui, à l'échelle régionale, d'avantage une fonction résidentielle qu'une fonction de véritable pôle régional pour l'emploi. Le bilan quotidien des personnes actives est en ce sens démonstratif : alors que 193 actifs entrent chaque jour dans la commune, 322 en sortent (source : OFS, 2000).

L'affaiblissement de l'attractivité de l'emploi à proximité du domicile des habitants d'Yverne est reflété par divers changement d'habitudes de mobilité. On observe par exemple que la part des actifs de la commune qui utilise l'automobile pour se rendre à leur travail est écrasante, et qu'elle a augmenté de près de 20% en 20 ans.

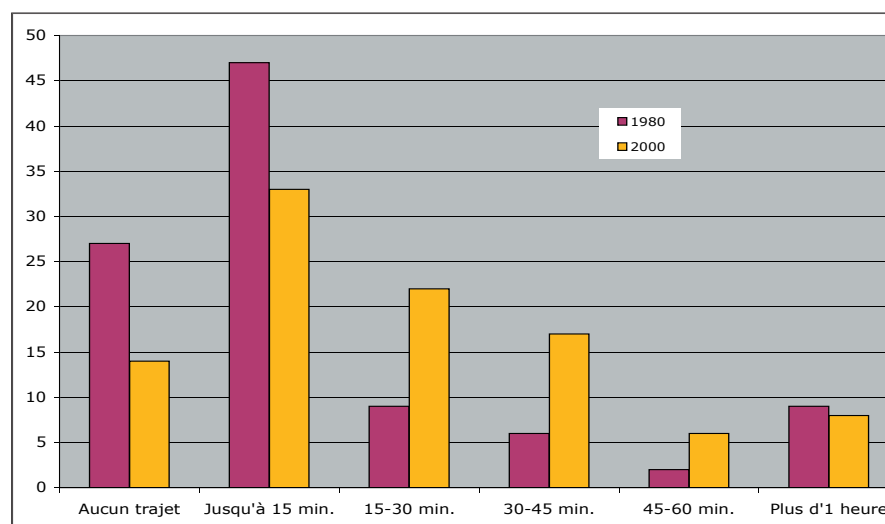


Fig.22 : Répartition, en %, des durées des trajets des actifs de la commune pour se rendre à leur travail (source : OFS, 2000)

En parallèle, la durée des trajets des actifs pour se rendre sur leur lieu de travail s'est fortement allongée. En 1980, trois quarts des habitants faisaient au maximum 15 minutes de trajet, alors qu'aujourd'hui ce chiffre se monte à moins de la moitié. C'est ainsi qu'aujourd'hui, plus de 30% des actifs plus d'une demi-heure de trajets pour se rendre sur leur lieu de travail.

Ces deux facteurs combinés attestent de la tendance d'un éloignement progressif entre le lieu de travail et le domicile. Le tableau suivant montre qu'un tiers au moins des habitants d'Yverne travaillent dans le Chablais, alors qu'une personne sur six travaille sur la Riviera vaudoise.

Yverne s'est ainsi développé depuis une vingtaine d'années dans une relation de dépendance vis-à-vis des petites et moyennes villes de la plaine, en particulier vis-à-vis d'Aigle, située à seulement 2 kilomètres d'Yverne. 17% des actifs résidant à Yverne travaillent à Aigle, et 17% des emplois situés sur la commune d'Yverne sont occupés par des aiglons. Aigle est aussi la commune avec laquelle Yverne a le plus d'échanges de pendulaires.

	Nombre	En%
Yverne	150	29%
Hors commune	322	63%
<i>dont : Aigle</i>	88	17%
Montreux	35	7%
Lausanne	33	6%
Bex	21	4%
Monthey (VS)	17	3%
Vevey	15	3%
Roche	13	3%
Villeneuve	13	3%
Autres	87	17%
Total	509	100%

Fig.23 : Lieux de travail des actifs résidant dans la commune (source : OFS, 2000)

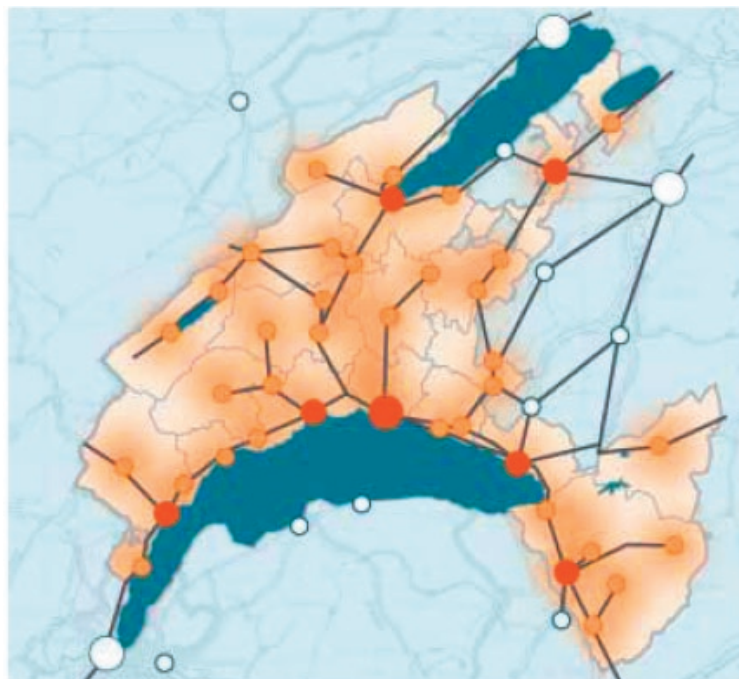


Fig.24 : Projet d'organisation du territoire vaudois (source : travaux préparatoires du PDC vaudois)

La ville d'Aigle peut, selon nous, être considérée comme un véritable lieu de centralité régionale. Logeant un grand nombre d'activités et de services absents dans les villes et villages de rangs inférieurs, elle exerce une fonction polarisante et structurante sur l'espace chablaisien. L'importance du rôle d'Aigle a été prise en compte dans l'élaboration du nouveau Plan directeur cantonal, qui place cette ville comme pôle de développement et de transport.

La mobilité journalière des personnes domiciliées à Yverne a explosé depuis les années 70. Plus des deux tiers de la population active quitte aujourd'hui la commune quotidiennement. Ce taux est bien sûr fortement lié au déséquilibre entre les possibilités d'emplois et le nombre de résidents sur le territoire communal.

Entre les années 1980 et 2000, la part de l'automobile comme moyen de transport utilisé par les actifs pour se rendre à leur travail a augmenté de près de 20%. La part du travail à proximité du domicile s'est fortement affaiblie : la part de la marche à

ped et du vélo a diminué de moitié, de même que la part des actifs ne se déplaçant pas pour travailler. Conséquence inévitable : la durée des trajets des actifs pour se rendre sur leur lieu de travail s'est allongée. Ces deux constats combinés démontrent un éloignement progressif des lieux de travail des résidents d'Yvorne.

Une vie villageoise et des liens sociaux

Notre souci, dans cette partie, est de déterminer si une vie villageoise existe à Yvorne, et si la réponse est positive de tenter de préciser comment elle se construit. Nous ne tenterons pas de définir ici très précisément ce qu'est une « vie villageoise ». Nous nous limiterons à préciser que ce terme touche de près à la question de la formation du lien social autant qu'à la question centrale de l'animation d'un lieu. Ce concept regroupe, selon nous, les différentes pratiques partagées et relations sociales qui se créent sur le site même du village. À notre avis, le cotoiement durable d'individus induit nécessairement une forme de vie villageoise. La question est d'évaluer la forme qu'elle prend.

La vie villageoise, si elle ne peut se cristalliser par des rencontres dans des commerces qui n'existent plus, semble se construire aujourd'hui autour de trois piliers : la vie associative, les manifestations au village et les enfants. Autrefois, la vie religieuse participait aussi grandement au développement de la vie villageoise. L'église était un lieu régulièrement fréquenté et en ce sens privilégié, où chacun retrouvait les membres de sa communauté. Mais à Yvorne, comme partout en Suisse, le religieux a perdu de son pouvoir d'attraction. Un retraité nous a apporté quelques indications sur la fréquentation actuelle de l'église : « dix personnes le dimanche, et encore pas tous les dimanches ». Le culte n'a en effet plus lieu hebdomadairement au village, mais en alternance avec les églises des villages voisins. Toutefois, ces propos doivent être nuancés, puisque lors de certaines cérémonies, nous pensons en particulier aux cultes funéraires, l'église connaît une affluence très importante.

La vie associative est un élément clé de la vie villageoise. Les nombreuses associations ont des finalités fort variées, touchant potentiellement toutes les tranches d'âge. Pour les personnes âgées par exemple, une séance hebdomadaire de gym des aînés se déroule dans la salle communale. Animée par une employée du restaurant qui jouxte cette dernière, cette activité remporte, dit-on, un réel succès. Dans le domaine artistique, l'association « Chanson des Resses » rassemble ses adhérents chaque mardi soir. Les membres d'une association théâtrale, « les compagnons du coteau », se rencontrent deux fois par semaine dans la salle de la Couronne. Dans le domaine sportif, mentionnons l'existence du ski club, ainsi que les entraînements de tennis de table qui ont lieu deux fois par semaine. Nous ne saurions oublier les importantes et traditionnelles sociétés locales des « Amis tireurs », mais aussi « L'Abbaye de l'Union », « L'Abbaye des Mousquetaires » et bien sûr « La Jeunesse d'Yvorne », qui compte encore, a-t-on entendu, quelques membres. Ces différentes sociétés et associations rassemblent régulièrement différents habitants de la commune. À ce titre, elles contribuent fortement à la création de liens amicaux. Toutefois, le pouvoir de cohésion sociale de ce « pilier » est à nuancer. Des adhérents nous ont précisé que, bien souvent, ces activités sont suivies par un même ensemble d'individus. Ce n'est semble-il donc qu'une fraction des habitants qui s'implique dans cette vie associative.

Les diverses manifestations qui se déroulent dans le territoire villageois offrent une importante animation et sont l'occasion de rencontre entre les habitants d'Yvorne. Cependant, elles ne restent que peu nombreuses, et l'engouement n'est pas très fort d'après un observateur attentif. Mentionnons le départ du Marathon du Chablais, la fête accompagnée par la fanfare pendant les effeuilles de printemps, l'ambiance toute particulière des vendanges, etc. Nous avons observé que les diverses étapes clé de la production du vin jouent donc un rôle important dans la vie locale. Mais nous pensons pouvoir dire que toute l'année, la vigne et le vin participent à la formation de liens entre les individus. Mex et Anex insistent sur « *le rôle joué par la viticulture dans ce coin de terre vaudoise, où la cave est devenue le plus authentique salon de réception* ». (MEX, A., ANEX, P., 1966, p.20). D'ailleurs, la commune a elle-même développé son domaine viticole, ce qui permet à GAY de compter « *à peine compter 8 pas pour aller de la salle du greffe municipal aux cuves de dégustation* » (GAY, F. (et al.), 1982, p.267). Sous l'égide de la vigne, n'oublions pas l'impact important des rencontres faites dans les caveaux privés et communal, ouverts toute l'année. Même si seuls 34% des répondants à notre questionnaire ont dit fréquenter régulièrement le caveau communal, c'est ici un véritable état d'esprit. Et nous avons appris qu'en ce qui concerne les relations entre les vigneron du lieu, elles s'entretiennent chaque matin autour d'un café dans une station-service au pied des vignes...

La vie villageoise est créée de manière déterminante par les enfants. L'école, située au cœur du village, est une grande source d'animation. Cette dernière accueille les plus jeunes élèves, jusqu'à la quatrième année. L'ambiance de cette portion d'espace est animée par les chants et cris des enfants. Ce qui n'est pas négligeable dans un lieu à vocation plutôt résidentielle, où les présences humaines ont tendance à se faire rares, particulièrement de jour. De plus, il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'établissement scolaire comme point de rencontre pour les parents. Ce qui est aussi le cas pour la garderie, située dans les locaux de la Grappe appartenant à la commune.

Il est intéressant de se demander comment les autochtones ressentent cette vie villageoise que nous avons tenté de schématiser. Le résultat des questionnaires est instructif : 69% des répondants pensent qu'il y a une vie villageoise à Yvorne, ce qui veut aussi dire que 30 % des gens trouvent le village peu animé, voire mort du point de vue des sociabilités. 82% des personnes qui ont répondu témoignent avoir des amis dans leur rue, et ce taux se monte à 90 % concernant des amis dans le village. Ce dernier élément peut sembler être en contradiction avec le premier pourcentage. Toutefois, il nous apparaît que la question d'échelle spatiale joue un rôle fondamental dans les réseaux de sociabilité. Comme nous l'a précisé un habitant, et nous avons ensuite entendu cet argument à plusieurs reprises, dans le village, « *tout le monde se connaît par quartier, mais pas entre quartiers* ». Ainsi, nous pouvons faire l'hypothèse que l'échelle du village, à laquelle faisait référence notre questionnaire, ne correspond pas à la micro-échelle territoriale des relations humaines. Et ceci semble d'autant plus plausible dans une commune à la répartition du patrimoine bâti aussi polycentrique.

Il existe une vie villageoise à Yvorne, mais elle n'a aujourd'hui probablement pas la densité qu'elle avait autrefois. Il y a un demi-siècle, la population active travaillait majoritairement sur le territoire communal, suivait hebdomadairement le culte religieux. Les Vuargnérens pouvaient se retrouver dans les boulangeries, à la coop, à

la poste ou la banque. Ces possibilités de rencontre n'existent plus. Aujourd'hui, la vie villageoise se crée autour de trois piliers : la vie associative, les manifestations au village et les enfants.

Il existe une dizaine d'associations à Yvorne. Vouées à différents publics, et ouvertes à tous, elles forment des occasions de rencontre privilégiées. Ces rendez-vous associatifs regroupent toutefois bien souvent les mêmes adhérents.

Les manifestations qui se déroulent sur le site, qu'elles viennent d'initiatives privées ou communales, sont un important vecteur de rassemblement populaire. Toutefois, le nombre de manifestations organisées n'est pas très élevé et l'engouement des villageois pour y participer reste modéré, ce qui tient peut-être à la morphologie éclatée du village.

Les enfants apportent une animation importante. L'école, située au cœur du village, est un lieu où la vie bouillonne. Mais l'école est aussi un lieu de convergence où les parents peuvent se retrouver quotidiennement.

4.2.4. Passé, présent et futur du village d'Yvorne

Yvorne était il y a un siècle un petit village autonome. L'activité principale du village était la viticulture. Dans les hameaux, maints artisans s'étaient établis afin de fournir en biens et services les habitants. Boulangers, meuniers, épiciers et forgerons formaient avec les vigneron l'essentiel des travailleurs. Ils étaient nés sur place en majorité, et devaient probablement tous se connaître. La vie villageoise, rythmée par les saisons, se construisait certainement en fonction des étapes de la fabrication du vin. Les habitants avaient plusieurs occasions hebdomadaires de se rencontrer, en dehors du travail, que ce soit lors des achats quotidiens ou lors du culte dominical. Ils ne se déplaçaient en outre que sur de courtes distances. Leur mobilité quotidienne était limitée, pour les plus riches, par la vitesse de déplacement de leurs chevaux, par les quatre kilomètres à l'heure que permet la marche à pied pour les autres. Les espaces publics étaient certes utilisés comme infrastructures de transport, mais ils formaient aussi sans doute les supports d'utilisations diverses, liées à l'exploitation de la vigne ou aux diverses manifestations de la vie villageoise.

Certaines caractéristiques du village d'autrefois, dont nous avons tenté de donner une image caricaturale ci-dessus, n'ont pas changé jusqu'à nos jours. La viticulture reste par exemple le secteur d'emploi dominant dans le village. Le patrimoine bâti, riche et dense, est resté intact, de même que les tracés de voirie. L'environnement naturel immédiat du village n'a non plus rien perdu de sa qualité. La vue sur la vallée du Rhône et les Dents du midi reste de plus exceptionnelle. Nous nous trouvons ainsi aujourd'hui face à un village vigneron vaudois qui peut être clairement qualifié de typique, voire d'emblématique.

Toutefois, l'analyse approfondie de la situation actuelle a permis de mettre en lumière d'importantes transformations subies par le village au cours des cent dernières années. Celles-ci touchent à différents aspects du fonctionnement villageois. Premièrement, la composition de la population a changé. L'enracinement local s'est affaibli au profit d'une augmentation de la diversité des origines des habitants. Cette transformation, associée à la

progressive disparition des possibilités de rencontre sur le site, se traduit actuellement par un affaiblissement du sentiment identitaire local. Cette constatation est particulièrement valable pour les personnes âgées.

Concernant le travail et l'économie locale, il est à signaler que le nombre d'emplois sur le territoire communal, actuellement, est globalement inférieur au nombre de résidents. Cela est probablement la conséquence d'un faible développement économique local, du moins en dehors des sous-secteurs viticoles et horticoles. Les déplacements quotidiens des habitants sont devenus nécessaires, que ce soit dans le but de se rendre au travail ou de faire des achats.

Au plan morphologique, un récent et fort développement du bâti peut être observé. Cette tendance ne pourra cependant pas se prolonger à l'avenir au vu du potentiel limité de développement du territoire. Les espaces publics, aujourd'hui passablement envahis par des véhicules motorisés, ont un rôle presque exclusivement fonctionnel.

Yvorne est aujourd'hui qualifié de village-dortoir par certains habitants. Cette représentation des mutations récentes du village, partagée par de nombreuses personnes, peut être comprise. Le village est aujourd'hui plus un lieu privilégié de résidence qu'un pôle pour l'emploi. De même, nous avons observé que la disparition des commerces et services a eu un impact fort sur la vie villageoise. Cette tendance, malheureusement logique du point de vue économique, nous semble difficilement réversible. Ainsi Yvorne vit aujourd'hui pratiquement dans une relation de dépendance vis-à-vis des villes de plaine.

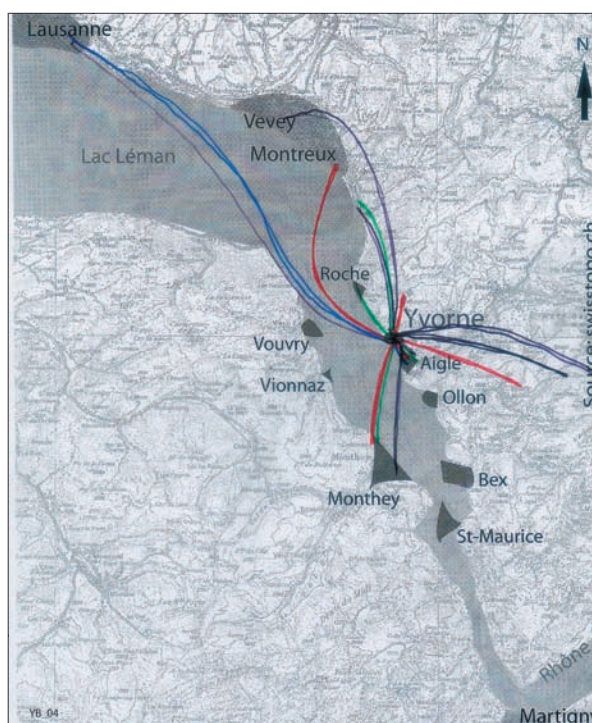


Fig.25 : Exemples de fréquentations de lieux d'achats et de loisirs et de services pour cinq habitants d'Yvorne (Source : 2^e soirée-débat).

Le village est inscrit dans un réseau régional de villes et villages. C'est dans les lieux plus centraux que les habitants travaillent, consomment et se divertissent. En ce sens le village peut être considéré comme une zone périphérique.

Nous ne considérons pas pour autant qu'il est voué à une muséification. Yvorne a en effet plusieurs potentiels à exploiter. Premièrement, il nous semble que la qualité de l'environnement et l'accessibilité du lieu resteront des facteurs très attractifs pour des personnes à la recherche d'une résidence. L'absence d'habitants dans le village n'est donc pas à craindre. Deuxièmement, la beauté du site et la qualité du savoir-faire viticole sont des spécificités sur lesquelles la commune peut miser pour renforcer encore son attractivité

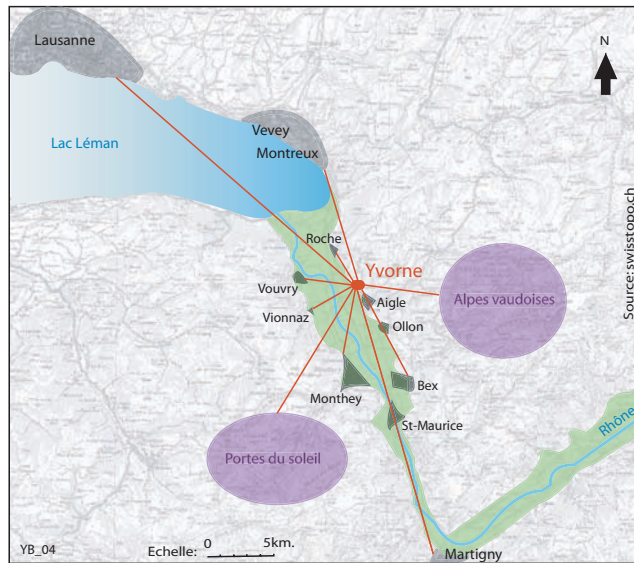


Fig.26 : Yverne et le réseau régional

dans le secteur touristique. Il serait intéressant de valoriser ses atouts en développant par exemple un itinéraire de randonnée associant découverte du patrimoine naturel et bâti et dégustation des spécialités liquides locales. De même, la production horticole pourrait être davantage mise en valeur. Enfin, nous pensons qu'Yverne, en misant sur les avantages que procure sa localisation, pourrait renforcer sa campagne de promotion économique en encourageant l'établissement d'acteurs, appartenant à des

domaines économiques très spécialisés ou au monde artistique.

Le village a donc un potentiel de transformation qui pourrait l'amener à une position de pôle régional spécialisé. La qualité de son environnement, le renom de ses savoir-faire et son patrimoine historique pourraient servir de base à cette transformation. Par l'organisation de manifestations, par une politique sectorielle de promotion économique, par un embellissement des espaces publics, il est concevable d'imaginer Yverne jouer un rôle de pôle spécialisé dans le domaine des loisirs et de la détente. Les comportements de mobilité en Suisse en fonction de l'activité confirment que les individus semblent parcourir volontiers de plus grandes distances lorsqu'il s'agit de temps libre que pour se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail ou pour des achats.

Le village pourrait ainsi devenir une terrasse sur la vallée. Son attractivité serait alors renforcée pour un double public : un public touristique, mais aussi un public composé d'habitants du réseau régional. Il reste à définir si cette vision de l'avenir est partagée par tous les habitants. Ou si ceux-ci préfèrent imaginer pour l'avenir le prolongement des tendances actuelles. C'est à ce stade aux élus de prendre le relais, afin de déterminer quel développement est souhaitable pour le futur.

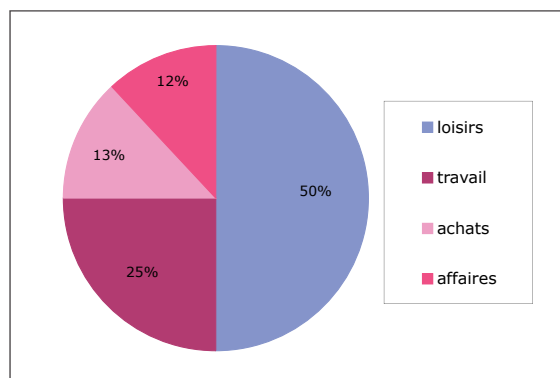


Fig.27 : Les comportements de mobilité en Suisse en fonction de l'activité (Source : OFS, 1994)

4.3. Le projet

Présentation de la démarche

Toute intervention ayant trait au territoire s'inscrit, nous l'avons dit, dans un cadre légal. Ce dispositif formel, subdivisé selon les trois échelons administratifs suisses, est composé de textes de loi, d'ordonnances, de directives, de plans et d'inventaires. L'analyse de ces différents documents forme la première phase, incontournable, du projet. Elle permet de définir les marges de manœuvre du concepteur mais aussi d'esquisser les directions souhaitables à donner à tout projet d'aménagement du territoire dans son contexte. Nous avons donc commencé cette partie par un travail de recherche juridique. Celui-ci s'est déroulé au Service cantonal de l'aménagement du territoire ainsi que dans les archives communales d'Yverne. Nous avons de plus pu étudier les documents fédéraux et de nombreux documents cantonaux par la consultation de bases de données informatisées sur Internet.

Dans un deuxième temps, notre réflexion s'est enrichie par l'étude des projets précédant qui concernaient la place du Torrent. Nous avons analysé ces plans à l'aide d'une grille d'analyse formée de quatre axes : l'espace d'étude pris en compte, le concept général, les éléments d'aménagement proposés et la procédure employée. Cette phase nous a permis de déceler dans ces projets des points forts à retenir et des points faibles à éviter.

Troisièmement, nous avons tenté d'élaborer une structure méthodologique qui permette de dresser un bilan des besoins et problèmes de la situation. Les habitants, qui pratiquent quotidiennement les espaces publics, forment la source principale d'information. Premièrement, nous avons mené différents entretiens avec des personnalités, en suivant progressivement la « hiérarchie locale », c'est-à-dire en tenant compte de « l'importance relative » des différents individus : syndic, municipaux, conseil communal, groupes d'intérêt et associations. Une grille systématique de questions nous a permis de dresser un bilan comparatif des points de vue pour quatre thèmes : la vie villageoise, les liens sociaux, les usages des espaces publics et les problèmes actuels, et finalement la force symbolique des différents espaces. Dans un second temps, il était demandé aux interviewés quelles solutions ils imagineraient pour résoudre les problèmes touchant aux espaces publics du village.

Le recours à une enquête par questionnaire nous a semblé utile et important, puisque touchant, théoriquement, l'ensemble de la population communale. Plus de trois cents questionnaires ont été envoyés, cent trente nous ont été retournés. Ceux-ci étaient composés de deux parties. La première partie, uniquement informative, précisait quelle était la démarche engagée. Le questionnement formait la seconde partie. Il était formé de quelques questions préliminaires permettant de caractériser l'individu répondant. Enfin, cinq thématiques étaient abordées au travers de quatorze questions : l'image du village, la vie villageoise, les centralités, et finalement les rues et places du village.

Nous avons associé à cette enquête une soirée populaire de débat ouverte à tous, pendant laquelle les participants ont dressé un portrait collectif des problèmes actuels auxquels ils sont confrontés. Le débat a été stimulé par la projection d'éléments visuels et informatifs (photos du site, repères statistiques, schémas de l'organisation spatiale du village). Le dé-

roulement de la soirée s'est fait de la manière suivante : chaque participant a écrit trois critiques sur des cartes. L'assemblée s'est ensuite séparée en petits groupes. Dans les groupes, chacun a pu exposer ses critiques. Dans une deuxième phase, les groupes ont sélectionné les critiques qui leur semblaient les plus importantes. Un délégué par groupe a alors présenté le bilan à l'assemblée. Puis, sur la base des critiques présentées et épinglées sur un panneau, une définition collective des enjeux prioritaires a été discutée.

À l'aide de ces différents dispositifs, une sélection des thématiques principales a pu être faite. Sur cette base, ainsi que sur la base de réflexions personnelles, plusieurs principes d'aménagement ont alors été développés, permettant de définir des axes de travail pour les avant-projets d'aménagement. Nous avons alors conçu trois avant-projets.

Afin de déterminer si les concepts développés s'inscrivaient dans la ligne souhaitée par la population, nous avons soumis aux habitants d'Yverne nos propositions lors d'une seconde soirée-débat. Cette soirée a débuté par un bilan de la première soirée-débat, puis nous avons présenté une synthèse de quelques éléments de notre analyse. Dans un troisième temps, une présentation des trois avant-projets a été faite. Dès lors, une discussion par groupe sur les projets-types a été organisée. Elle s'est effectuée avec différents supports, en particulier des photos-montages et des plans des projets sur lesquels les habitants ont pu directement intervenir graphiquement. Par la suite, un rapporteur par groupe a présenté les réflexions, commentaires et critiques. Un bilan des avis populaires a ainsi pu être dessiné, nous permettant de connaître quel avant-projet semblait le mieux approprié.

Dès lors, il a fallu approfondir nos recherches et réflexions afin de construire de véritables projets. La faisabilité technique, l'évaluation des coûts deviennent des paramètres centraux dans cette partie. Cette phase projective, essentiellement menée par l'architecte, se terminera probablement à la fin de l'année en cours (2004), c'est pourquoi les projets détaillés ne se trouvent pas dans cette étude. Les travaux de l'architecte feront ainsi l'objet d'un document séparé.

4.3.1. Les recommandations et contraintes légales

Vous trouvez ci-dessous un bilan sélectif et concis des éléments légaux les plus importants pour l'étude qui nous concerne.

À l'échelon fédéral

La Confédération est chargée d'établir le cadre législatif qui définit de manière globale les orientations souhaitables de l'aménagement du territoire. Elle fixe des normes précises qui offrent une référence cohérente au niveau national.

- LAT (1979) : Loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Art.1 : La Confédération, les cantons et les communes soutiennent par des mesures d'amé-

nagement les efforts qui sont entrepris notamment aux fins de a) protéger les bases naturelles de la vie, telles que le sol, l'air, l'eau, la forêt et le paysage, b) de créer et de maintenir un milieu bâti harmonieusement aménagé et favorable à l'habitat et à l'exercice des activités économiques.

Art. 3 : Les territoires réservés à l'habitat et à l'exercice des activités économiques seront aménagés selon les besoins de la population et leur étendue limite. Il convient notamment : c) de maintenir ou de créer des voies cyclables et des chemins pour piétons, e) de ménager dans le milieu bâti de nombreux aires de verdure et espaces plantés d'arbres.

Art.4 : Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure. Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.

Art.17 : Les zones à protéger comprennent : a) les cours d'eau, les lacs et leurs rives, b) les paysages d'une beauté particulière, d'un grand intérêt pour les sciences naturelles ou d'une grande valeur en tant qu'éléments du patrimoine culturel, c) les localités typiques, les lieux historiques, les monuments naturels ou culturels.

- OAT (2000): Ordonnance sur l'aménagement du territoire

Cette ordonnance précise les droits et devoirs des différents niveaux politiques, et détaille les possibilités d'aménagements du territoire. Nous n'avons pas trouvé, dans cette ordonnance, des articles incontournables concernant notre thématique d'étude.

- Inventaire ISOS : L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse.

Même s'il date déjà de plus de 20 ans, ce document, en plus d'apporter de nombreux éléments descriptifs sur le domaine bâti villageois, précise trois recommandations d'importance pour Yvorne :

- Soumettre à un examen approfondi toute transformation ou reconstruction dans le tissu historique,
- Veiller à une protection efficace des environnements : pas de nouvelles constructions isolées,
- Accorder un soin particulier à la conservation des espaces intermédiaires encore intacts.

- Le village d'Yvorne est concerné par l'**IFP, l'inventaire fédéral des paysages**. Le numéro 1515 de ce document, issu de la loi fédérale de protection de la nature et de l'ordonnance concernant l'inventaire fédéral des sites à protéger, concerne la région des Tours d'Aï. La totalité du coteau en vignoble est incluse dans cet inventaire de protection, ce qui signifie que toute transformation concernant ce site doit subir un examen par des commissions fédérale et cantonale. Le but de cette procédure est de garantir une conservation de la qualité paysagère du lieu et d'éviter les modifications susceptibles de dénaturer le site.

La LAT contient dans ses articles les principes de base pour l'aménagement du territoire. Cette loi précise en particulier l'importance de protéger les zones d'une beauté particulière, ou d'intérêt patrimonial. Elle prévoit d'accorder aux piétons des cheminements, et précise aussi le rôle clé des espaces verts. Une attention particulière doit être donnée, selon ce texte législatif, à la participation populaire dans les procédures ayant trait à l'aménagement du territoire.

L'ordonnance qui lui est associée, l'OAT, précise les procédures en vigueur et détaille les principes énumérés dans la loi.

Les inventaires fédéraux insistent sur la valeur du patrimoine bâti compact du village et sur l'intérêt de protéger le tissu villageois encadré d'espaces semi-publics de grande qualité. De plus, ils garantissent la protection des caractéristiques paysagères exceptionnelles du versant.

À l'échelon cantonal

Le canton est chargé de faire respecter la législation fédérale et de veiller à l'égalité de traitement entre les communes. Il élabore un Plan Directeur qui détermine les orientations générales de l'aménagement du territoire pour les régions. Le **Plan Directeur Cantonal** en vigueur, datant de 1987, est aujourd'hui dépassé. Le canton entreprend actuellement sa révision. Il a déjà édité les lignes directrices du futur nouveau Plan (2002).

L'organisation des territoires du canton de Vaud, telle qu'elle est prévue par ce document, se base sur un principe de concentration poly-nucléaire des activités, des populations et des infrastructures.

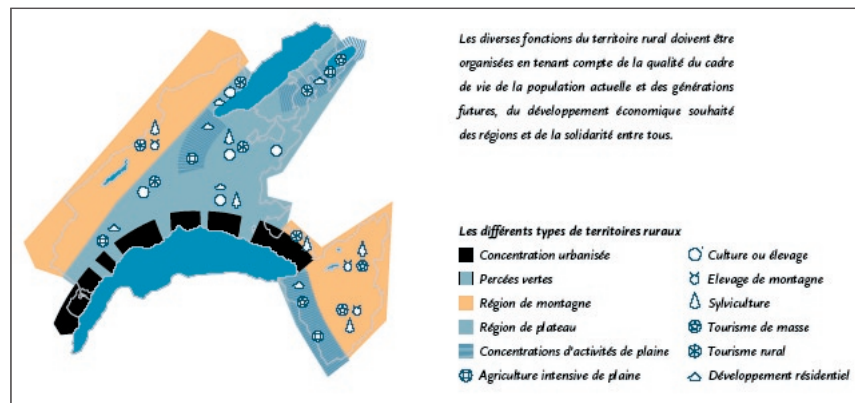


Fig.28 : Schéma d'organisation des territoires vaudois (source : PDC)

Un certain nombre d'entités urbaines d'importance régionale ont été sélectionnées pour jouer un rôle nodal dans l'espace vaudois. La ville d'Aigle en est un exemple. Elle est désignée comme pôle régional du Chablais.

Nous n'allons pas décrire cette organisation territoriale projetée dans son ensemble, mais juste nous focaliser sur le territoire rural. Le document précise notamment à ce sujet qu'il s'agit de « reconnaître à l'agriculture et à la sylviculture des rôles prépondérants dans la vitalité des territoires ruraux et de leur attribuer une responsabilité importante en matière de qualité, à long terme, du territoire et des paysages » (Objectif 3, p.18). Il axe aussi son orientation sur la qualité des espaces publics en préconisant de « favoriser la création d'es-

paces verts ainsi que les relations entre eux et avec les espaces publics ou les équipements ; intégrer, dans l'aménagement des espaces publics, la cohabitation des différents moyens de locomotion (voitures, transports publics, cycles, piétons) ; favoriser la sécurité et la convivialité dans ces espaces » (Orientation 2, p.22).

- De plus, le canton fait appliquer la **LATC (1985), la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions**. Cette loi a pour but (art.1) d'organiser l'aménagement et l'utilisation judicieuse et mesurée du territoire cantonal.

Art.53 : Les zones agricoles et viticoles ne peuvent être modifiées avant un

délai de vingt-cinq ans dès leur approbation par le Département des infrastructures, sauf dérogations exceptionnelles accordées par celui-ci.

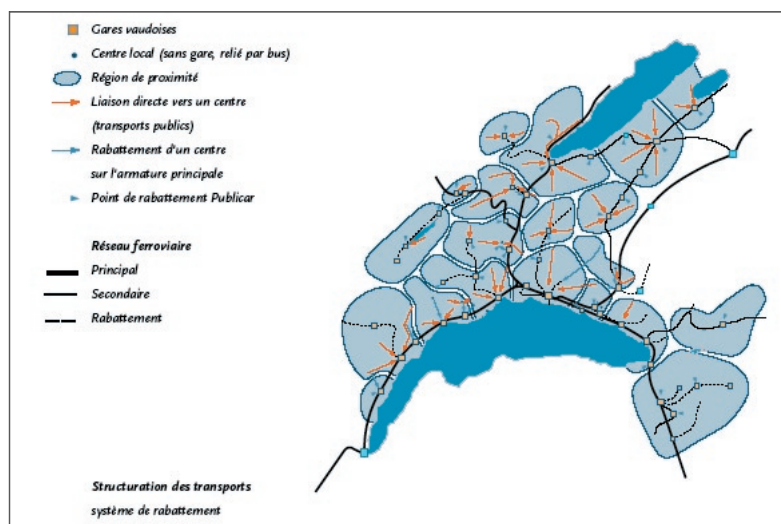


Fig.29 : Schéma d'organisation des transports (source : PDC)

- **La loi cantonale sur les routes, LCR (1991)**, a aussi une grande importance concernant ce projet. Elle régit (art.1) tout ce qui a trait à la construction, à l'entretien ou à l'utilisation des routes ouverts au public et qui font partie du domaine public, cantonal ou communal. Elle établit une classification entre les routes cantonales (art.5) et communales (art.6), dans le but notamment de préciser les droits de propriété. Il est indiqué que les places publiques appartiennent aux routes communales de 2^e classe.

Art.25 : L'usage commun de la route est réservé à la circulation des véhicules autorisés et des piétons, dans de bonnes conditions de sécurité et de fluidité. Les règles de la législation fédérale et cantonale sur la circulation routière sont applicables.

Art.56 : Dans les traversées des localités, les dépenses de construction, de correction et d'entretien des routes cantonales sont à la charge des communes territoriales. Ces travaux (...) peuvent être subventionnés (...).

Art.57 : L'Etat peut accorder des subventions aux communes pour la construction ou la correction de routes communales dont l'intérêt dépasse le cadre local.

- **Les inventaires cantonaux**, en particulier l'IMNS (inventaire des monuments naturels et des sites), découlant de la loi cantonale sur la protection des monuments naturels et des sites, concernent les bords du Rhône et l'étang des Communailles. Le village n'est pas concerné par cet outil de protection.

A l'échelle cantonale, les travaux intermédiaire du futur Plan directeur définissent une stratégie de développement poly-nucléaire, impliquant une hiérarchisation des infrastructures de transport. La ville d'Aigle représente, dans cette perspective, un véritable pôle régional. Véritable noeud en terme de mobilité, cette ville possède une centralité rayonnant sur tout le territoire du Chablais.

Les lignes directrices du futur Plan directeur cantonal vaudois rappellent l'importance du rôle joué par le secteur primaire dans la qualité d'un territoire, en particulier du point de vue paysager. Un accent particulier est donné par ce document aux espaces publics. Ces derniers devraient permettre de concilier la coexistence de différentes modalités de transports, tout en favorisant la convivialité.

La LATC, loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions, détermine la permanence temporelle des affectations. Les zones viticoles ne peuvent ainsi être modifiées avant un délai de vingt-cinq ans, sauf dérogations exceptionnelles accordées par le département des infrastructures.

La LCR, loi cantonale sur les routes, rappelle que les places publiques dépendent du pouvoir communal. C'est donc la municipalité communale qui a la charge de financer les dépenses de construction ou de modification.

À l'échelon communal

- Le Plan directeur communal

Ce plan est un plan d'intention. Il définit les orientations souhaitables concernant l'aménagement du territoire communal. Il est déjà quelque peu dépassé puisqu'il date de 1994. Selon un responsable du SAT, un plan directeur est généralement révisé tous les dix ans, ce qui, dans notre situation, donne au plan communal une valeur relative. Malgré tout, il est un document officiel, approuvé par le service cantonal compétent, et reste, en ce sens, incontournable.



Fig.30 : Le plan directeur communal

En préambule, la volonté communale de modérer le développement du patrimoine bâti est soulignée : « *La volonté communale dans cette vaste entreprise vise, d'une part, à conserver le caractère authentique du village et des hameaux et d'autre part, à assurer l'extension d'un développement harmonieux et maîtrisé de la commune aux emplacements encore disponibles* » (Plan directeur communal, p.3). Les objectifs généraux définis par la commune sont de « *garantir sa vocation viticole et agricole, renforcer les secteurs d'activités en place tels qu'artisanat et tertiaire, et de conserver son identité par une croissance modérée de la population (environ 1200 habitants) et ne pas devenir la banlieue d'Aigle* ».

Premièrement, le plan détaille l'utilisation du sol. Rappelons que ce plan sert de base pour l'élaboration des plans partiels d'affectation, qui seuls ont valeur légale. Il définit premièrement le domaine privé du domaine public, et l'affectation des sols.

Il est composé de plusieurs parties, pour chacune desquelles il précise les objectifs et mesures d'aménagement. Nous présentons ici les éléments principaux concernant le périmètre et les thématiques touchant au projet.

- Sites et paysages :

Objectifs	Mesures d'aménagement
1. Préserver et renforcer les caractéristiques naturelles du territoire communal (forêts, espaces viticoles et agricoles, cours d'eau)	- Application des lois fédérales et cantonales et des ordonnances y relatives - En fonction des opportunités, engager des actions le long du Torrent de manière à renforcer son image et sa lecture dans le paysage
2. Protéger les silhouettes du village et des hameaux situés dans le vignoble et confirmer leurs fronts marquants	- Prendre des mesures de préservation dans le cadre des Plans Partiels d'Affectation
3. Préserver les vieux murs dans les vignobles	- Assurer leur dégagement visuel
4. Préserver les repères locaux	- Respecter les données du Recensement architectural
5. Protéger les plantations du Boulevard d'Yvorne	- Modifier le Plan Général d'Affectation

- Urbanisation et équipements :

Objectifs	Mesures d'aménagement
6. Préserver le caractère authentique du village et des hameaux	- Modérer le développement de l'urbanisation en particulier dans le village et les hameaux viticoles - Favoriser la mise en valeur de ces ensembles architecturaux en procédant à leur rénovation et en encourageant la transformation des bâtiments existants - Sauvegarder les espaces semi-publics - Créer une zone de transition entre le front des bâtiments des hameaux viticoles et des domaines des vignes - Respecter les données du Recensement Architectural
7. Compléter et mettre en valeur les équipements publics et commerciaux	- Améliorer le rattachement de la maison de commune à la Place du Torrent et au hameau des Rennauds

- Circulation :

Objectifs	Mesures d'aménagement
8. Améliorer la distribution du trafic sur la RC 780b	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier des mesures à prendre pour améliorer la sécurité des débouchés sur la route cantonale - Réaménager les carrefours en fonction de leur rôle et de leur importance
9. Tranquilliser la traversée des localités du vignoble	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager la route des Planteaux en route d'évitement drainant la circulation qui vient de Corbeyrier - Réorganiser la Place du Torrent entre autre de manière à séparer les espaces piétons et véhicules - Prolonger et donner un caractère plus piétonnier à la liaison halte CFF (hors service)-village et hameaux aboutissant à une nouvelle terrasse panoramique - Prendre des mesures de modération de trafic dans les localités du vignoble
10. Résoudre, dans la mesure du possible, le problème de parcage dans le vignoble et les hameaux	<ul style="list-style-type: none"> - Concilier les objectifs de conservation du patrimoine avec les exigences de places de parc lors de toute transformation et de constructions nouvelles
11. Favoriser l'usage des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et améliorer le rattachement du réseau de liaisons piétonnes aux arrêts des cars postaux

- Le Plan Partiel d'Affectation

Le Plan Partiel d'Affectation fixe précisément l'affectation des sols de la commune. Il présente en plus les directives en rapport aux bâtiments (bâtiments protégés, bâtiments à conserver, bâtiments à conserver frappés de limite de constructions, bâtiments ne pouvant être qu'entretenus). Il définit aussi les espaces voués aux piétons (aires d'aménagement, place publique, place de jeu, liaisons piétonnes et cheminements privilégiés).

- Le règlement communal sur le Plan d'Affectation et la police des constructions

Ce document fixe les règles destinées à protéger le paysage et les sites, à créer et à maintenir un milieu harmonieusement bâti, et à assurer l'ordre, l'esthétique, la sécurité, la salubrité et la qualité des constructions. Nous avons relevé les extraits d'articles concernant directement le projet :

- Stationnement :

Art.36 : Les exigences minimales sont les suivantes :

- Pour les bâtiments d'habitation collective (dès 3 logements) : 1 emplacement par fraction de 70 m², mais au minimum un emplacement par logement

- Pour les habitations individuelles : 2 emplacements au minimum par logement
- Pour les bâtiments non-destinés à l'habitation : selon la norme en vigueur

Art.37 : Emplacements et destination du stationnement

La moitié des emplacements de stationnement exigibles doit être aménagée dans des garages à l'intérieur des bâtiments ou dans des dépendances. Leur accès doit être conçu et aménagé de manière à ne pas créer d'inconvénients ou de danger pour la circulation et le stationnement des véhicules sur la voie publique adjacente.

Art.38 : Taxes compensatoires

En cas de transformation ou d'agrandissement de la surface habitable brute d'un logement existant et si l'aménagement et l'accès des places se révèlent impossibles, la Municipalité peut dispenser le constructeur d'aménager tout ou partie des places de stationnement exigées à l'article 36 du règlement, moyennant une taxe dont la Municipalité fixera le montant. Cette dérogation ne peut pas être appliquée en cas de création de nouveaux logements.

- Esthétique et environnement des constructions :

Art. 39 : Sauvegarde de l'esthétique

La Municipalité peut prendre toutes les dispositions pour sauvegarder l'esthétique d'un quartier.

Art. 41 : Sauvegarde du site

L'implantation de constructions et l'aménagement de leurs abords visent à sauvegarder, dans toute la mesure du possible, les valeurs naturelles du site et la topographie du sol.

Art. 45 : Maintien des arbres

Les arbres d'essence de valeur devront, dans la mesure du possible, être sauvegardés.

- Dérogations

Art. 51 : Cas exceptionnels

Lorsque la topographie, la forme de la parcelle, les accès, l'intégration au site ou la conception de la construction imposent une solution particulière, la Municipalité peut accorder une dérogation de minime importance aux règles sur les constructions (...) s'il n'en résulte pas d'inconvénients majeurs pour autrui.

- Règles particulières à la zone de village

Art. 54 : Caractéristiques

La zone de village doit être aménagée de façon à conserver son aspect caractéristique, tant pour l'habitation que pour les activités existantes.

Art. 55 : Destination

La zone de village est destinée principalement à l'habitation et à ses dépendances, ainsi qu'aux activités artisanales, viticoles, agricoles et aux constructions d'utilité publique et d'équipement collectif, traditionnellement implantées dans le village.

Art.69 : Espaces non construits

Une aire de dégagement figure sur le plan à titre indicatif. Elle constitue une caractéristique de l'organisation de la rue du village. Elle est destinée à assurer les dégagements nécessaires aux bâtiments et au domaine public. La Municipalité peut y autoriser la création de places de stationnement extérieur afin de répondre aux dispositions du règlement communal. L'aire de dégagement doit être maintenue dans sa situation existante et créée dans le cadre de nouvelles constructions.

Art. 70 : Modération du trafic

Dans le but d'abaisser la vitesse de circulation des véhicules motorisés, des mesures de modération de trafic (rétrécissement de chaussées, traitements du sol différenciés, etc.) doivent être mises en œuvre aux emplacements fixés par les plans partiels d'affectation.

Art. 74 : Espaces d'utilité publique

La place publique, prévue par le plan partiel d'affectation du village d'Yvorne, doit être principalement aménagée en place de village réservée essentiellement aux piétons et accessoirement à quelques places de stationnement.

Art.75 : Aménagement piétonnier privilégié et liaison piétonne

Ce cheminement est principalement réservé aux piétons et aux véhicules occasionnels du quartier. Il est destiné à être aménagé de manière à créer un effet dissuasif sur le transit et à favoriser la promenade. Les liaisons piétonnes doivent être aménagées aux emplacements prévus par le plan.

- Zone viticole

Art.105 : Destination de la zone viticole

Cette zone est destinée à l'exploitation de la vigne et aux activités en relation étroite avec celle-ci.

Art.106 : Constructions autorisées dans la zone viticole

Sont autorisées les constructions nécessitées par les besoins d'une exploitation viticole (...).

Art. 108 : Équipement dans la zone viticole

La commune n'entreprind dans cette zone aucune extension de la voirie, du réseau d'égouts ou de l'eau potable.

Le Plan directeur communal souligne premièrement l'importance de limiter le développement du bâti. En parallèle, les vocations héritées du village, la viticulture notamment, doivent être garanties afin de sauvegarder l'identité locale. La préservation du caractère authentique du village est l'un des objectifs-clés de ce plan : les caractéristiques naturelles doivent être renforcées, les silhouettes du village doivent être protégées, de même que les vieux murs et les repères locaux. Les relations internes au tissu doivent être renforcées, en particulier le rattachement de la maison de commune à son environnement bâti.

Les objectifs sur le plan de la circulation sont surtout de tranquilliser la traversée

des localités. Outre les réaménagements de carrefours et voiries et des mesures de modération du trafic, l'usage des transports en commun devrait être favorisé. La réorganisation de la place du Torrent est posée comme un objectif en soi. La complexité de la résolution des problèmes de stationnement est décelable dans la formulation employée par les auteurs du plan, puisque ceux-ci proposent comme mesure d'aménagement de « concilier les objectifs de conservation du patrimoine avec les exigences de places de parc lors de toute transformation et de constructions nouvelles » (objectif 10).

Le Plan partiel d'affectation, en plus de fixer précisément l'affectation des sols, définit rigoureusement, pour chaque thématique, les règles applicables par zones. En terme de stationnement, un quota de places est prévu pour chaque type de logements. La moitié des places doit être conçue en garage.

Les espaces de la zone de village doivent être appréhendés avec une attention particulière. Une modération du trafic est souhaitée, de même qu'un aménagement convivial et voué au piéton sur la place du Torrent. Les zones de vigne ne doivent pas être modifiées pour d'autres affectations.

4.3.2. Les anciens projets

Une portion de l'espace d'étude sur lequel nous nous penchons a été par le passé l'objet de réflexions urbanistiques. Deux projets ont été conçus, en 1992 et 1999, pour améliorer la place du Torrent. Tous deux n'ont pas convaincu le conseil communal qui les a refusés. Il nous semble toutefois intéressant de faire une petite analyse de ces deux projets, afin de prendre en compte les idées émises, et de déceler quels en sont les qualités et défauts respectifs.

Le projet B+C

Ce projet pour la place du Torrent, datant de 1992, prévoit un confinement du croisement au sud-ouest de la place. L'aménagement de l'espace est conçu de manière à offrir une surface plane directement aux abords du restaurant du Torrent, aux deux côtés de laquelle sont placées deux zones de stationnement, bordées de platanes, d'une capacité totale de 12 automobiles. Entre les deux est prévue une zone multifonctionnelle revêtue de pierre et régulièrement éclairée, sur laquelle viennent prendre place des bancs de bois, la fontaine, la cabine téléphonique. Ce projet fait resurgir ponctuellement le torrent d'Yverne.



Fig.31 : Le projet B+C (1992)

Très brièvement, nous pouvons formuler une critique positive et plusieurs critiques négatives concernant cette proposition. Il nous semble intéressant de chercher à confiner la voirie, à réduire au maximum les espaces voués à la voiture. Par contre, aucun cheminement piétonnier n'est prévu, la sécurité du croisement n'est pas singulièrement améliorée, les espaces verts sont peu différenciés et aucune atmosphère ne se dégage de ce projet de place.

Le projet Hagin

La proposition Hagin d'aménagement de la place date de 1999. Elle a elle aussi été refusée par le conseil communal. Ce projet prévoit la même organisation générale de l'espace que celle décrite ci-dessus, avec cependant un déplacement du carrefour au sud-ouest de la place. Le concepteur délimite deux zones de stationnement, d'une capacité totale de 16 véhicules. Une centralité de la place est recherchée par la délimitation d'un octogone bordé de jardins, sur lequel prend place



Fig.32 : Le projet Hagin (1999)

la fontaine et autour duquel sont prévus des bancs ainsi que des arbres. Des éléments de type « rocaille » ou « murafleur » sont implantés pour marquer les limites des espaces.

La délimitation claire et marquée de l'espace nous semble intéressante. D'autre part, ce projet prévoit la création d'une véritable centralité. Enfin, la topographie spécifique du lieu est exploitée intelligemment par la création de gradins dans la pente. Cependant, nous relevons plusieurs aspects négatifs. L'espace piétonnier n'est premièrement pas suffisamment important, et aucun itinéraire n'est imaginé pour les bipèdes. L'espace voué à l'automobile reste considérable, et le projet ne prévoit pas de véritable espace vert.

L'analyse des deux projets réalisés par le passé pour la place du Torrent est instructive. Elle démontre tout d'abord que la situation nodale de la place, en terme de réseau routier, rend toute intervention complexe. Les plans proposés, s'ils permettraient d'embellir le lieu, n'apporteraient pas de véritable solution au problème de circulation. De plus, il manque, dans les deux propositions, un concept fort, porteur de sens, capable de créer une véritable centralité.

Il nous semble aussi que l'espace de réflexion délimité par les urbanistes explique partiellement l'insatisfaction ressentie par les élus. Les plans proposés concernent une portion d'espace limitée à la place. Il nous semble qu'un lieu si étroitement relié et directement imbriqué aux espaces qui l'entourent doit être étudié dans son contexte géographique élargi, ce qui permet d'appréhender les différentes problématiques de manière globale.

Enfin, nous pensons que la procédure, très classique, suivie par les deux mandataires, n'a pas convaincu les responsables politiques. Basés sur les analyses propres aux concepteurs, les deux projets ne prenaient pas en compte les points de vue du principal public concerné : les habitants. Les propositions ainsi élaborées ont probablement été perçues comme des réponses techniques extérieures et trop éloignées des préoccupations individuelles.

4.3.3. Analyse des besoins et critique de la situation

Quels sont les problèmes, touchant à l'aménagement du territoire, à la mobilité, à la vie sociale dans le village, auxquels les habitants et les autres individus qui pratiquent les espaces publics d'Yvorne sont confrontés ? Quels sont les besoins de la population qu'un projet devrait contribuer à satisfaire ? C'est à ce type de questions que nous allons tenter de répondre dans ce chapitre.

Une première réponse nous est donnée par les analyses déjà effectuées par des professionnels concernant notre espace d'étude. Un aménagement des espaces publics du village est souhaitable selon le plan directeur communal. Il devrait contribuer à résoudre les problèmes de circulation et de stationnement, renforcer la convivialité des espaces publics, tout en protégeant la qualité du patrimoine naturel et bâti du lieu (voir partie 4.3.1.). Ces thématiques, définies par des experts, forment le volet officiel des critiques de la situation.

Comme nous l'avons précisé dans la présentation de la démarche, les avis populaires forment la base de notre travail. Nous avons pu regrouper synthétiquement les nombreux éléments mentionnés par les habitants dans les différentes structures mises en place (entretiens, questionnaires, soirée-débat) selon quatre thématiques : vie sociale et animation, transport et circulation, stationnement, espaces verts.

Vie sociale et animation

La thématique de la vie villageoise est au cœur des préoccupations des habitants. Elle a été abordée à maintes reprises, tant dans les questionnaires que lors de la soirée-débat. Selon les habitants, il manque à Yvorne un espace convivial au centre de village qui permette aux Vuarnérans de se rencontrer. L'absence d'un tel espace a aussi une répercussion sur l'accueil des personnes de passage. Aucun lieu ne permet véritablement d'attirer et d'inviter à s'arrêter des visiteurs, touristes, promeneurs et amateurs de vin du week-end, grimpeurs, etc. Cet espace manquant devrait être un « *cotterd* », un lieu attractif pour tous, qui puisse devenir le support de diverses manifestations populaires.

Il est ressorti que les deux lieux pressentis, la place du Torrent et l'espace devant l'église, ont un aménagement insatisfaisant pour une telle vocation.

Enfin, la disparition des commerces au village et la perte de potentiels de rencontre qui

lui est associée a été mentionnée de manière récurrente. De nombreux habitants, en particulier les personnes âgées, regrettent la vie villageoise d'autrefois.

Transport et circulation

La population perçoit d'importants problèmes de circulation dans le village. Dans les questionnaires, 64% des personnes qui ont répondu ont précisé que la circulation pose problème. Outre les problèmes circulatoires internes, le volume de trafic de transit est perçu comme important et nuisible. Dans le détail, nous notons que les problèmes de circulation concernent principalement la place du Torrent, la rue des Maisons neuves et les rues d'accès de la Scie et des Rennauds.

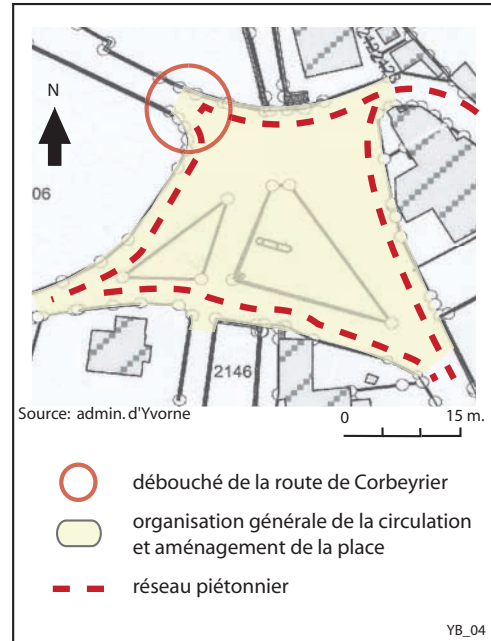


Fig.33 : Les principaux problèmes de l'aménagement de la place du Torrent

Plusieurs critiques ont été émises concernant la place du Torrent. La circulation y est premièrement difficile à cause de la répartition peu claire des priorités. La voirie très vaste et peu contrastée a un effet déstabilisant sur le comportement des conducteurs. Le débouché sur la place depuis la route de Corbeyrier est lui perçu comme très dangereux. Les voitures qui l'empruntent, circulant à vive allure, ne disposent que d'une faible visibilité à cause des



Fig34. Le débouché de la route de Corbeyrier sur la place du Torrent

hauts murets de pierre qui bordent la voirie. De plus, nous observons qu'un passage piéton, emprunté quotidiennement par les enfants qui se rendent à l'école, est situé directement au sortir de ce débouché.



Fig.35 : La rue des Maisons neuves

Les comptages indiquent que 800 véhicules par jour empruntent cet axe reliant le village en droite ligne à Aigle. Ces voitures, dans la rue à double sens des Maisons neuves, ne peuvent circuler qu'à vitesse réduite, à cause du nombre important de véhicules stationnés aux abords des habitations. Précisons toutefois qu'une réduction des vitesses est souhaitable à cet endroit. Ce point de vue est partagé par la municipalité, puisqu'un ralentisseur a récemment été placé à l'extrémité est de cette rue. Pourtant, ce ralentissement contraint est ressenti, par la population comme par les responsables de bus postaux, comme négatif et dangereux. Enfin, et c'est probablement le danger le plus concret et préoccupant, pratiquement aucun espace n'est accordé aux piétons. Les seuls espaces de déplacement se trouvent entre les voitures stationnées et celles qui sont en mouvement.

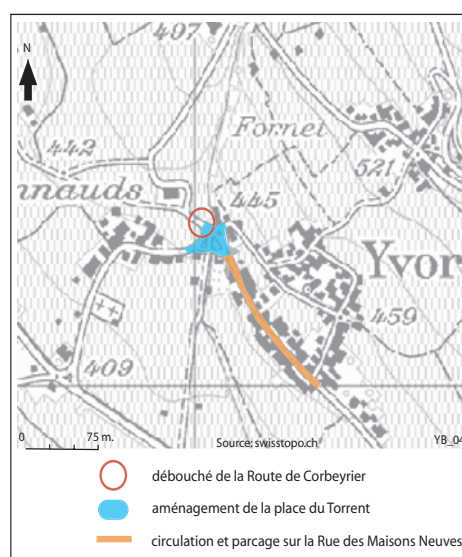


Fig.36 : Problèmes principaux à l'échelle du village

Quant à la thématique plus générale de la mobilité, plusieurs individus ont souligné la carence en offre de transports publics. L'accessibilité du village aux personnes ne possédant pas de véhicule, les personnes âgées en particulier, est très malaisée. Cette constatation est justifiée au vu des faibles fréquences journalières des bus postaux (voir partie 4.2.2.).

Stationnement

La population semble particulièrement gênée par les problèmes de stationnement. Trop de véhicules sont parqués sur la voie publique. Ceux-ci empiètent sur les espaces de promenade et compliquent l'accès aux habitations. Les voitures dénaturent de plus la qualité paysagère interne du village. Les habitants regrettent l'absence d'une logique de stationnement à l'échelle du village. Ils dénoncent aussi le manque de discipline de la part de certaines personnes qui, ne voulant pas parquer leur véhicule trop loin de leur habitat, stationnent sur la rue au lieu d'utiliser leurs places de parc et garages.

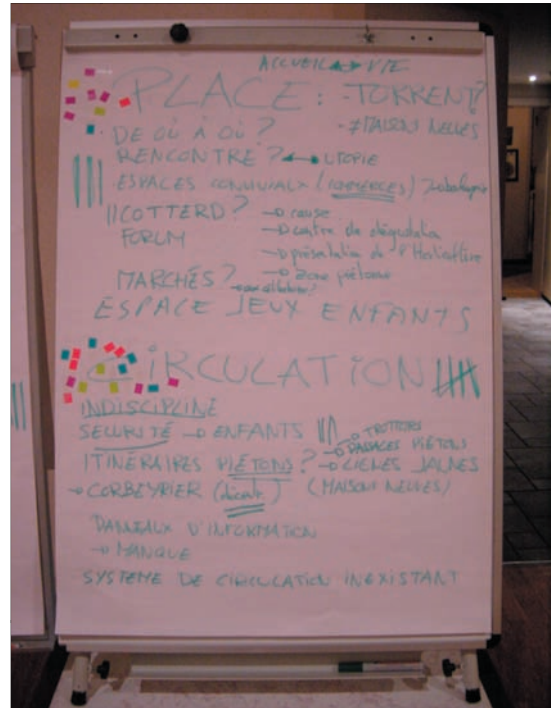


Fig.37 : La circulation et le stationnement, deux grandes préoccupations de la population (un panneau de la première soirée-débat).

Les données obtenues par les questionnaires indiquent que 59% de la population ayant répondu trouve que le stationnement pose problème dans le centre d'Yvorne. Cette gêne est parfaitement compréhensible lorsque nous connaissons le nombre de véhicules qui sont stationnés. Nous avons ainsi tenté d'évaluer combien de véhicules sont utilisés, et donc parqués, par les habitants du village-centre d'Yvorne. En extrapolant sur la base de la moyenne nationale de 0,46 voiture par habitant (source : OFAT 1998), nous obtenons pour les quelque 300 habitants de l'agglomération centrale près de 150 véhicules à parquer. Nombre auquel il faut ajouter les véhicules utilitaires et volumineux de l'Association Viticole.

Espaces verts

La thématique des espaces verts a été abordée lors des soirées-débat. L'aspect trop minéral du paysage villageois forme l'essentiel des critiques à ce sujet. Un manque global d'espaces arborisés et végétalisés dans les endroits publics a été mentionné. De plus, plusieurs habitants regrettent l'absence d'espaces floraux aux entrées du village.

Le piéton est le grand oublié des rues du village. Aucun aménagement n'est conçu à son échelle au cœur du hameau. Il n'existe pas de véritable centralité villageoise qui pourrait former un espace de rencontre. De plus, la population ne dispose pas

de lieu d'agrément boisé. En outre, le piéton ne peut pas se déplacer aisément dans les rues, il ne dispose que d'espaces résiduels. Les espaces publics ont donc actuellement une vocation plus fonctionnelle que récréative. Les automobiles occupent une grande part de la superficie publique, que ce soit en voies de circulation ou en espaces de stationnement. Ces deux fonctionnalités ne sont par ailleurs pas satisfaisantes. Le stationnement est anarchique et les déplacements motorisés sont dangereux.

4.3.4. Les principes d'aménagement

La 2^e partie des soirées débats a permis de laisser rêver la population à une situation future meilleure. Il a été proposé aux habitants d'imaginer des solutions réalisables qui pourraient résoudre les problèmes soulevés. Cette partie projective a débuté par une discussion par petits groupe sur le thème : *Comment est-ce que je vois mon village idéalement dans l'avenir concernant les espaces publics (rues, places)?* Sur cette base, une discussion a été lancée sur des idées de projets qui permettraient d'améliorer concrètement la qualité des espaces publics dans le village. Nous présentons ici les solutions proposées par thématique.

Premièrement, la place du Torrent et la place de l'Eglise ont toutes deux été pressenties pour devenir potentiellement des centres de village. Dans ce choix, l'emplacement dans le village, la configuration de l'espace ainsi que l'ouverture de la vue semblent avoir été les critères déterminants. Cette vision n'est toutefois pas partagée par Gay, pour qui « *la pittoresque enfilade des Maisons Neuves, avec sa profusion de caves et son église construite en 1838 au beau milieu du village, marque le vrai centre d'Yvorne* ». (GAY, F., 1982, p.267). Les questionnaires apportent aussi des chiffres intéressants : 39% des répondants trouvent que le centre se situe sur la place du Torrent, 33% des répondants sont d'avis qu'Yvorne n'a pas de centre, 14% pensent que la place devant l'Eglise en est le centre, pour 9% des répondants Yvorne a deux centres : le Torrent et l'Eglise, alors que finalement 5% d'entre eux placent le centre ailleurs, en majorité dans la rue des Maisons Neuves. Selon cette source, une part majoritaire de la population considère donc que la place du Torrent est le centre du village.

Les habitants avec qui nous avons été en contact souhaiteraient une place à double vocation. Elle devrait être un espace de vie pour les indigènes en même temps qu'un lieu d'accueil pour les visiteurs. Un local multifonctionnel serait en outre bienvenu dans ce lieu. L'aménagement devrait enfin être composé d'éléments végétaux.

L'avis dominant, concernant les problèmes de circulation, est que le piéton doit devenir l'élément prioritaire et privilégié des espaces publics du village. Une zone à 20 km/h, un itinéraire piéton, une zone piétonne, des passages piétons, des trottoirs ont été imaginés. L'implantation de bacs à fleurs a été proposée pour ralentir la circulation. Un goulet d'étranglement aux Maisons-Neuves a été imaginé pour dissuader les automobilistes, en particulier ceux appartenant au trafic de transit, de passer par ce couloir névralgique. Une augmentation de la fréquence des bus a aussi été demandée.

Concernant le stationnement, signalons que la suppression de toutes les voitures sur l'espace public a été fantasmée par certains. D'autres ont proposé comme première mesure d'imposer aux propriétaires de garages de les utiliser. La proposition d'évacuer les véhicules de la rue (parking souterrain, parking à étage, niches de parcage) a été bien accueillie. Nous remarquons que cette solution, qui semble souhaitable par la majorité, devrait s'accompagner d'une législation forte, car l'éloignement relatif entre le domicile et un lieu commun de stationnement, nécessairement périphérique, semble difficile à imposer, tant les conducteurs ont pris l'habitude de disposer de leur voiture à la porte même de leur habitation.

Nous avons dressé ci-dessus un rapide panorama des solutions imaginées par la population. Celles-ci ont été nombreuses et chaque fois intéressantes. Sur cette base, nous proposons ici quelques principes de base pour la formulation des avant-projets. Nous avons ajouté et complété les idées émises par quelques réflexions personnelles.

Le premier principe concerne les espaces d'intervention. Il nous semble qu'une hiérarchie des aménagements peut être définie.

La priorité doit selon nous être donnée à la place du Torrent. C'est à cet endroit que la circulation est la plus problématique, un danger réel existe pour les piétons autant que pour les automobilistes. De plus, ce lieu, pressenti pour devenir un véritable centre de village, a l'aménagement le plus insatisfaisant.

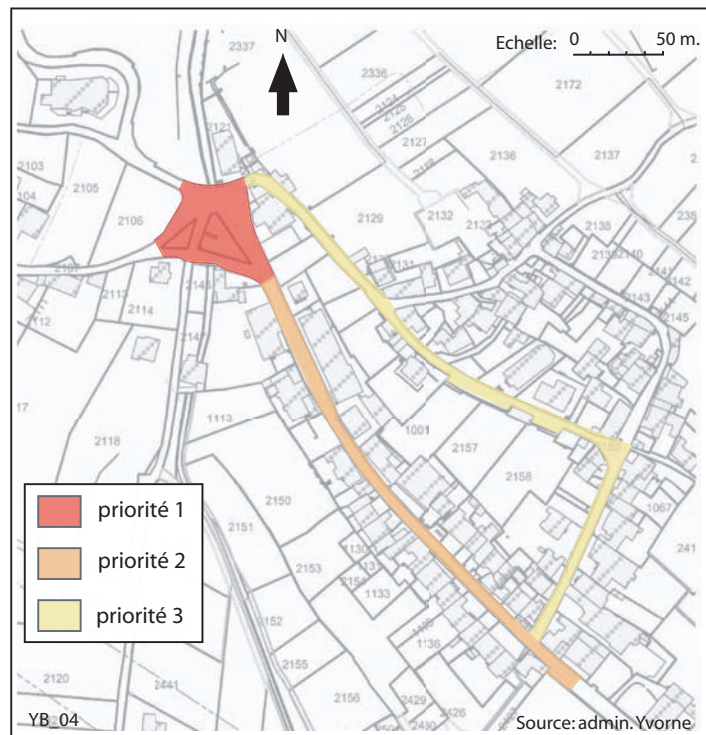


Fig.38 : Les trois priorité du réaménagement

Dans un second temps, une action devrait être menée sur la rue des Maisons Neuves. La localisation de cette rue, entre le boulevard d'Yvorne, véritable porte du village, et la place, nous conduit à penser qu'elle doit retrouver un statut qui corresponde à son importance. Son agencement actuel, problématique, n'est pas adapté à cette vocation.

Enfin, il serait intéressant de compléter ces deux étapes par une troisième intervention. Celle-ci devrait porter sur le lien entre le pôle église-école, situé dans les hauts du hameau, et la rue des Maisons Neuves. Il nous semble en effet que la triple polarité (voir Fig.8) qui

se dessine dans le village nécessiterait d'être soulignée par un aménagement cohérent et valorisant. Cette logique ternaire se compose d'un pôle ouest formé de la place du Torrent et du restaurant du même nom, d'un pôle est formé de la salle communale, du caveau et du restaurant de la Couronne et au nord du binôme église-école. Nous remarquons de plus que ces lieux possèdent les plus beaux points de vue sur la vallée. Un itinéraire triangulaire pourrait ainsi être dessiné et mis en valeur.

Le réaménagement des espaces doit se faire de manière globale. Les problèmes touchant à la circulation et au stationnement ne doivent pas être séparés de l'insatisfaction de la vocation des espaces publics. Ce second principe met en lumière la difficulté d'apporter une réponse polyvalente dans une situation aussi complexe.

« La place se différencie du carrefour par l'importance secondaire qui y est donnée à la circulation » (GAUTHIER, B., 2003, p.132). Cette définition typologique, qui s'inscrit dans le prolongement des avis populaires exposés, nous invite à concevoir un réaménagement des espaces villageois qui offre au piéton, et non à l'automobile, un environnement privilégié. C'est en effet à son échelle que correspond la taille du village. Les rues et places peuvent alors acquérir une fonctionnalité plurielle, et pas uniquement circulatoire. Dans ce dessein, le type d'aménagement appelé « zone de rencontre », ou « rue résidentielle », est tout à fait approprié. La vitesse maximale des véhicules est fixée à 20km/h, et les piétons y sont prioritaires. Les véhicules ne peuvent stationner que dans les endroits désignés par des marques. Le but de cette zone est d'offrir un espace qui soit d'abord voué à la rencontre, à la circulation et au jeu des piétons. La circulation automobile devient secondaire et non prioritaire. Dans le cas qui nous occupe, cela signifie que la circulation en provenance d'Aigle doit être favorisée sur l'axe de la Scie, afin que la rue des Maisons Neuves ne collecte qu'un nombre limité de véhicules en transit. Le DFJP (Département fédéral de justice et police) recommande un maximum de 500 véhicules par jour (BONANOMI, 1990, p.20). En termes d'aménagement, il faut éviter de séparer les espaces piétons et voitures. Ainsi, l'idéal est de définir un espace mixte nivelé, sans trottoirs.

Cette zone devrait en outre être clairement délimitée par des portes à ses extrémités, qui permettent de signaler à l'automobiliste qu'il entre dans une portion sensible de l'espace où l'on attend de sa part une plus grande attention et une tolérance accrue à l'égard des autres usagers de la rue.

Trois principes, découlant des propositions faites par les usagers actuels de l'espace villageois, forment la ligne directrice des aménagements à concevoir. Nous postulons dans le premier que la place du Torrent, dont la vocation est de devenir le centre d'Yverne, est le site prioritaire à transformer. Dans le second, nous insistons sur l'imbrication des problématiques qui nous occupent, et sur la nécessité de les appréhender conjointement. Le troisième principe est finalement de placer « l'individu piéton » au centre des préoccupations afin de concevoir un projet qui soit adapté à son échelle. Une zone de rencontre semble dans cette situation particulièrement appropriée.

4.3.5. Les avant-projets

Nous souhaitons présenter dans cette partie uniquement un bref aperçu des avant-projets conçus, car ceux-ci feront l'objet d'un document séparé.

Avant-projet « fonctionnel »

Le premier avant-projet a été conçu dans le but de proposer une solution purement technique aux problèmes circulatoires. Il se base sur une maximisation des possibilités de stationnement sur l'espace public. D'après nos estimations, il serait ainsi possible de mettre à disposition environ soixante à huitante places de stationnement, réparties dans deux ou trois parkings semi-périphériques. Cet avant-projet est aussi constitué d'une proposition de réorganisation des circulations à l'échelle du village, qui s'axe sur le recours à un système de sens uniques.



Fig. 39 : L'avant-projet « fonctionnel »

Ce projet, s'il permettrait de résoudre un bon nombre de problèmes pour un faible coût, n'a aucun intérêt du point de vue des sociabilités. Il ne propose en effet aucun espace de qualité apte à permettre une cristallisation de la vie villageoise. Cette solution, purement fonctionnelle et technique, est selon nous à rejeter. Elle ne valorise absolument pas les atouts et spécificités du village, et ne permet aucune affectation autre que le stationnement et la circulation. Il nous semblait malgré tout intéressant de proposer cette solution extrémiste afin de montrer à quel point la polyvalence de l'intervention projetée est à prendre en compte.



Fig. 40 : L'avant-projet « fonctionnel »

Avant-projet « patrimonial »

Le second avant-projet a pour but de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel d'exception. Une valorisation du passé est recherchée par la mise en scène des maisons anciennes et des vides qui les relient. Un contournement par le sud de la place du Torrent est suggéré, afin de libérer un large espace piétonnier. Celui-ci est architecturé, il met en scène les vignes avoisinantes tout en soulignant le passage du torrent en sous-sol. Il offre

par sa morphologie une matérialisation de la centralité qu'il représente.

Sur la place devant l'église, nous proposons de dégager l'esplanade devant l'école par la suppression des places de parc et par la fermeture de cette portion aux véhicules. Un petit parc, voire des jardins en terrasse, pourraient y être aménagés. La logique générale de ce projet est de souligner la topographie du lieu en recourant à des espaces en terrasses. La structure de ces espaces est basée sur des murs identiques aux murs de vigne, mettant en valeur la géométrie arrondie du cône de déjection du Torrent d'Yvorne.

L'aménagement proposé, s'il permet une sécurisation de la circulation dans le village, n'apporte toutefois pas véritablement de solution au stationnement. Cet avant-projet ne constitue pas une prise de risque, il n'offre guère un nouvel élan symbolique à l'espace. Nous pensons malgré tout qu'il pourrait aussi contribuer à une augmentation de la qualité des espaces et renforcerait l'attractivité du village.



Fig. 41 et 42 : L'avant-projet « patrimonial »



Avant-projet « Table d'Yvorne »

Le troisième avant-projet que nous proposons repose sur la prise en compte de



Fig. 43 : L'avant-projet « Table d'Yvorne »

l'appartenance d'Yvorne à un réseau régional. Ce changement de conception invite à repenser ce lieu comme un pôle potentiel du réseau. Si la vie villageoise s'effrite, par la disparition des commerces et par l'absence diurne quotidienne des actifs notamment, pourquoi ne pas imaginer un projet réellement fort et novateur, capable d'inverser la tendance, c'est-à-dire

d'attirer des individus dans le village pendant la journée ?



Fig. 44 et 45 : La place du Torrent *avant* et *après* l'avant-projet « Table d'Yvorne »

C'est sur la base de cette réflexion que nous avons développé un concept d'aménagement de l'espace qui permette de caractériser le site, c'est-à-dire de lui attribuer une image que sa force rendrait véritablement porteuse. Le concept vise à mettre en valeur les potentialités d'Yvorne comme village d'accueil, où il fait bon venir se détendre tout en découvrant les spécialités locales ayant trait au vin, aux fleurs, et pourquoi pas à l'art ou l'artisanat à l'avenir... En plus de créer *in situ* une animation, la venue de visiteurs pourrait aussi engendrer des opportunités économiques pour les producteurs locaux : marché du vin, vente de fleurs, etc.

Dans ce but, l'idée est de créer une place radicalement différente, qui permette la mise en valeur des spécificités locales. Surplombant la vallée, elle offre à chacun un point de vue unique sur la vallée tout en mettant en relation les vignes convergeant vers la place. La morphologie de cette place est dotée de signification, puisqu'elle symbolise la table d'Yvorne, le présentoir des savoir-faire locaux.

L'avant-projet proposé est formé de deux niveaux. Le rez, enterré, accueille la voie de circulation menant à Corbeyrier ainsi que des places de parc. Le premier niveau, par contre, est entièrement voué aux piétons. C'est cette surface en surplomb qui forme véritablement la place du village. Composée d'éléments modulables, cette place permet d'accueillir des manifestations diverses : marché, concert, fête villageoise, etc. Elle offre en outre un itinéraire de circulation piétonne reliant les Rennauds à la Rue des Maisons Neuves et à l'école. Ce concept a l'intérêt d'offrir une solution en terme de places de parc et d'apporter une organisation claire des circulations.

L'avant-projet comprend aussi un aménagement cohérent dans le prolongement de la place sur la rue des Maisons Neuves. Il nous semble intéressant que cette rue devienne une véritable zone de rencontre à 20 km/h. Dans ce dessein, la priorité accordée au piéton doit être matérialisée au sol. Cette rue pourrait par exemple être dotée d'un revêtement partiellement formé de pavés, avec une délimitation de zones de stationnement sur le côté.

Les trois avant-projets ont été conçus de manière à offrir des visions bien différenciées, aptes à nourrir le débat. La première proposition, purement fonctionnelle, a démontré l'impossibilité de développer la solution parfaite, capable de résoudre tous les problèmes sans grands frais. Elle propose uniquement une réponse technique et rationnelle aux problèmes rencontrés. La seconde, basée sur des aménagements simples et esthétiques, constitue une vision conservatoire du lieu, une mise en valeur des atouts hérités. Elle apporte une solution en terme de circulation, mais aucune concernant le stationnement. La troisième enfin est résolument novatrice. Ambitieuse, elle prévoit une transformation radicale de la place. Circulation, stationnement, espace piétonnier, les différentes fonctions sont distinctement séparées. Elle tente de résoudre tous les problèmes par un objet architectural à deux niveaux, qui permet de cacher les voitures stationnées et d'offrir un espace de délasserment de qualité en surface.

4.3.6. Accueil populaire des avant-projets

De nombreux commentaires et critiques ont été émis par la population présente lors de la seconde soirée-débat. Les deux premiers projets n'ont guère stimulé les participants, contrairement au troisième. Nous pouvons affirmer que celui-ci a plu à une très grande majorité des personnes présentes. Ses qualités circulatoires et les possibilités de stationnement qu'il offre lui ont valu, presque unanimement, le qualificatif de « séduisant ».

Toutefois, plusieurs points ont fait l'objet de réserves, voire de critiques. Premièrement, les infrastructures de stationnement proposées pour accueillir une partie des véhicules des habitants de la rue des Maisons Neuves risque de ne pas résoudre le problème. En effet, plusieurs personnes mentionnent la difficulté de contraindre des personnes à laisser leurs véhicules dans un parking « périphérique » à l'échelle villageoise (c'est à dire à 300 mètres), alors qu'elles étaient jusqu'à aujourd'hui habituées à parquer devant chez elles. Nous ne pensons pas que le stationnement des véhicules à deux ou trois cents mètres du domicile pose un problème insurmontable. C'est en effet le quotidien de nombreux citoyens. Toutefois, le déchargement doit être possible et aisé devant les habitations. A ce sujet, il nous semble, de manière générale, que dans le dessein d'améliorer la situation, les habitants et leurs élus vont devoir faire des choix. Si la décision est prise d'améliorer la qualité de vie dans les rues villageoise, le respect de nouvelles règles de circulation devrait être bien perçu.

Deuxièmement, l'offre en stationnement a été perçue comme insuffisante pour accueillir les véhicules des visiteurs en plus de ceux des indigènes. Nous remarquons toutefois que les heures d'utilisation sont complémentaires, puisque les pendulaires libèrent les places durant la journée, au moment où les visiteurs en ont précisément besoin.

Troisièmement, certains individus ont relevé le risque de porter atteinte à la beauté du village par un projet de grande envergure. Ce risque de démesure concerne en particulier la dimension verticale de l'avant-projet. Bien conscient de ce danger, nous avons précisé

qu'une étude approfondie sera faite afin de déterminer l'importance de l'impact visuel de l'ouvrage, en particulier depuis l'aval. Une maquette permettra notamment d'effectuer cette évaluation.

Quatrièmement, l'aménagement a globalement été perçu comme trop minéral. La présence d'une végétation importante sur la place semble très attendue par les Vuagnérans. Il faudra en tenir compte lors de l'approfondissement du projet.

Cinquièmement, la question du coût a aussi été évoquée. Il a paru inconsidéré à certaines personnes de faire passer la route sous la place alors qu'on pourrait plutôt réaménager les voiries en surface. Cette question pourrait bien être déterminante dans le choix du type de réaménagement.

Enfin, la population a pris conscience qu'une transformation de l'aménagement de l'espace ne suffit pas pour redonner vie au village. Il a été souligné que la commune devrait entreprendre, conjointement au réaménagement, la mise sur pied d'activités, événements et manifestations afin d'attirer véritablement des individus. Seule la venue d'êtres humains donnera une vie au lieu. Signalons encore qu'une personne a évoqué l'effet négatif produit par la faible présence de bâtiments autour de la place. Le vide relatif entourant la place est donc aussi pointé comme responsable du manque d'animation du lieu.

Les habitants d'Yvorne qui se sont impliqués dans le processus participatif ont été interpellés par le troisième avant-projet, les deux précédents passant presque inaperçus. Une grande majorité des individus ont souligné l'originalité et l'intérêt de cet avant-projet pour résoudre les problèmes actuels. La question du coût, de même que celle de l'impact paysager ont toutefois suscité des craintes.

Sur la base de ces commentaires, un grand travail d'approfondissement va devoir se faire. La faisabilité du réaménagement, son impact visuel, son coût seront évalués. Cette partie finale du projet appartient à l'architecte de notre trio, c'est pourquoi nous ne souhaitons pas la détailler dans ce document.

5. Critique de la démarche

La démarche que nous avons adoptée afin de réaliser un projet d'aménagement concerté des espaces publics d'Yverne a été le résultat de choix. Il a nécessairement fallu décider d'une hiérarchisation des priorités. Les contraintes temporelles, financières et techniques ont certes déterminé en partie les options choisies. Mais ce sont aussi nos sensibilités, nos perceptions, nos échelles de valeurs et nos connaissances (et ignorances !) qui nous ont guidés. Chaque étape de l'étude aurait dès lors pu être conduite différemment. Nous souhaitons ainsi, dans cette partie, revenir de manière critique sur la manière dont ce travail a été mené. Nous concentrons nos remarques et autocritiques sur trois points : le diagnostic, le dispositif participatif et les jeux d'acteurs.

5.1. Le diagnostic

Comme nous l'avons précisé dans la partie théorique, c'est par l'observation que le concepteur élabore sa perception initiale d'un espace. Il se constitue une première représentation de son objet d'étude par la médiation de ses sens. Il ne lui est donc pas possible d'adopter un regard englobant et objectif. L'analyse de tout espace résulte nécessairement de l'adoption, consciente ou inconsciente, d'un point de vue. La subjectivité du diagnostic, si elle peut être limitée, notamment par le recours à des outils statistiques concernant certaines thématiques, doit ainsi être acceptée et assumée. La multiplication et le croisement des points de vue, rendus possible par exemple par l'interview de différents acteurs, nous a permis toutefois de nous faire une image plus contrastée de la réalité.

Le calendrier de l'étude, défini au préalable, implique des limites aux investissements en temps de recherche et d'analyse. Le diagnostic de la situation aurait pu être plus fouillé. L'analyse historique reste par exemple très superficielle dans notre travail. Le choix des espaces d'études aurait aussi pu être élargi. Il aurait été par exemple intéressant de questionner les habitants en prenant comme références différentes échelles spatiales de vie quotidienne: la rue, le hameau, la commune, le canton. L'approfondissement des différentes thématiques nous aurait contraint à investir plus de temps. Suite aux choix organisationnels effectués, nous avons été obligé par exemple de réduire le nombre de questions de quarante à seize afin de simplifier l'exploitation des résultats du questionnaire.

La prise de conscience des limites de notre travail nous amène à réfléchir à la question des temporalités du projet. Quel degré de connaissance de son objet de travail le concepteur doit-il atteindre avant de pouvoir passer à la phase projective ? Pouvons-nous définir un seuil objectif minimal de maîtrise du sujet précédant le passage à l'acte ? Quelle proportion de temps disponible l'aménagiste doit-il consacrer au diagnostic de la situation ?

Il nous semble que la complexité inhérente à toute situation d'intervention implique premièrement un affranchissement par rapport à la tentative de se former une image finie, prétendant à l'exhaustivité, de l'objet étudié. En outre, la phase de diagnostic n'est pas la seule

à apporter des informations. L'étape de conception contribue elle aussi à une meilleure connaissance de l'objet.

Ainsi, aucune loi ou méthode de gestion du temps ne peut être dégagée. Chaque situation nécessite donc le développement d'une méthodologie propre, adaptée au contexte, en adéquation avec les ressources disponibles.

5.2. Le dispositif participatif

Le dispositif participatif que nous avons utilisé, construit en partie sur la base de l'exemple lausannois des quartiers 21, résulte du choix de certaines options. Celles-ci ont découlé d'une volonté forte de transparence. La principale décision a été de définir trois vecteurs de communication avec la population : l'information (par l'envoi de « tous ménages » ainsi que par le concours imprévu des médias), le questionnement (par la mise sur pied d'une campagne de questionnaires), et enfin le partage de points de vue (par la coprésence des différents acteurs lors des soirées-débat ou des interviews).



Fig.46 : Les médias, un important vecteur d'information

Ces choix sont critiquables. Chacun de ces vecteurs aurait pu être amélioré. Premièrement, il aurait été intéressant d'envoyer un questionnaire à chaque habitant au lieu de n'en envoyer qu'un seul exemplaire par foyer.

Concernant les soirées-débats, nous avons fait le choix de faire réfléchir les habitants sur des propositions de projet sans mentionner aucune contrainte légale, financière ou technique. Pourtant, celles-ci forment un cadre restrictif incontournable. Nous avons ainsi donné libre cours à l'imagination des participants. Le grand danger de ce choix est de décevoir certains habitants, puisque toute proposition n'est pas réalisable. Nous aurions peut-être dû préciser d'entrée de jeu ce qui était négociable et ce qui ne l'était pas. Michel Bassand nous conforte toutefois dans l'idée qu'une forme de mécontentement reste inévitable : « *l'aménagement d'un espace public constitue une tâche difficile et complexe puisque les opinions et attentes ainsi que les représentations par rapport au rôle d'un espace public sont multiples* » (BASSAND, 2001, p.39).

En outre, un autre choix nous semble discutable concernant les soirées-débat. Nous avons les deux fois invité toute la population, y compris les responsables politiques locaux. Or, nous pensons *a posteriori* que la présence de ces derniers a peut-être induit une légère forme de pression sur les participants. Nous n'excluons pas en effet que certains habitants se soient abstenus de certains commentaires du fait de leur présence. Nous avons en tout cas observé que les élus ont pris une place prépondérante dans le débat, et qu'ils étaient écoutés par un public spécialement attentif.

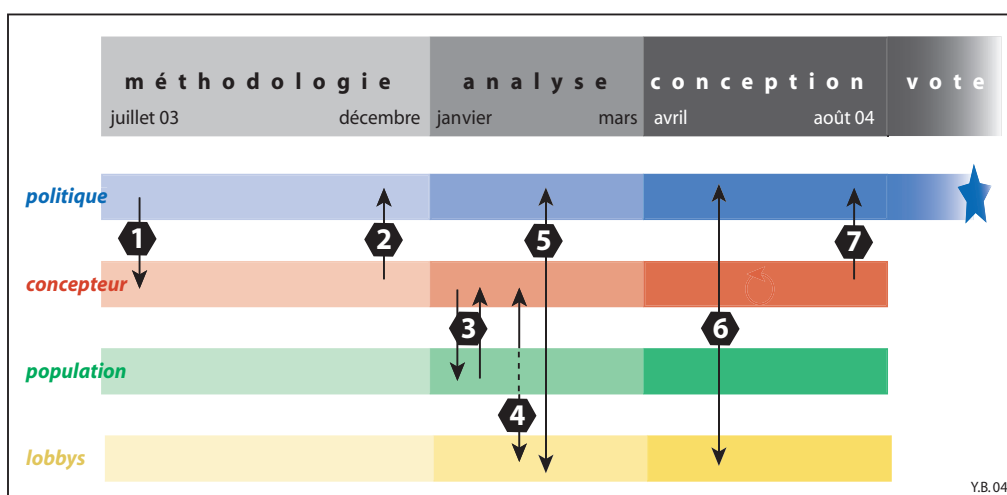


Fig.47 : Temporalités du projet et vecteurs communicationnels (1: attribution du mandat, 2: présentation de la démarche prévue au conseil communal, 3: envoi des questionnaires, 4: entretiens avec les acteurs importants, 5: 1^{ère} soirée-débat, 6: 2^{ème} soirée-débat. 7: rendu de l'étude)

Enfin, nous notons que lors de la seconde soirée-débat, les concepteurs n'ont pas présenté de la même manière les différents avant-projets. La troisième proposition a ainsi été amenée de manière significativement plus argumentée. De plus, étant plus aboutie, elle a été présentée à l'aide de schémas mieux construits. Nous constatons ainsi que le projet qui plaît le plus au concepteur est défendu avec plus de conviction que les autres. Cette forme d'influence, ou de manipulation, certes légère, nous oblige malgré tout à relativiser la qualité de notre système participatif.

L'une des caractéristiques fondamentales du mandat était de prendre en compte l'avis de tous les habitants de la commune, et non uniquement les personnes résidant à proximité du lieu d'intervention. Ce choix politique a été fait dans le but de faire connaître les projets par tous, afin que chacun puisse intervenir au court de la conception. En ce sens, cette option était considérée comme un facteur de réussite.

Nous avons dû accepter que le but visé ne pouvait être qu'utopique, et ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, il n'est pas possible d'intéresser tous les habitants aux transformations prévues de leur espace de vie. De nombreuses personnes ne se sentent pas personnellement concernées par de telles préoccupations. Deuxièmement, il est très difficile de concevoir une méthode permettant de recueillir de manière exhaustive les avis populaires. Nous avons ainsi observé que certains groupes cibles étaient sous-représentés dans nos dispositifs. Les femmes, les personnes âgées et les jeunes auraient notamment dû faire

l'objet de mesures particulières afin de prendre, dans le débat, une place proportionnelle à la structure démographique communale. D'autre part, nous avons noté, en analysant les questionnaires, que les gens du site restreint d'étude se sont sentis plus concernés que les habitants des hameaux périphériques. Enfin, lors des soirées-débat, nous avons pu observer une surreprésentation des personnes ayant déjà des fonctions dans la vie politique ou associative.

L'analyse des besoins et des problèmes rencontrés n'a donc porté que sur une partie de la population. Le résultat ne peut dès lors en aucun cas être considéré comme un cahier de doléance exhaustif et représentatif des problèmes ressentis.

En outre, certains acteurs n'ont pas du tout été pris en compte dans le dispositif. Nous pensons en particulier à des représentants d'association de protection de l'environnement. Leur participation au processus aurait certainement été très enrichissante. De plus, ces associations auraient pu exprimer leurs inquiétudes éventuelles, alors que dans notre dispositif elles n'ont pas pu le faire. Il n'est pas exclu que cette omission induise des recours de la part de cette catégorie spécifique d'acteurs.

Comme nous l'avons démontré, chaque élément qui forme le dispositif participatif peut être remis en question. Mais nous remarquons aussi que nous aurions pu développer d'autres modes de communication afin de compléter ce dispositif. La mise sur pied d'une tente d'information sur l'avancement du projet aurait par exemple peut-être été utile et appréciée.

5.3. Les jeux d'acteurs

5.3.1. Mandant et concepteurs

La relation qui s'instaure entre le mandant et l'équipe mandatée n'est pas neutre. Le concepteur intervient dans une situation à la demande du pouvoir politique. Son indépendance reste relative puisque son travail s'inscrit dans un canevas défini par les attentes du mandant. L'autorité de la puissance publique s'exprime donc en partie par la définition de « l'envisageable ». Ce sont les caractéristiques initiales du mandat qui portent intrinsèquement la définition de la marge de manœuvre accordée aux concepteurs. Toutefois, ces derniers peuvent aussi inciter les décideurs politiques à réorienter les choix initiaux effectués. L'éventualité de cette ouverture des horizons dépend notamment du degré de maturité des idées du politique à l'aube du processus. De telles démarches sont importantes, puisque les choix adoptés par les concepteurs sont généralement perçus comme les plus rationnels. L'expert mandaté a donc une lourde responsabilité en terme de légitimité de l'action entreprise. Il doit avoir conscience, tout en travaillant pour un commanditaire possédant sa propre conception de ce qu'est l'intérêt public, que plusieurs interprétations de cet intérêt doivent être représentées par ses agissements.

Dans notre cas, bien que la question du réaménagement des espaces publics villageois fasse depuis fort longtemps l'objet de discussions, nous avons disposé d'une marge de manœuvre très importante. Les avis des élus nous ont bien évidemment été exposés avant le début de notre démarche, mais de manière non contraignante. Nous avons ainsi bénéficié d'une grande liberté dans notre travail. Cette liberté, très appréciable, n'allait pas forcément de soi. Elle a été souhaitée par les responsables communaux dès le début du processus, afin que nous ne souffrions pas des diverses petites luttes et enjeux individuels locaux.

Dans le type de démarche que nous avons suivi, le respect de l'organisation de la transmission des pouvoirs permet de garantir le bon déroulement du processus. Le concepteur ne doit pas prendre le rôle du décideur. Inversement, il est important que le décideur n'impose pas sa vision de ce qui doit être fait. Toussaint et Zimmermann ont énoncé l'importance d'un partage approprié des tâches et des pouvoirs : « *dans ce scénario à multiples partenaires, où chacun intervient avec ses expériences, son savoir, ses exigences, il faut un meneur de jeu. Celui-ci n'est pas nécessairement le même aux différentes étapes du déroulement du projet* ». (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 2001, p.6). Dans notre situation, par l'attribution du mandat, le meneur de jeu a d'abord été l'exécutif politique. Dans un second temps, notre équipe de recherche a créé et pris en main le processus d'aménagement concerté. Les acteurs politiques ont ainsi accordé temporairement aux concepteurs un réel pouvoir d'action. Enfin, c'est au conseil communal que revient la responsabilité d'opérer des choix sur les propositions émises. Le législatif possède dans cette situation le rôle majeur de la prise de décision finale.

5.3.2. Habitants et concepteurs

Le but du dispositif participatif est principalement de permettre la prise en compte des avis populaires dans la conception d'un réaménagement. Idéalement, les concepteurs devraient connaître tous les avis, ce qui ne peut jamais être le cas. Le dispositif a permis, en ce qui concerne notre démarche, de mettre toutefois en lumière différentes positions au sein des habitants. Chaque individu, ayant sa propre sensibilité, possède en effet une perception personnelle de la situation. Il n'existe donc pas un unique avis populaire dont il faut tenir compte mais un grand nombre. Cette divergence des avis à prendre en compte pose problème aux concepteurs. Est-ce que les personnes mandatées peuvent choisir les opinions qu'elles trouvent intéressantes et écarter les autres, ou au contraire doivent-elles considérer chaque avis ? Des idées peuvent-elles être privilégiées selon une échelle évaluative justifiée ?

L'attitude à prendre vis-à-vis des divergences d'opinions varient en fonction des étapes. Il nous semble que pour dresser un bilan des insatisfactions de la situation, chaque avis doit être écouté et entendu. Ainsi, les petits mécontentements locaux peuvent aussi être pris en compte dans la conception d'un réaménagement. L'importance donnée aux préoccupations que nous pourrions qualifier de secondaires participe aussi au succès de la démarche.

En ce qui concerne la phase projective de la participation par contre, nous pouvons tout

d'abord remarquer que les différentes contraintes inhérentes au mandat permettent d'opérer une forme de tri des propositions. Certaines idées deviennent en effet inconcevables à la lumière de cette grille formelle d'évaluation.

Il est fort heureusement possible de cerner un nombre fini de thématiques récurrentes et partagées par tous. Ce sont ces thématiques qui forment une base de travail légitimée pour les aménagistes. Nous avons ainsi dans ce travail focalisé notre attention sur les différentes critiques partagées par une majorité de participants.

Cette synthèse des avis populaires n'est toutefois pas forcément en total accord avec le positionnement des personnes mandatées pour proposer des solutions. Cette incompatibilité des positions, qui se retrouve aussi dans l'évaluation des projets, est difficile à gérer. Dans une situation de désaccord, quelle position doit finalement primer, celle de l'expert mandaté ou des habitants ? Est-ce que l'expérience vécue des habitants a plus d'importance que l'expertise des spécialistes de l'espace ?

Nous touchons ici véritablement aux limites du système participatif. Une divergence d'opinions ne devrait pas empêcher inéluctablement la réalisation d'un projet. C'est pourquoi, dans ce type de situation, il est heureux de pouvoir s'en remettre aux élus politiques, à qui revient légalement le pouvoir de décision. Le projet retenu devrait finalement convenir à une majorité des habitants. Le mécontentement de certains habitants est inévitable, il fait aussi partie de la démarche.

5.3.3. Entre les concepteurs

Nous souhaitons dans cette partie brièvement revenir sur la dynamique de travail interne de notre équipe de travail. Premièrement, nous voulons insister sur le grand intérêt de travailler dans une structure polyvalente. Chacun a pu dans cette étude mettre à profit ses outils et ses compétences. C'est ainsi que l'architecte de notre trio s'est chargé de l'analyse spatiale et architecturale du site. Il s'est ensuite concentré sur la conception des différents avant-projets soumis à la population, en se basant sur les différents résultats des analyses. L'auteur de ces lignes s'est quant à lui chargé de la réflexion socio-économique et de l'analyse géographique. Il a mis sur pied le dispositif participatif, sous la direction du professeur Racine, et mené différents entretiens avec les acteurs politiques et économiques, ainsi qu'avec des représentants du tissu associatif local. Il a en outre passé en revue le dispositif formel ainsi que les anciens projets. Ce partage clair des tâches a permis une progression constante de la recherche.

L'architecte a développé une démarche d'analyse qui lui est propre. Il s'est fait une image de la réalité et des solutions qui conviendraient en fonction de sa perception de la situation. Le géographe possède une appréciation différente des problèmes à résoudre, une autre sensibilité. Notre collaboration a ainsi consisté à débattre afin de concilier les résultats de ces différentes approches. La confrontation à des idées, à des sensibilités différentes nous a semblé être à la source d'un véritable enrichissement mutuel. Bien sûr, cette collaboration aurait pu être plus intense, nous aurions pu engager une interaction meilleure, mais les attentes de l'un et de l'autre ne peuvent pas toujours être comblées... Il nous a en outre semblé que le manque d'expérience qui nous caractérise tous deux, si elle a parfois compliqué la démarche, a aussi porté ses fruits. L'aventure qui a consisté à travailler conjointement

6. Conclusion

À l'issue de cette étude, nous pourrions définir l'aménagement concerté du territoire comme une discipline tant artistique que technique alliant un savoir, un savoir-faire, un savoir dire et un savoir faire dire. Le savoir est constitué des différentes connaissances théoriques formant l'assise conceptuelle de la démarche. Les connaissances pratiques, qui permettent la conception d'un projet d'aménagement, forment le savoir-faire. Le savoir dire concerne l'aspect informatif ou communicationnel, autrement dit la relation entre l'équipe de conception et la population. Finalement, la mise sur pied d'un dispositif participatif permettant la prise en compte des points de vue de la population constitue ce que nous appelons le savoir faire dire.

Dans ce travail, nous avons tenté d'associer ces différentes formes de savoirs afin de répondre à l'objectif fixé : concevoir un projet de réaménagement des espaces publics d'Yvorne qui convienne aux habitants et usagers du lieu. Il n'est pas possible d'affirmer à ce jour avec certitude que le but est atteint. Les avant-projets développés, en particulier « La Table d'Yvorne », ont certes eu globalement un écho positif parmi les personnes présentes lors des soirées-débats, mais une large proportion de la population, absente, n'a pas exprimé son point de vue sur la question. Il nous semble, de manière générale, que l'unanimité d'un projet ne peut de toute manière pas être espérée. L'avenir nous révélera néanmoins si notre démarche a porté ses fruits, c'est-à-dire si le projet concerté a su répondre aux attentes de la majorité des habitants et des élus.

Le questionnement de départ était essentiellement méthodologique : comment concevoir le réaménagement d'un espace public qui puisse répondre aux attentes de ceux qui le pratiquent ? Pour apporter une réponse à ce questionnement, nous avons été amené à définir ce qui caractérise un espace public. Cet essai théorique nous a fait prendre conscience de la complexité inhérente à ce type d'espace. Cette complexité, s'il elle est fort intéressante conceptuellement, devient un obstacle lorsqu'il s'agit de transformer l'espace public. En portant attention sur l'évolution récente de l'aménagement du territoire, nous avons pris conscience des enjeux incontournables qui lui sont associés. Au terme de ce détour théorique, deux hypothèses de travail se sont ainsi imposées.

Nous avons étudié l'espace villageois d'Yvorne sur la base de la première hypothèse, qui attribue un rôle clé à l'analyse de la morphologie d'un espace public, de ses usages et de ses représentations. Nous avons pu mettre en lumière que le hameau se caractérise autant par des permanences héritées du passé que par des transformations récentes. Si l'aspect paysager n'a rien perdu de sa beauté au fil des années, le fonctionnement du village, en revanche, a connu d'importants bouleversements. Les changements en termes de structure démographique et économique ont en particulier eu une forte influence sur la vie villageoise, ainsi que sur un certain affaiblissement du sentiment identitaire local. L'explosion de la mobilité individuelle a grandement participé à cette transformation qui touche tant les habitudes quotidiennes que la morphologie du lieu. Le renforcement des liens et réseaux entre le village et les villes de la région est certainement l'un des effets les plus remarquables de ces différents changements. Cette caractéristique nous a fait prendre conscience des potentiels

endogènes du village dans le contexte chablaisien. Sur cette base, nous avons pu émettre quelques suppositions sur ce que pourrait être le futur du village d'Yvorne.

La seconde hypothèse a guidé le développement de notre méthodologie de conception pour le projet de réaménagement des espaces publics d'Yvorne. Elle pose que les dispositifs, procédures et techniques du modèle négocié d'aménagement du territoire permettent de prendre en compte les points de vue de la population de manière satisfaisante et constructive. À partir de ce choix épistémologique initial, nous avons conçu puis mis sur pied un système qui permette une véritable participation populaire, et cela sur une durée de huit mois. L'armature de ce système était composée de différents dispositifs, dont les trois plus importants furent un questionnaire envoyé à tous les foyers, une campagne d'entretiens avec des acteurs locaux importants ainsi que deux soirées de débats populaires. Les personnes qui ont souhaité s'impliquer dans le processus participatif ont formé la charpente de notre projet. C'est par leur biais que nous avons premièrement pu déceler quelles sont les insatisfactions induites par l'aménagement actuel des espaces publics du village. Mais ces acteurs locaux se sont également impliqués dans la phase de réalisation, en proposant et discutant des solutions permettant d'améliorer la situation. Sur cette base, nous avons défini l'orientation à privilégier pour la conception du projet final de réaménagement. Ce projet, développé à l'heure actuelle par l'architecte de notre trio, sera rendu en automne aux élus. Il devrait être soumis au conseil communal à la fin de l'année 2004 pour un vote d'intention.

La démarche que nous avons suivie a permis, comme convenu dans le mandat attribué, de réaliser un projet d'aménagement pour les espaces publics d'Yvorne. Nous avons tenté de la concevoir afin de donner le plus possible la parole aux habitants, tout en respectant les contraintes de temps. Cette démarche aurait pu être tout autre. À l'heure du bilan, notre avis reste critique : chaque étape aurait pu être améliorée, en particulier l'analyse de la situation et les dispositifs participatifs. Néanmoins, d'un point de vue plus général, il nous semble que les principes généraux de la démarche gardent toute leur pertinence. Même si elle complique la conception d'un projet, la participation de la population dans la pratique de l'aménagement du territoire est un enjeu fondamental pour cette discipline.

Remarques finales

La situation du village d'Yvorne, par les problèmes territoriaux auxquels il est confronté, est un exemple que nous qualifierons de représentatif. En effet, la préoccupation initiale des élus politiques qui nous ont mandaté concernait principalement les difficultés circulatoires, les problèmes de stationnement et l'aménagement insatisfaisant des espaces publics. De nombreuses communes viticoles et agricoles sont aujourd'hui confrontées à des questions semblables. Mais derrière ces préoccupations, que nous pourrions qualifier globalement de « pratiques », il existe un autre enjeu tout aussi fondamental touchant à la vie des espaces. Nous avons en effet pu constater que l'animation quotidienne actuelle dans le village reste faible, en dehors des manifestations extraordinaires. Ce manque d'animation, s'il est un gage de tranquillité, est perçu négativement. Est-ce à dire que tous les habitants souhaitent changer la vie au cœur du village ? Si la réponse est négative, la transformation de l'espace

doit être remise en question. Mais si la réponse est positive, une question s'impose alors, incontournable : pouvons-nous changer la vie d'un espace en changeant sa forme ?

Nous sommes d'avis que la vitalité d'un espace ne résulte pas de sa propre morphologie. C'est au contraire la configuration limitrophe de l'espace, les bâtiments adjacents qui lui donnent sa couleur, son ambiance, sa vie. La signification de l'espace n'est que rarement endogène, elle est bien souvent donnée par la présence d'éléments significatifs à proximité. C'est généralement la mixité des usages dans cette portion d'espace qui garantit l'attractivité du lieu. Ces usages sont localisés dans ou entre les édifices construits. La coprésence des fonctions commerciales, récréatives, religieuses, culturelles et symboliques constitue généralement la force gravitaire d'un site.

Concernant la place du Torrent à Yvorne, le cadre, magnifique, n'est que très peu construit. L'espace est aéré, et seul le restaurant du Torrent borde la place. Les caractéristiques du lieu et de l'environnement limitrophe, outre le restaurant, n'engendrent pas en elles-mêmes une animation. Dans cette situation, nous pensons pouvoir dire que le réaménagement de la place, s'il peut certainement contribuer à améliorer l'attractivité et la fréquentation du lieu, ne suffit pas à réanimer à lui seul le cœur du village. Mais associé au développement d'activités *in situ*, tels des marchés spécialisés ou d'autres manifestations, le réaménagement du site peut alors engendrer un cercle vertueux aboutissant à une revitalisation de la place.

Toutefois, il nous faut rappeler que les habitudes de vie ont radicalement changé ces trente dernières années. Lorsqu'une majorité des habitants quitte quotidiennement le village pour travailler, faire ses achats ou se divertir, la vie locale se transforme aussi, inévitablement. Il est alors vain de miser sur les pendulaires pour animer le village pendant la journée. C'est pourquoi nous pensons qu'Yvorne doit axer ses efforts sur le renforcement de son attractivité touristique au sens large. En ce sens, il est concevable que le village puisse devenir un lieu de détente fréquenté pour le bassin démographique régional chablaisien voire romand.

Néanmoins, nous n'excluons pas que, dans certains cas, le réaménagement d'un espace public influence les représentations sociales et les pratiques socio-spatiales des usagers. Selon Bassand, il semblerait même que ce soit d'autant plus le cas lorsque les habitants ont pu s'investir dans le processus de réaménagement (BASSAND, M., 2001). Malgré tout, seule une évaluation de la situation *a posteriori* apporterait une ébauche de réponse à cette problématique complexe.

Une dernière question subsiste, à l'issue de notre travail : lorsque les modalités d'organisation du travail de conception sont changées, est-ce que le projet développé est vraiment différent? Autrement dit, est-ce que notre projet de réaménagement aurait été vraiment autre si nous ne l'avions pas conçu au travers d'un processus participatif ? Il est très difficile, précisons le d'emblée, de répondre à cette question. Pourtant, celle-ci est fondamentale, car c'est toute l'utilité de la démarche participative qui est alors remise en cause. La concertation est-elle une fin en soi ou véritablement un moyen permettant de concevoir un aména-

gement mieux adapté aux usagers? Sert-elle uniquement à légitimer une action publique, ou permet-elle d'offrir aux habitants un espace de vie plus investi ?

Il est probable que la participation ait un effet sur l'acceptation des projets proposés. Dans notre démarche, la seule légitimation n'était pas le but recherché par la mise sur pied d'un dispositif participatif. Notre intention était de réaliser un projet véritablement adapté aux besoins exprimés par les habitants, un projet qui puisse être approprié par chacun. Pour évaluer la réussite de cette entreprise, les habitants d'Yverne sont en fin de compte les seuls juges...

Nous souhaiterions finalement clore cette étude par une brève réflexion concernant la responsabilité du concepteur. Le réaménagement d'un espace a un impact à long terme sur le paysage d'un lieu, mais aussi sur les usages qu'il permettra ou non. Comment pouvons-nous dès lors intervenir sur le territoire, dans un contexte spatio-temporel donné, alors qu'il est impossible de maîtriser les changements (socio-économiques, techniques, etc.) que le futur nous réserve ? Ce questionnement nous engage à prendre un positionnement modeste face à notre discipline. Le concepteur se doit d'accepter que son intervention s'inscrit dans une temporalité propre. L'inadéquation de l'espace conçu est, à long terme, pratiquement inévitable. Pour minimiser ou repousser dans le temps cette inadéquation, le concepteur doit imaginer des solutions qui permettent une souplesse d'usage. Comme l'a précisé Edouardo Salzano, le concepteur sait que les territoires, objets de son activité, font partie du tout, la Terre, bien commun de l'humanité. L'organisation de ces territoires doit donc être réalisée en référence à ces conséquences sur le long terme. Il sait que le présent n'a pas à être sacrifié au futur et que le futur ne doit pas non plus être sacrifié au présent. Il doit donc finalement aussi apprendre à se faire l'interprète des générations futures (SALZANO, E. dans TOUSSAINT, J.-Y, ZIMMERMANN, M., 2001).

7. Bibliographie

Sur les espaces publics et leur aménagement :

ASCHER, F.(2001), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigue, L'Aube.

ASCHER, F.(1995), *Métapolis, ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.

BASSAND, M., COMPAGNON, A., JOYE, D., STEIN, V. (2001), *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, PPUR.

BASSAND M., KAUFMANN V., JOYE, D. (2001), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR.

BONANOMI, L. (1990), *Le temps des rues*, Lausanne, IREC.

BOVY, P.H., GILLIERON, J.-L. (1995), *Typologie des transports*, Lausanne, TEA n°9.

CALLON, M. (1997) « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié » in BONNET, M. (dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Vol. I : Les acteurs du projet architectural et urbain, Paris : Plan Construction et Architecture, p. 169-174.

CHOAY, F. (1980), *La règle et le modèle*, Paris, Seuil.

CLAVAL, P. (1981), *La logique des villes*, Paris, Litec.

CUNHA, A. (2002), *Développement durable, évaluation du territoire et prospective*, Lausanne, photocopié UNIL.

CUNHA, A., RUEGG, J. (dir.), (2003), *Développement durable et aménagement du territoire*, Lausanne, PPUR.

CHALAS, Y. (2000), *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos.

GRAFMEYER, Y. (1995), *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan.

HABERMAS, J. (1962), *L'espace public*, Paris, Payot.

HUET, A. (1994), « L'urbanité comme principe de socialité » in GHORRA-GOBIN, *Penser la ville de demain*, Paris , L'Harmattan.

JACCOUD, C., SCHULER, M., BASSAND, M. (dir.), (1996), *Raisons et déraisons de la ville*, Lausanne, PPUR, pp.359-376.

JAGGI, Y. (2001), *La condition urbaine*, Lausanne, Documentation de cours.

JEAGER, C. (1995), *Les voiries urbaines. Evolution, usage, aménagement*, Lausanne, TEA n°8.

JOLE, M. (dir.), (2002), *Espaces publics et cultures urbaines*, Paris, Certu.

KNOEPFEL, P. (2002), *Politiques de l'environnement*, Lausanne, photocopié IDHEAP.

LEVY, J., LUSSAULT, M. (dir.), (2003), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

MERLIN, P. (1991), *L'urbanisme*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », n. 187.

- PINI, G. (2002), *Transport et environnement*, Lausanne, photocopié UNIL.
- QUARTIERS21 (2003), *PV Atelier d'innovation Quartier 21, secteur 5*, Lausanne.
- RACINE, J.-B. (1993), *La ville entre Dieu et les hommes*, Paris, Economica.
- RACINE, J.-B. (1999), *Géographie urbaine*, Lausanne, Documentation de cours IGUL n°37.
- SCHULER, M., MACQUAT, J. (2002), *Théorie du territoire*, Lausanne, Documentation de cours EPFL.
- SODERSTROM, O. (dir.), (2000), *L'usage du projet*, Lausanne, Payot.
- STEIN, V. (2003), *La ville reconquise : Du patrimoine aux espaces publics*, Genève, Thèse UNIGE.
- TOUSSAINT, J-Y, ZIMMERMANN, M. (1998), *Projet urbain. Ménager les gens, aménager la ville*, Sprimont, Mardaga.
- TOUSSAINT, J-Y, ZIMMERMANN, M. (dir.), (2001), *User; observer; programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, PPUR.
- WEILL, M. (1997), *L'urbanisme*, Paris, Milan.
- ZEPF, M. (1999), *Concevoir l'espace public. Les paradoxes de l'urbanité : analyse sociospatiale de quatre places lausannoises*, Lausanne, Thèse EPFL.

Sur Yverne :

- GAY, F. (et al.), (1982), *Bourgades et villages de Suisse*, Zürich, RD.
- JEANNERET, P. (et al.), (1984), *Le tertiaire moteur dans les petites et moyennes villes en Suisse : le cas d'Aigle et de Delémont*, Lausanne, CEAT.
- MEX, A., ANEX, P. (1966), *Aigle, Yverne et Corbeyrier*, Neuchâtel, Griffon.
- PERRIN, M.-C. (2002), *Le Chablais, une réalité*, Monthey, ARC.
- RAMUZ, C.-F. (1927), *Vendanges*, Lausanne, Aire.
- TCS (2004), *Analyse de l'inforadar d'Yverne*, Vernier.
- TCS (2004), *Comptages de la campagne « adaptez votre vitesse »*, Vernier.
- THEVENAZ, F. (2003), *Notes personnelles sur l'Histoire d'Yverne*.
- YVORNE (1987), *De la fourmi à la psychiatrie ou à la découverte d'Auguste Forel*, Yverne, document d'exposition.
- YVORNE (2003), *Informations communales sur la population*, Yverne.

Plans, législation et documents officiels :

CONFEDERATION (1979), *Loi fédérale sur l'aménagement du territoire.*

CONFEDERATION (2000), *Ordonnance sur l'aménagement du territoire.*

CONFEDERATION (1966), *Loi fédérale sur la protection de la nature.*

CONFEDERATION (1981), *Ordonnance concernant les inventaires fédéraux des sites à protéger.*

CONFEDERATION (1981), *ISOS, Inventaire des sites construits à protéger en Suisse.*

CONFEDERATION (1983), *IFP, Inventaire fédéral des paysages, n°1515 : Tour d'Aï.*

OFT (2000), *Monthey, Carte topographique au 1 :25.000, Wabern.*

- (2000), *Plan de région :Aigle, Leysin, Yvorne, Bulle, AFU.*

CANTON DE VAUD (1987), *Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.*

CANTON DE VAUD (1964), *Loi sur la protection des monuments naturels et des sites.*

CANTON DE VAUD (1987), *Plan directeur cantonal.*

CANTON DE VAUD (2002), *Lignes directrices du futur PDC.*

CANTON DE VAUD (2001), *Portrait du canton et évaluation du PDC 87.*

COMMUNE D'YVORNE (1981), *Plan de zones, n° 1.1.1.*

COMMUNE D'YVORNE (1994), *Plan directeur communal, n° 0.1.1.*

COMMUNE D'YVORNE (2001), *Aperçu de l'état de l'équipement, n° 06.01.1*

COMMUNE D'YVORNE (1994), *Plan partiel d'affectation, « village d'Yvorne », n° 2.12.1.*

COMMUNE D'YVORNE (1994), *Règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions, n° 1.3.3.*

COMMUNE D'YVORNE (2003), *Plan numérique du territoire communal.*

8. Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Analyse du questionnaire	91
Annexe 2 : Procès-verbal de la 1 ^e soirées-débat	105
Annexe 3 : Procès-verbal de la 2 ^e soirées-débat	110

Annexe 1 : Analyse du questionnaire

- *Le questionnaire*

Données individuelles (entourer)

Nationalité : CH Etranger
Sexe : H F
Age: 0-20 21-35 36-50 51-65 + de 65 ans

1. Dans quelle rue habitez-vous ? _____
2. Exercez-vous une profession (entourer)? oui / non
Si oui, dans quelle commune ? _____
Comment vous rendez-vous à votre travail (moyen de transport)? _____

Image du village

3. Fermez les yeux et pensez à votre village, que voyez vous (5 éléments) ? _____

4. Énumérez 5 éléments marquants du village qui mériteraient d'être signalés à un nouveau résident ? _____

5. Si vous deviez quitter le village, que regretteriez-vous, de quoi vous souviendrez vous (5 éléments) ? _____

Vie villageoise

6. Y a-t-il une vie villageoise à Yvorne (entourer)? oui / non

Expliquer votre réponse : _____

7. Allez-vous régulièrement dans les bistrotts du village ou au caveau (entourer)?
oui/ non

8. Est-ce que vous diriez que vous avez des amis...

(entourer)

A quelle fréquence les rencontrez-vous ?

...dans votre rue	oui	non	tous les	jours	semaines	mois	ans
...dans votre village	oui	non		jours	semaines	mois	ans
...dans le canton	oui	non		jours	semaines	mois	ans

Centralité

9. Selon vous, où se situe(nt) le(s) centre(s) du village d'Yvorne ? (cocher)

0 sur la place du Torrent

0 sur la place devant l'Eglise

0 autre : _____

0 Le village d'Yvorne n'a pas de centre

Rues

10. La circulation dans le village vous pose-t-elle des problèmes (entourer)? oui / non

Lesquels (préciser le lieu exact)? _____

11. Le stationnement dans le village vous pose-t-il des problèmes (entourer)?

oui / non

Lesquels (préciser le lieu exact)? _____

12. Que faudrait-il changer pour améliorer les rues du village ? _____

Place du Torrent

13. Y a t il des éléments sur la place du Torrent qui devraient disparaître ? _____

Ou ne pas disparaître ? _____

14. Que devrait-il y avoir en plus qui n'existe pas encore sur cette place ? _____

Place devant l'Eglise

15. Y a t il des éléments sur la place devant l'Eglise qui devraient disparaître ? _____

Ou ne pas disparaître? _____

16. Que devrait-il y avoir en plus qui n'existe pas encore sur cette place ? _____

- ***Les variables***

Nous avons défini 29 variables, à partir des réponses qualitatives obtenues, en fonction des thématiques qui sont au cœur de notre projet de recherche. Celles-ci peuvent être groupées par thèmes :

1) Variables permettant d'évaluer les différents profils des personnes qui ont répondu au questionnaire : nationalité, sexe, âge, lieu d'habitat, profession et lieu où est exercée cette profession, ainsi qu'une évaluation de l'investissement personnel des répondants pour ce questionnaire.

2) Analyse thématique :

- Image du village
- Vie villageoise
- Centralité
- Rues
- Place du Torrent
- Place de l'Eglise

Le tableau ci-dessous présente et définit les labels des différentes variables :

Variables	Définitions
Individu	1, 2, 3 0: CH
National	1: étranger 0: homme
Sexe	1: femme 0: 0-20
Age	1: 21-35 2: 36-50 3: 51-65 4: + de 65
Lieu	0: habite dans le village-centre (Maisons-Neuves, Rennauds, Scie, Vers-la-Cour) 1: habite ailleurs
Prof	0: pas de profession 1: exerce une profession
Lieuprof	0: profession dans la commune 1: profession ailleurs
Imagenv	0: ne parle pas de l'environnement naturel et bâti 1: parle de l'environnement naturel et bâti
Imagesoc	0: ne parle pas de la vie sociale 1: parle de la vie sociale
Signaenv	0: ne signale pas l'environnement naturel et bâti 1: signale l'environnement naturel et bâti
Signasoc	0: ne signale pas la vie sociale 1: signale la vie sociale
Signabsc	0: ne signale pas l'absence de commerce 1: signale l'absence de commerces
Regrenv	0: ne regrette pas l'environnement naturel et bâti 1: regrette l'environnement naturel et bâti
Regresoc	0: ne regrette pas la vie sociale 1: regrette la vie sociale
Vievilla	0: non 1: oui, il y a une vie villageoise
Caveau	0: non 1: oui, la personne fréquente régulièrement le caveau ou les bistros
Amisrue	0: non 1: oui, la personne a des amis dans sa rue
Amivilla	0: non 1: oui, la personne a des amis dans le village
Centreto	0: non 1: oui, la place du Torrent est un centre du village

Centreeg	0: non 1: oui, la place devant l'Eglise est un centre du village
Circul	0: non 1: oui, il y a des problèmes de circulation
Parcage	0: non 1: oui, il y a des problèmes de parcage
Tdispar	0: pas mentionné le parcage 1: oui, le parcage devrait disparaître sur la place du Torrent
TresterA	0: pas mentionné les arbres 1: oui, les arbres doivent rester sur la place du Torrent
TresterF	0: pas mentionné la fontaine 1: oui, la fontaine doit rester sur la place du Torrent
TpluV	0: pas mentionné la verdure 1: oui, il devrait y avoir plus de verdure sur la place du Torrent
Edispar	0: pas mentionné la vigne 1: oui, une partie de la vigne au-dessous de la place de l'Eglise doit disparaître, ou en tout cas la place doit être agrandie
Erester	0: pas mentionné les places de parc 1: oui, les places de parc doivent rester sur la place devant l'Eglise
EplusV	0: pas mentionné la verdure 1: oui, il devrait y avoir plus de verdure sur la place de l'Eglise
Prolixe	0: pas très prolix 1: moyennement 2: très prolix
	Le 99 est réservé pour les données manquantes.

- ***Description générale des résultats***

Descriptive Statistics

	N	Range	Minimum	Maximum	Mean	S t d . Deviation	Variance
INDIVIDU	128	128	1	129	64.73	37.408	1399.330
NATIONAL	120	1	0	1	.11	.312	.097
SEXE	122	1	0	1	.48	.502	.252
AGE	126	4	0	4	2.30	1.014	1.028
LIEU	124	1	0	1	.23	.425	.181
PROF	127	1	0	1	.78	.416	.173
LIEUPROF	98	1	0	1	.77	.426	.181
IMAGENV	129	1	0	1	.89	.312	.098
IMAGESOC	129	1	0	1	.09	.292	.085
SIGNAENV	128	1	0	1	.69	.465	.217
SIGNASOC	129	1	0	1	.41	.494	.244
SIGNABSC	129	1	0	1	.18	.384	.148
REGRENV	129	1	0	1	.74	.438	.192
REGRESOC	129	1	0	1	.43	.496	.246
VIEVILLA	123	1	0	1	.69	.464	.215
CAVEAU	126	1	0	1	.34	.476	.227
AMIRUE	129	1	0	1	.82	.384	.148

AMIVILLA	128	1	0	1	.90	.303	.092
CENTRETO	129	1	0	1	.49	.502	.252
CENTREEG	128	1	0	1	.23	.425	.181
CIRCUL	126	1	0	1	.64	.481	.231
PARCAGE	128	1	0	1	.59	.494	.245
TDISPAR	129	1	0	1	.18	.384	.148
TRESTERA	129	1	0	1	.43	.498	.248
TRESTERF	129	1	0	1	.52	.502	.252
TPLUV	129	1	0	1	.25	.434	.188
EDISPAR	128	1	0	1	.05	.228	.052
ERESTER	129	1	0	1	.12	.331	.109
EPLUSV	128	1	0	1	.15	.357	.127
PROLIXE	129	2	0	2	.55	.661	.437
Valid (listwise)	N 76						

- *Profil des personnes ayant répondu*

Nationalité :

11% sont des étrangers, contre 13% sur toute la commune.

NATIONAL

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	107	82.3	89.2	89.2
	1	13	10.0	10.8	100.0
	Total	120	92.3	100.0	
Missing	System	10	7.7		
Total		130	100.0		

Sexe :

48% sont des femmes, contre 50% sur toute la commune.

SEXE

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	63	48.5	51.6	51.6
	1	59	45.4	48.4	100.0
	Total	122	93.8	100.0	
Missing	System	8	6.2		

Total		130	100.0		
-------	--	-----	-------	--	--

Age :

5% ont moins de 20 ans, 13 % entre 21 et 35 ans, 41% entre 36 et 50 ans, 28% entre 51 et 65 ans et 13% ont 65 ans et plus. Dans la commune, la répartition est la suivante (les classes sont quelque peu différentes, mais la comparaison reste malgré tout intéressante) : 0-19 ans : 22%, 20-39 ans : 28%, 40-64 ans : 35%, 65 et + : 15%. Nous observons ainsi une sous représentation de la population jeune. Les personnes de moins de 35 ans ont globalement moins répondu relativement à leur importance en nombre dans la population communale.

AGE

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	6	4.6	4.8	4.8
	1	17	13.1	13.5	18.3
	2	52	40.0	41.3	59.5
	3	35	26.9	27.8	87.3
	4	16	12.3	12.7	100.0
	Total	126	96.9	100.0	
Missing	System	4	3.1		
Total		130	100.0		

Lieu d'habitat :

77% habitent dans l'agglomération formant le centre du village, alors que cet espace regroupe en réalité environ 30% de la population communale. Nous pouvons en déduire que les personnes habitant dans les hameaux périphériques ne se sont pas senties aussi concernées que les habitants du centre.

LIEU

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	95	73.1	76.6	76.6
	1	29	22.3	23.4	100.0
	Total	124	95.4	100.0	
Missing	System	6	4.6		
Total		130	100.0		

Profession :

78% exercent une profession, alors que la moyenne communale se monte à moins de 57%. Les enfants ainsi que les personnes vraiment âgées ont moins répondu à ce questionnaire.

PROF

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	28	21.5	22.0	22.0
	1	99	76.2	78.0	100.0
	Total	127	97.7	100.0	
Missing	System	3	2.3		
Total		130	100.0		

Leur lieu de travail :

Leur lieu de travail se trouve à l'extérieur de la commune pour 76% des personnes actives ayant répondu, alors que la moyenne communale est de 63%. Est-ce que cela veut dire que les personnes actives travaillant sur le territoire communal se sentent moins concernées ? Nous pensons plutôt que cette différence doit être mise en regard de la faible participation des hameaux périphériques, notamment de plaine, où de nombreuses personnes sont employées dans les domaines horticoles et viticoles.

LIEUPROF

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	23	17.7	23.5	23.5
	1	75	57.7	76.5	100.0
	Total	98	75.4	100.0	
Missing	System	32	24.6		
Total		130	100.0		

Investissement personnel des répondants :

Selon notre évaluation sommaire, près de 10% de la population s'est beaucoup investie dans la réponse au questionnaire (croquis, remarques complémentaires), 36% a répondu de manière vraiment complète, et 54% de manière pas toujours exhaustive.

PROLIXE

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	70	53.8	54.3	54.3
	1	47	36.2	36.4	90.7
	2	12	9.2	9.3	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

- *Analyse par thème*

Image du village :

Les yeux fermés, 89% de la population ayant répondu a cité l'environnement naturel et construit, alors que seul 9% a parlé de la vie sociale villageoise.

IMAGENV

		Frequency	Percent	Valid Percent	C u m u l a t i v e Percent
Valid	0	14	10.8	10.9	10.9
	1	115	88.5	89.1	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

IMAGESOC

		Frequency	Percent	Valid Percent	C u m u l a t i v e Percent
Valid	0	117	90.0	90.7	90.7
	1	12	9.2	9.3	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

Les éléments marquants à signaler à un nouveau résident concernent pour 69% de cette population l'environnement, alors que la vie villageoise est un des 5 thèmes à signaler pour 41% des répondants.

SIGNAENV

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	40	30.8	31.3	31.3
	1	88	67.7	68.8	100.0
	Total	128	98.5	100.0	
Missing	System	2	1.5		
Total		130	100.0		

SIGNASOC

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	76	58.5	58.9	58.9
	1	53	40.8	41.1	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

Notons que 18% parleraient à un nouveau résidant de l'absence de commerce !

SIGNABSC

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	106	81.5	82.2	82.2
	1	23	17.7	17.8	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

S'ils devaient partir du village, 74% des gens regretteraient l'environnement naturel et construit, et 43% la vie sociale d'Yvorne.

REGRENV

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	33	25.4	25.6	25.6
	1	96	73.8	74.4	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

REGRESOC

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	74	56.9	57.4	57.4
	1	55	42.3	42.6	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

Vie villageoise :

69% des répondants pensent qu'il y a une vie villageoise à Yvorne.

VIEVILLA

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	38	29.2	30.9	30.9
	1	85	65.4	69.1	100.0
	Total	123	94.6	100.0	
Missing	System	7	5.4		
Total		130	100.0		

34% d'entre eux vont régulièrement au caveau et dans les bistrots du village.

CAVEAU

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	83	63.8	65.9	65.9
	1	43	33.1	34.1	100.0
	Total	126	96.9	100.0	
Missing	System	4	3.1		
Total		130	100.0		

82% des personnes qui ont répondu ont des amis dans leur rue, 90 % dans le village.

AMIRUE

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	23	17.7	17.8	17.8
	1	106	81.5	82.2	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

AMIVILLA

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	13	10.0	10.2	10.2
	1	115	88.5	89.8	100.0
	Total	128	98.5	100.0	
Missing	System	2	1.5		
Total		130	100.0		

Centralité :

39% des répondants trouvent que le centre se situe sur la place du Torrent, 33% des répondants pensent qu'Yvorne n'a pas de centre, 14% trouvent que la place devant l'église en est le centre, 9% jugent qu'Yvorne a deux centres : le Torrent et la place devant l'église, 5% trouvent que le centre est ailleurs (4% devant les Maisons-Neuves).

CENTRETO

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	66	50.8	51.2	51.2
	1	63	48.5	48.8	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

CENTREEG

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	98	75.4	76.6	76.6
	1	30	23.1	23.4	100.0
	Total	128	98.5	100.0	
Missing	System	2	1.5		
Total		130	100.0		

Rues :

64% des personnes ont précisé que la circulation pose problème pour eux à Yvorne, et 59% que le stationnement est problématique.

CIRCUL

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	45	34.6	35.7	35.7
	1	81	62.3	64.3	100.0
	Total	126	96.9	100.0	
Missing	System	4	3.1		
Total		130	100.0		

PARCAGE

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	53	40.8	41.4	41.4
	1	75	57.7	58.6	100.0
	Total	128	98.5	100.0	
Missing	System	2	1.5		
Total		130	100.0		

Place du Torrent :

18% pensent que le stationnement devrait être évacué de la place.

TDISPAR

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	106	81.5	82.2	82.2
	1	23	17.7	17.8	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

Par contre, 43% ont précisé qu'il ne fallait pas toucher aux arbres, et 52% à la fontaine. 25% expriment le désir d'y voir plus de verdure.

TRESTERA

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	73	56.2	56.6	56.6
	1	56	43.1	43.4	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

TRESTERF

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	62	47.7	48.1	48.1
	1	67	51.5	51.9	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

TPLUV

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	97	74.6	75.2	75.2
	1	32	24.6	24.8	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

Place de l'Eglise :

Près de 6% ont proposé l'idée d'agrandir la place, en empiétant sur la vigne située en aval.

EDISPAR

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	121	93.1	94.5	94.5
	1	7	5.4	5.5	100.0
	Total	128	98.5	100.0	
Missing	System	2	1.5		
Total		130	100.0		

12% tiennent à ce que les places de parc restent sur cet emplacement.

ERESTER

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	113	86.9	87.6	87.6
	1	16	12.3	12.4	100.0
	Total	129	99.2	100.0	
Missing	System	1	.8		
Total		130	100.0		

15% verraient bien cet emplacement aménagé avec plus de végétation.

EPLUSV

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0	109	83.8	85.2	85.2
	1	19	14.6	14.8	100.0
	Total	128	98.5	100.0	
Missing	System	2	1.5		
Total		130	100.0		

Annexe 2 : Procès-verbal de la 1^e soirée-débat

Vendredi 13 février 2004, salle de la Couronne
Preneur de PV : Benoît Biéler

1^e phase : critique

Recueillir les critiques :

1. Chacun inscrit 3 critiques sur une carte.
2. L'assemblée se sépare en petits groupes.
3. Chacun présente à son groupe à tour de rôle ses 3 critiques personnelles.

Cibler les critiques principales :

4. Sélectionner dans le groupe les 4 - 5 critiques les plus importantes.
5. Une personne déléguée par le groupe les présente devant l'assemblée.
6. Les critiques sont classées par thème et épinglées sur un tableau.

Table 1 :

- Parcage en général
- Circulation sur la place du Torrent
- Définir de où à où est la place du village (Torrent). Torrent, est-ce la place idéale ?

Table 2 :

- Parcage aussi : trop de voiture sur la route, manque de discipline, esthétique, problèmes de sécurité (enfants qui slaloment entre les voitures : « les enfants sont disciplinés mais ils font ce qu'ils peuvent », déjà des lignes jaunes mais pas partout (Maisons Neuves)).
- Manque de verdure autre que de la vigne.
- Déficit de TP, tellement déficitaires qu'on ne prend pas l'habitude de les prendre
- Manque de panneaux d'information (historiques, plan du village, informations, etc.)
- Manque d'espaces conviviaux (places, commerces). Question : place ailleurs que sur l'axe des maisons neuves ?
- Problème de parcage pour les gros véhicules (camions (coopérative), bus, cars)

Table 4 :

- Il manque une place où on se rencontre par hasard (cotted), la place où on cause.

- Sur le cotterd on devrait trouver un centre de dégustation, des panneaux d'information ainsi qu'une zone piétonne
- Deux rôles différents de la place : place d'accueil (tourisme) et place de vie (conviviale)
- Thématique de l'espace : manque d'espace-jeux pour les enfants, manque d'espaces verts
- Thématique circulation : problèmes de parcage
- Problèmes esthétiques : problème fleurs, décoration (commune horticole à mettre en valeur, tourisme), absence d'éclairage sur le boulevard.

Table 6 :

- Circulation trop centralisée alors qu'elle devrait être décentralisée (route de Corbeyrier devrait être détournée du village)
- Parking dans le village, grand problème
- Manque d'un espace convivial, de rencontre dans le village

Table 3 :

- Problème de parcage au niveau du village
- Place du village, où on veut la mettre, comment et comment y accéder ? Quel rôle de la vigne autour de la place et quelle vie autour ?
- Problème de circulation à l'intérieur du village et, aussi, décentrer la circulation. Le grand problème : les piétons et les enfants.
- Organiser des marchés pour animer le village (*proposition*).

Table 5 :

- Constats : Voiture : présence anarchique de véhicules (pas trop de voitures, mais placées n'importe où).
- Cotterd ou forum : absence d'un lieu de rencontre, mais c'est peut-être une utopie de vouloir en constituer une de manière artificielle où les villageois se rencontreraient par hasard et discuteraient => créer un marché aux célibataires : « village rose » ;-)
- Absence d'espaces verts et de commerces (boulangerie particulièrement)
- Circulation difficile, manque de sens unique, circuit où l'on rentre d'un côté et l'on ressort de l'autre. Manque d'un système de circulation.
- Sécurité : il manque des passages piétons et de trottoirs

Discussion :

Faut-il éliminer les voitures pour avoir des espaces conviviaux ou créer des espaces conviviaux qui repoussent les voitures ?

Définition collective des enjeux prioritaires :

7. Sur la base des résumés de critiques, l'assemblée vote collectivement sur l'importance des critiques (*très important, important, peu important*).

2^e phase : phase projective

Futur utopique :

8. Discussion par groupe sur le thème : *Comment est-ce que je vois mon village idéalement dans l'avenir concernant les espaces publics (rues, places)?*

Proposition de réalisations :

9. Discussion par groupe sur des idées (même farfelues !) de projets qui permettraient d'améliorer concrètement la qualité des espaces publics (place du Torrent, rues, parcage) dans le village : *Que faut-il faire ? Pourquoi ce projet contribuera à l'amélioration de la qualité de vie ? Comment procéder (1^{er} pas)? Quand et où les propositions de réalisation peuvent-elles être concrétisées ?*

10. Chaque groupe résume les propositions sur une page.

11. Un délégué par groupe présente les propositions devant l'assemblée.

12. Les propositions sont classées par thème et épinglées sur un tableau.

Table 1 :

Avis plutôt féminin : place à la hauteur du collège, de l'église (place de vie). Centre du village au milieu de la zone verte, vers la vigne du collège (*applaudissement*)

Place du Torrent, plutôt place d'arrivée, où les gens se parquent (parking souterrain) avec des informations pour les visiteurs (*cri dans la salle : pas assez centré !*)

Un lieu de vie : kiosque, commerce

Circulation : sens unique pourrait peut-être améliorer la circulation.

Place de la gare, desservie par les TPC, pourrait servir de parking

Place de Torrent : utopie (avis masculin): place sans circulation, créer un zone piétonne (maison communale – Maisons Neuves), route en souterrain depuis Maisons Neuves qui ressortirait ... (?). Circulation totalement cachée, places de parc possibles en surface. Cela pour créer une place du village sans circulation « une place de village avec circulation, ce n'est pas une place du village ».

Table 2 :

Village avec un minimum de voiture : parking sous le village avec entrée depuis la route cantonale, ou, moins cher et moins joli, un parking à étage.

Circulation : maisons neuves avec beaucoup moins de voiture => dévier les voitures, qu'elles passent ailleurs.

Les taches de vert au milieu du village sont sympathiques, pourquoi ne pas mieux utiliser le toit de l'association. Commerce : imaginer quelque chose de multifonctionnel : poste, kiosque et boulangerie en un.

Espace vert : vraiment un lieu qui soit comme un parc, mise en valeur de la partie horticole du village.

Table 4 :

Des petits espaces de parking dans les quartiers. Pas nécessaire de construire un grand parking, mais inciter les privés à mettre plusieurs petits parkings à disposition.

Chemins piétonniers avec verdure, le sentier des vignes devrait passer à travers le village (depuis le caveau, traverser les maisons neuves, à travers l'association et traverser jusqu'au château), tourisme pédestre.

Maison d'accueil au local des pompiers.

Circulation en sens unique.

Descendre les grands murs (l'embrun) pour améliorer la vue pour le village et aussi pour les voitures, parce que, quand on monte, on ne voit pas grand-chose. (*dans la salle* : plus on voit, plus on roule vite, ce n'est pas le but recherché !)

Bac à fleur pour résoudre les problèmes de circulation

Aménager la place du Caveau pour la rendre plus belle

Table 6 :

Parcelle 157 et 159 : faire un parking souterrain au milieu du village avec un espace vert accessible depuis l'église. Location des places de parc pour rentabiliser la construction.

La place doit avoir la vue sur la plaine

Accès au parking depuis la place du Torrent, ou depuis en haut, ou depuis les maisons neuves...

Vers la Cour (haut du village), dans le virage, les gens qui habitent là-haut ne descendront jamais jusqu'au parking au centre du village, donc il faut aussi quelques places de parc en haut.

Descente de Corbeyrier par l'ouest du village.

Place d'accueil sur la place du Torrent puisque moins de circulation si détournement de la descente de Corbeyrier. Faire un goulet d'étranglement aux Maisons Neuves pour empêcher un peu les habitants de Corbeyrier de passer par là.

Table 3 :

Problème de parking et circulation : instauration de sens uniques en circuit. Deux parking, un à chaque bout du village pour les habitants et les visiteurs avec prix préférentiels pour les habitants du village qui n'ont pas de place de parc.

Utopie : se promener dans la rue sans se faire shooter

Événement culturel (spectacles, pourquoi pas en relation avec la vigne) pour que les gens aient envie de se retrouver.

Faire une belle place devant l'auberge communale (de la Couronne) qui pourrait aussi servir pour les événements culturels. On peut enterrer des parkings à chaque bout du village pour créer des espaces conviviaux au centre du village (ex : devant la Couronne)

A Sion : grande place (place du Midi) : piétons sont rois (*ndlr* : espace de rencontre) avec des terrasses, plus de passages pour piétons. Reprendre l'esprit.

Table 5 :

Les gens devraient essayer d'utiliser leur place de parc et leur garage plutôt que se parquer dans la rue.

Maisons Neuves avec bac à fleur.

Valoriser le Torrent (ex : Paris plage) et ne pas considérer que la place du Torrent mais aussi le ruisseau.

Faire du tennis sur le toit de l'Association.

Pourquoi pas un commerce non rentable, par exemple bénévole ou payé par la commune : espace de rencontre et facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Conclusion :

- **Résumé** des critiques et des propositions
- Présentation des **suites du projet** : dessin de projet, 2^e soirée-débat.

Déroulement de la soirée :

Env. 50 personnes présentes, répartition env. 40% femmes / 60% hommes, peu de jeunes, beaucoup de personnes déjà impliquées dans la vie politique de la commune. Il semblerait que les gens des hameaux, et les gens des Maisons-Neuves ne soient pas bien représentés.

Au début, gens un peu réticents, timidité, peine à s'exprimer, incompréhension et ricanements par rapport au déroulement de la soirée. Progressivement, grâce à l'implication personnelle de chacun (cartes+présentations de groupe), les discussions se sont animées (applaudissements, cris...).

Feed-back très positif de la part de la population, du syndic. Certain défaitisme par rapport à l'avenir.

Effet carnotzet a fait venir des gens, mentionnant certaines personnes à soigner pour faire passer le projet, « râleurs », ...pas présent ce soir là.

Annexe 3 : Procès-verbal de la 2^e soirée-débat

Vendredi 14 mai 2004, salle du Torrent

Preneur de PV : Benoît Biéler

Présentation des trois projets

1. Vision fonctionnelle, espaces publics remplis de places de parc.
2. Vision conservatoire, création d'espaces publics en terrasses (utilisation des marqueurs du delta : murs et terrasses).
3. Projet « Table d'Yvorne »

Commentaires des villageois :

Idee 3 très séduisante qui résout le problème du parage pour les habitants mais ne semble pas suffisant pour les visiteurs. Oblige d'avoir une volonté d'inviter les gens (être actif pour organiser des événements). Problème du local du feu, accès toujours libre en cas d'incident. Il faudrait peut-être le déplacer. Places de parc pour le restaurant ?

L'idée plaît !

Le projet est très séduisant. Ne résout pas le problème du parage dans la rue neuve, parce que les gens voudront toujours parquer devant chez eux. Quel coût pour ce projet ? Faire une maquette. Plan de circulation pour les gros véhicules. On ne peut plus rentrer dans le village depuis l'ouest. Nécessaire pour animer la place d'avoir de nombreuses animations. L'image de la place vide est angoissante ! Y mettre des arbres ?

JBR : place multifonctionnelle avec mobilier urbain mobile

Projet fonctionnel : judicieux de faire en sens inverse pour que les gens qui viennent de Lausanne prennent la première route et pour avoir plus de place pour tourner dans les carrefours. Point positif : la route de transit. Jet d'eau : intéressant d'avoir un symbole qui sorte de l'ordinaire.

Idee 3 originale parce qu'elle sépare les circulations. Ne résout par le problème de parking dans les rues du village.

Fabien : rotation du parking entre les pendulaires et les touristes

Aspect pratique, idée géniale mais pour le long terme. Problèmes de parage actuels. Ne résout pas les problèmes de circulation dans les maisons neuves.

Yves : Les vitesses modérées peuvent suffire pour résoudre les problèmes de circulation dans les maisons neuves.

JBR : problème d'équité pour le parage entre les deux pôles du village

Comment faire s'arrêter les personnes qui traversent le village notamment pour aller faire de la grimpe ?

Le dernier plan est intéressant mais attention à la démesure. Il faudrait un restaurant supplémentaire pour animer la place. Le projet ne semble pas pharaonique. Il ne faut pas

casser la beauté du village.

Hauteur de la place de 4 mètres pour le passage du bus. Comment atteindre les Maisons Neuves ?

« Table d'Yvorne » très attractive. Questions : Corbeyrier : pourquoi ne pas mettre le trafic de transit à l'extérieur par les Grammousins ? On mettrait aussi tous les sens uniques dans l'autre sens. Et Maisons Neuves en sens unique pour faire un trottoir et des aménagements pour les piétons. Ne suffit pas pour résoudre les problèmes de trafic dans le village. Y a-t-il eu des comptages pour connaître précisément le trafic ?

Syndic : 800 passages par jour sur les maisons neuves.

Passage de transit à dévier à l'extérieur du village.

Dépense inconsidérée de faire passer la route sous la place alors qu'on pourrait plutôt réaménager le chemin. Cf. plan directeur de 1984

Le fait de passer sous la place n'empêchera pas les voitures d'aller dans les maisons neuves.

Si on éloigne la circulation de la place, ça nuira à la visibilité des événements.

JBR : Continuer à travailler au projet. Réfléchir aux mesures de coût et de taille de la place. Fera-t-on une autre présentation ? Peut-être au conseil communal ?

Syndic : nécessité d'équité => places de parc dans tout le village. Résolution équitable des problèmes de parcage.

Organiser une même réunion pour les enfants. Afin de connaître leurs visions du village et de la place (place de jeux, arbres, foot, skate, etc. ?)

Et où se parqueront les cars de touristes ?

Résumé

Cette étude sur les espaces publics villageois et leur conception résulte de l'attribution d'un mandat par la commune d'Yvorne. Ce mandat porte sur les espaces publics du village, et en particulier sur le réaménagement de la place du Torrent, carrefour au cœur du hameau ne possédant aucunement l'aménagement d'une place villageoise. Le but de l'étude est de développer, en collaboration avec un architecte, un projet qui convienne à la population et aux élus.

Dans la phase analytique de notre étude, il s'est agi de questionner l'espace et les hommes, d'observer le paysage et les habitudes de vie locale, de saisir les permanences incontournables de l'Histoire et les enjeux déterminants pour l'avenir. Cette partie analytique expérimentale, axée sur une série d'entretiens et sur l'envoi de questionnaires, s'est appuyée sur une réflexion théorique relative au concept d'« espace public ». Au terme de cette partie, il nous a été possible de dessiner une esquisse du fonctionnement de l'espace villageois. L'analyse des transformations récentes subies par le village a permis d'expliquer en grande partie l'origine des problèmes actuels auxquels la municipalité doit faire face.

Dans un second temps, nous avons mis sur pied une démarche participative afin de permettre aux usagers des espaces publics de donner leur opinion sur la situation actuelle et d'intervenir dans la phase véritablement projective. Nous avons dans ce dessein organisé deux soirées-débat auxquelles toute la population était conviée. Au terme de travail, nous avons pu proposer, sur la base des différents avis populaires exprimés, trois avant-projets de réaménagement des espaces publics du village d'Yvorne. L'un d'entre eux, développé et approfondi par l'architecte, sera vraisemblablement soumis au conseil communal à la fin de l'année 2004 pour un vote d'intention.

Mots clés

Yvorne / Place du Torrent / Aménagement du territoire / Espaces publics / Participation populaire / Conception négociée